



Interroger le Municipalisme à l'heure de la transition écologique et sociale : pour quelles politiques locales ? Les cas de Loos-en-Gohelle et de Saillans

Lisa Berruyer

► To cite this version:

Lisa Berruyer. Interroger le Municipalisme à l'heure de la transition écologique et sociale : pour quelles politiques locales ? Les cas de Loos-en-Gohelle et de Saillans. Sciences de l'Homme et Société. 2021. <dumas-03255039>

HAL Id: dumas-03255039

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03255039v1>

Submitted on 9 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Interroger le Municipalisme à l'heure de la transition écologique et sociale : Pour quelles politiques locales ?

Les cas de Loos-en-Gohelle
et de Saillans.

Lisa Berruyer
Mémoire de master

Sous la direction de :
Julie Ambal, Aurélie Couture, Xavier Guillot, Fabien Reix et Delphine Willis.
Séminaire « Repenser la métropolisation : Construire un monde en transition. »
Janvier 2021
École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Résumé :

Le municipalisme émerge au moment où, en Occident, les interrogations climatiques et environnementales se lient à une crise de la représentation démocratique.

Ce mouvement d'écologie politique, défend le caractère civique et les spécificités des communes ainsi qu'une plus grande maîtrise de leur expansion urbaine. Il assoit de ce fait, le pouvoir citoyen au cœur du processus de transition écologique et social.

Pour autant, ses contours théoriques sont peu précisés sur le territoire et varient entre esprit révolutionnaire et principes de réformes institutionnelles. La définition de ses enjeux pourrait participer à faire émerger, en France, des politiques locales dont l'engagement dans la résilience et la démocratie participative influencent la transition à plus large échelle. Par la politique municipale de Loos-en-Gohelle dans le Pas-de-Calais et par le bilan du dernier mandat de la municipalité de Saillans dans la Drôme, nous étudierons cette question.

Mots-clés :

municipalisme, politique locale, démocratie, écologie sociale, institution municipale, participation citoyenne, commune, communs, territoire

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
1. Le municipalisme à l'heure de la transition écologique et sociale	22
1.1- La démocratie et la cité : des évènements fondateurs pour le mouvement municipaliste	24
A- Athènes : la cité de « l'animal politique »	25
B- Les communes médiévales et le « conjuratio »	26
C- La Commune de Paris, la naissance de la République et l'utopie de la Commune des communes	28
1.2- De l'Écologie Sociale au Municipalisme Libertaire	32
A- M. Bookchin, écologiste radical	32
B- Une critique de la domination pour une société écologique	34
1.3- Le Municipalisme Libertaire	38
A- Les « deux politiques » et l'urbanisation	38
B- Le programme politique de l'Écologie Sociale : la démocratie directe des municipalités	41
C- Interdépendance municipale : coordonner et administrer, le rôle des experts et de la Confédération Intermunicipale	44
1.4- L'interdépendance des théories municipalistes	47
A- La commune et les communs	48
B- Territorialisme : le principe spatial d'une politique municipaliste	51

2. Des municipalités, laboratoires de la transition écologique et sociale	54
2.1- De la théorie politique à la pratique du territoire	56
2.2- Loos-en-Gohelle, Pas-de-Calais : Du charbon à une transition écologique et sociale	60
A- La mine de charbon : vecteur de transformations sociales et territoriales	62
B- L'effondrement du modèle	65
C- Construire la transition : le récit culturel, vecteur d'implication citoyenne et d'initiatives écologiques	66
D- La mise en trajectoire : Le POS puis la Charte du Cadre de Vie	68
E- Les actions municipales d'une ville rayonnent sur le territoire	72
2.3- Saillans, Drôme : Un mandat de démocratie participative et d'initiatives écologiques	110
A- Organiser un gouvernance participative, collégiale et transparente	113
B- Diffuser l'expérience, encourager la participation	116
C- Construire une vision commune du territoire : la révision participative du Plan Local d'Urbanisme	118
D- L'opposition au village et à l'intercommunalité s'achève par la défaite électorale	122
E- La conservation écologique de l'échelle du village, l'encouragement du lien social et l'avenir incertain de l'expérience participative	125
CONCLUSION	147
Bibliographie	155

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

INTRODUCTION

Interroger le municipalisme, à l'heure d'une crise écologique et représentative

S'interroger sur les enjeux du municipalisme, aujourd'hui semble raisonnable à l'heure ou la transition écologique et sociale s'avère souhaitable.

Depuis le rapport du Giec (le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sur le réchauffement climatique en 2018, la crise environnementale n'est plus à démontrer.

A cela s'ajoute, une crise de la représentativité de nos démocraties libérales. En Europe, il en est question depuis la victoire du « non » au référendum sur la constitution de 2005¹, mais ce fait semble toucher l'ensemble du monde occidental. Cette crise s'observe par des records historiques du taux d'abstention aux élections, par l'affaiblissement des partis politiques traditionnels et le discrédit des leaders politiques, ou encore, par la montée des extrêmes et du « populisme ». La transcription en politique des enjeux environnementaux, comme sociaux est difficile, et le système représentatif ainsi que la classe politique sont considérés comme déconnectés d'un peuple qui dispose d'aucun pouvoir de contrôle sur ses élus en dehors des élections. En France, si en 1946, 12% des élus de l'Assemblée Nationale viennent du monde ouvrier, en 2017, plus un seul député ne représente ces 20.3% de la population active française². À l'inverse, elle est constituée de 18% de profession libérale, de 16.8% de cadres privés ou bien de 14.2% de fonctionnaires³. Ces catégories socioprofessionnelles représentent, dans l'ordre 1,2%, 5.5% et 6.6% de la population française active. Par ailleurs, si 23% des français sont issus de populations étrangères, on compte seulement 6.35% d'élus de la diversité à l'Assemblée⁴. Aussi, il semblerait que le désengagement citoyen vis à vis de la politique puisse s'expliquer en partie, par un sentiment de dépossession.

En France, ce sentiment est au plus haut durant la crise des « Gilets Jaunes » dont un des grands slogans est « démission » du chef de l'État et de certains de ses ministres. Des propositions palliatives au manque de pouvoir citoyen sont proposées par ce mouvement social. C'est le cas du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) qui pourrait permettre à la société civile de proposer des lois, d'en abroger et de révoquer des élus. Le gouvernement, de son côté, comprend ces revendications ; le scrutin proportionnel aux législatives fait d'ailleurs partie

1 MARTY, François, « Les quatre crises de la représentation politique », revue *Esprit*, février 2006, URL : <https://esprit.presse.fr/article/miquet-marty-francois/les-quatre-crisis-de-la-representation-politique-13326>

2 La démocratie représentative est-elle en crise ? (Decod'actu, Maxime Chappet), *France* 5, 2019, 4 min, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=jciUnTXFrso>

3 *Ibid.*

4 *Ibid.*

de ses promesses électorales (la proposition n'a pas été jugée prioritaire pour ce quinquennat⁵). Par ailleurs, le Grand Débat National, est une première dans l'histoire de la participation citoyenne. Selon les chiffres récoltés par le dossier « La démocratie et la citoyenneté », un des enjeux démocratiques se situe au niveau local : les élus locaux sont les représentants auxquels les 381 346 répondants ont le plus confiance (à 27.5%)⁶. Par ailleurs, 80% jugent qu'il faut avoir d'avantage recours au référendum au niveau local⁷. Les municipalités semblent être le lieu privilégié pour exercer sa citoyenneté.

Le municipalisme soutient le caractère civique des villes. Sa version la plus radicale, s'inspire comme se détache, des théories marxistes et libertaires. Pour elle, un gouvernement basé sur une interdépendance et une association des institutions municipales est possible et souhaitable afin d'atteindre une société humaine qui respecte l'environnement et ses semblables. Pour cela, les villes devraient être gouvernées par les citoyens, dans un système d'assemblées, permettant une démocratie directe des localités. Celles-ci se diffuseraient à plus large échelle, sur le territoire, et viendraient se substituer au centralisme d'État. Dans sa version réformatrice, ces théoriciens pensent que le municipalisme peut apporter des changements désirables dans l'ordre politique des territoires. En effet, des cités, ont par le passé, montré leur capacité à produire des renouveaux démocratiques, si ce n'est, la naissance de l'institution de la démocratie elle-même, et certaines de ses évolutions historiques. Les villes peuvent aujourd'hui, être le lieu par excellence de la participation des habitants aux choses de la communauté, et ainsi valoriser l'intérêt collectif plutôt que des intérêts privés. Aussi, le municipalisme de réforme pense qu'une plus large autonomie des municipalités est souhaitable. Une de leurs propositions est, par exemple, d'y instituer les biens-communs de ces milieux. L'un des plus importants étant le territoire, qui, s'il est institué et gouverné par des municipalités impliquant les citoyens au système décisionnel, serait respecté dans un équilibre écologique et social.

En France, on entend parler du municipalisme depuis peu. De nombreuses listes citoyennes participatives se sont présentées aux élections municipales de 2020

5 POUSSIELGUE, Grégoire, « Législatives : la mise en place de la proportionnelle en 2022 quasi enterrée », *LesEchos*, 28 septembre 2020, URL : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/legislatives-la-mise-en-place-de-la-proportionnelle-en-2022-quasi-enteree-1249539>

6 Traitement des données issues du grand débat national, « LA DÉMOCRATIE ET LA CITOYENNETÉ », Juin 2019, URL : <https://granddebat.fr/media/default/0001/01/7967b-f7a5ea62fe6c284469196d9c829e26ac14a.pdf>

7 *Ibid.*

et certaines se sont fédérées via des sites comme « 36 000 Communes⁸ », ou « Action Commune !⁹ ». Si celles-ci ont initié un prémisses de débat sur le territoire en revendiquant une inspiration du municipalisme de Murray Bookchin, son caractère émergent offre peu de recul pour étudier ces expériences.

Problématique

Aussi, pour nous, s'interroger sur les enjeux de ce mouvement écologique et social, nous questionne quant aux politiques locales qui pourraient en découler directement ou de manière analogue.

Deux terrains d'études

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous avons choisi deux municipalités françaises emblématiques pour leur positionnement vis à vis de l'écologie politique et de la démocratie participative, bien que celles-ci ne se réclament pas d'un mouvement municipaliste. Leurs expériences sur un temps plus ou moins long, permet de rendre compte et de leurs politiques locales.

Loos-en-Gohelle, Pas-de-Calais

Notre premier cas d'étude est la politique municipale de la ville de Loos-en-Gohelle. C'est une commune de 6 700 habitants, située sur la frange urbaine nord de Lens et Liévin, entre grande agglomération et grandes plaines agricoles. Le centre du bourg vit de commerces et de passages, la mairie n'a jamais accepté de grandes surfaces dans ses limites administratives. Cependant, la cité minière reste principalement résidentielle. Son patrimoine est composé de maisons individuelles, sur le modèle de l'habitat minier. Elle est une importante commune dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais parce qu'elle abrite un certain nombre d'éléments patrimoniaux. Ce dernier est classé au patrimoine mondiale de l'humanité depuis juin 2012. La municipalité de Loos-en-Gohelle a d'ailleurs, entre autres, joué un rôle important dans la constitution du dossier qui a permis cette reconnaissance. Comme dans l'ensemble du Nord de la France, la population vivant sous le seuil de pauvreté est importante à Loos-en-Gohelle. La fracture sociale existe, pour autant, alors que le Rassemblement National est bien ancré dans la région Haut

8 URL : <https://36000communes.org/>

9 URL : <https://www.actioncommune.fr/>

de France¹⁰ ainsi que dans les mairies de bien de villes voisines (Hénin-Beaumont notamment); la ville Loosoise est engagée dans l'écologie politique depuis presque 40 ans.

La construction de sa politique locale s'est faite à partir de l'histoire de son territoire et du constat laissé par l'industrie minière après son démantèlement. Loos-en-Gohelle se développe autour de l'extraction du charbon par la Compagnie des mines de Béthune puis de Lens avant d'être nationalisée. Celles-ci ont exploité le site de 1885 jusque dans les années 80. Deux terrils immenses, les plus hauts d'Europe, comptent dans le paysage, parmi les vestiges de la « Bataille du Charbon ».

La ville est organisée autour de ses 9 fosses d'extractions. A leurs fermetures, l'économie locale s'effondre. La municipalité de l'époque représentée par Marcel Caron (maire de 1977 à 2001) est partisane de l'autogestion, dans un milieu naturel et humain ayant vécu près d'un siècle d'exploitation et de développement exogène mené par l'industrie houillère. Le territoire est d'ailleurs marqué par une série de séquelles économiques, sociales, culturelles et environnementales qui touchent toute la région : le chômage et la pauvreté, les problèmes sanitaires liés à la pollution des nappes et au travail de mineurs, l'affaissement des sols qui produit des inversions de cours d'eau ainsi que d'importantes détériorations du patrimoine bâti etc.

La politique socialiste de Marcel Caron se base d'abord sur la culture. Elle devient un levier pour valoriser les friches et le vaste patrimoine abandonné par les Houillères. Elle devient aussi un levier d'expressions pour la population qui se réapproprie ses lieux bien connus et raconte son histoire à travers des festivals sons et lumières. Cette base culturelle fournit l'énergie à la population et à sa municipalité pour établir un programme politique sur le long terme, basé sur l'écologie et la résilience.

Jean-François Caron est militant écologiste, il est élu conseiller municipal à l'urbanisme durant le dernier mandat de son père, Marcel Caron. Le Plan d'Occupation des Sols devient l'occasion de co-construire le projet de ville, avec la population, les associations, et des experts, mandatés pour établir un diagnostic social et environnemental. Le POS conduit à la rédaction de la Charte du Cadre de Vie. Cet autre exercice participatif, engage la ville à mener une transition écologique sur son territoire, auprès de la Région et de l'État, mais surtout pour elle même :

10 LEROY, Sébastien, « Nord - Pas-de-Calais Le FN, un poids lourd encore fragile », *La Voix de Nord*, 9 mars 2018

« C'est le projet de la ville durable, la ville où les gens se parlent et où chacun arrive à trouver sa place. Où dans la gestion des ressources, dans la façon dont on développe notre modèle économique, on voit qu'on va à la fois créer de la richesse, mais une richesse qui va ménager les hommes, et ménager l'environnement, la planète¹¹. »

A partir de ces outils d'organisation territoriale et d'engagement politique, vont émerger de la municipalité - reprise depuis 2001 par Jean-François Caron - une série de projets issus de la participation, et de l'écologie politique. Ces projets vont redessiner le paysage de la commune pour rayonner dans la région. Loos-en-Gohelle va non seulement apporter la preuve qu'une transition écologique et sociale est possible à l'échelle locale, mais que celle-ci peut servir d'exemple pour des outils d'État (l'ADEME) qui s'empare de la question de la transition écologique sur le territoire national.

Saillans, Drôme

Notre second cas d'étude est Saillans. C'est une commune rurale d'environ 1 300 habitants. Elle est située dans la vallée de la Drôme, au bord de la rivière et au pied du massif des Trois Becs. En aval, la ville la plus proche est Crest, une commune de 8 000 habitants. En amont, c'est la sous-préfecture du département, Die qui abrite 5 000 habitants. La montagne est couverte de feuillus et les terres agricoles sont escarpées. On y cultive les vignes pour la fabrication de la Clairette de Die. Le climat se confond entre le méditerranéen et le montagnard. La vallée fait le lien entre le Rhône, la Provence et les Alpes, qui marquent la limite avec l'Italie.

La Drôme est depuis toujours un département pionnier en agriculture biologique¹². Mais le Diois est aussi sujet à une importante histoire politique, qu'il est bon de rappeler dans le contexte de ce sujet : au début de la Renaissance française, La Réforme conduit les protestants à s'y retrouver pour fuir les persécutions. Durant l'époque révolutionnaire, la population est fortement républicaine, d'ailleurs, elle résiste en 1851 au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. C'est par ailleurs une terre d'accueil, dès le début du vingtième siècle, pour les italiens fuyant le fascisme, et aujourd'hui pour les migrants qui traversent les Alpes. Les montagnes sont aussi le lieu de la République libre du Vercors, refuge pour les maquisards

11 Citation de Jean-François Caron, maire actuel de Loos-en-Gohelle, dans : ABAT, Martine, BERESSI, Julie, NEZ, Héroïse, « LSD, la série documentaire, Série : Que fait le Maire ? », « épisode 4 : Loos-en-Gohelle un maire dans la transition démocratique », *France Culture*, 14 Février 2019, 55 min

12 Site du Département de la Drôme

résistants de la Seconde Guerre Mondiale¹³.

De nos jours, l'exode rural de la vallée est peu à peu entériné par l'arrivée successive des « néo-ruraux ». D'abord des radicaux de gauche altermondialistes :

« Des jeunes gens politisés dont le choix était celui du retour à la terre, refusant les injonctions d'une société capitaliste, préférant construire des îlots libertaires, et écologistes¹⁴. »

Puis par l'arrivée de nouveaux habitants n'ayant pas d'attache familiale sur le territoire. Les profils sont plus hétérogènes que les premiers, puisqu'il peut autant s'agir de jeunes ménages, que de retraités ou de populations étrangères. Le terme de « néo-ruraux » est générique. Il désigne ces vagues entremêlées et successives de nouveaux arrivants qui peuvent quelque fois entrer en conflit avec les locaux. Ces derniers, si on pousse la caricature, n'ont pas choisi de vivre là et sont emplis des traditions locales du milieu, mais aussi d'un certain « esprit de clocher » conservateur.

Saillans ne représente qu'un petit village rural dans le contexte de la Drôme, pour autant, de 2014 à 2020, il fait l'objet de toutes les attentions dans la monde de la démocratie participative française, lorsque une liste dite « citoyenne », met en place une gouvernance collégiale et participative de la commune.

L'élément déclencheur qui va amener des citoyens à se mobiliser afin de prendre la mairie commence fin 2010 par l'opposition active à un projet d'implantation d'un Casino-Intermarché dans la zone d'activités, en périphérie du village.

Le projet naît au sein de la Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans. Il est soutenu par la municipalité de François Peugeot, alors maire du village.

Certains élus de l'intercommunalité sont opposés au projet et en informent le public. Un centre commercial à cet endroit, présente un risque pour la vitalité du centre ville de Saillans. Celui-ci possède un nombre important de petits commerces. Des habitants se mobilisent et constituent un collectif sans leader. C'est « Pays de Saillans Vivant » qui lance une première pétition contre « *un projet de destruction à terme du centre de Saillans par le développement d'une zone commerciale en périphérie du village¹⁵* ». Elle recueille près de 850 signatures. La presse locale s'empare de cette affaire. Cela offre une plus grande visibilité au projet controversé et à ses contestataires. S'ensuivent des manifestations et le blocage de la départementale qui passe devant la commune et la zone artisanale¹⁶.

13 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.13

14 *Ibid.*

15 *Ibid.*, p.19

16 *Ibid.*, p.20

« À la fin du printemps 2011, les élus de la communauté de communes du Pays de Saillans votent à bulletin secret pour l'implantation du supermarché devant une centaine de citoyens médusés¹⁷. »

La colère grandit, tout comme le nombre adhérents du collectif « Pays de Saillans Vivant ». Tenu au courant, pendant 18 mois, de la fronde populaire, l'industriel renonce finalement à son installation¹⁸. C'est une victoire pour le collectif et les habitants de Saillans mais pour autant, celle-ci ne vient pas de l'abandon du projet par la Mairie. D'ailleurs Maud Dugrand décrit un certain nombre des faux-pas politiques, consécutifs au projet de supermarché, et qui va conduire à la constitution d'une opposition franche lors des élections de 2014, il s'agit notamment de :

« La vente du camping municipal, l'arrachage des platanes centenaires jouxtant l'église romane, la vente de l'immeuble de l'ancienne perception des impôts à un promoteur immobilier¹⁹. »

L'élection en 2014 de la liste citoyenne va amener la nouvelle municipalité à complètement revoir son système de gouvernance de manière à instaurer la collégialité entre élus, la transparence de la vie politique locale et la participation des habitants. C'est surtout cette dernière qui devient le moteur des projets et des actions menés par cette municipalité, qui défend une politique écologique et sociale. Le schéma mis en place intéresse la presse, des chercheurs mais surtout un bon nombre d'élus locaux et de listes citoyennes, qui veulent se lancer aux prochaines élections municipales, ou qui siègent déjà dans des mairies de France. A la mi-mandat, certains habitants reprochent toutefois à la municipalité, un manque de vision politique. La conviction profonde que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut être un moteur de projet d'avenir, ajouté à une nécessaire révision administrative, va porter la municipalité citoyenne de Saillans à engager un important projet participatif autour de cet outil de planification du territoire. Cette révision est destinée à répondre à cette demande citoyenne et sera l'action la plus importante du mandat de la liste « Autrement pour Saillans...tous ensemble ».

Une des thématiques abordées par le PLU va déclencher une nouvelle fronde dans le village, qui reste malgré tout scinder en deux, entre progressistes « néo » et traditionnels « locaux ». La liste ne sera pas reconduite en 2020 mais l'expérience de cette petite commune rurale sera riche. La gouvernance, n'est pas une idylle. La participation n'est pas aisée à mener et à encourager, les décisions et les actions demandent du temps. Le consensus ne peut pas convenir à tous et à chacun. Par

17 Op. cit., DUGRAND, p.20

18 Ibid., p.21

19 Ibid., p.21-22

ailleurs, l'intercommunalité va, pendant quelques années, rejeter l'arrivée de ces profanes qui soutiennent la transparence et la démocratisation de la politique locale à la mairie de Saillans. Cela questionne quant au fonctionnement hiérarchique et à la transparence démocratique de cette gouvernance qui prend peu à peu le pas sur les compétences de la commune.

Son projet phare, le PLU va dessiner le Saillans de demain, un Saillans qui ressemble quelque peu à celui d'aujourd'hui. Il est question d'assurer grandement l'existant, d'encourager le lien social par l'attention portée à l'espace public et, dans une région qui attire pourtant de plus en plus de monde, de limiter l'expansion urbaine du village pour maintenir et maîtriser son échelle de convivialité.

Les méthodes de cette recherche et ses limites

Le cadre méthodologique de ce mémoire a été fait dans un premier temps par l'analyse bibliographique et documentaire. Que ce soit pour les enjeux théoriques du municipalisme, que pour chacun des cas d'études, nous avons effectué des lectures croisées de plusieurs ouvrages. Cela a permis d'enrichir nos connaissances vis à vis de ce mouvement méconnu et des politiques locales menées à Loos-en-Gohelle et Saillans. Les points les plus pertinents pour notre sujet, ont été sélectionnés puis retranscrits et enfin commentés. Les enjeux du municipalisme ont été étudié en amont, mais rapidement l'étude des cas est venue en parallèle. Cela nous a également permis de croiser les données.

Loos-en-Gohelle a été la première municipalité à être étudiée. L'analyse bibliographique a été enrichie d'une revue de presse locale et nationale. Les articles ont été sélectionnés par des titres contenant les mots clés recherchés. Par ailleurs, le site internet de cette ville est riche en ressources bibliographiques et en articles de presses et a également été une source d'information traitée.

S'est ajouté à cela une enquête ethnographique qui nous a permis d'entrer en immersion dans la commune pendant une semaine en Juillet 2020. Des rencontres avec les habitants, ainsi qu'une observation photographique de l'espace de la commune et de son territoire ont fourni des bases tant visuelles qu'analytiques. L'entrée en contact avec les élus locaux n'a cependant pas été possible pendant cette période estivale.

L'étude de Saillans a été menée en Octobre 2020 et s'est faite de manière similaire, à l'exception que nous avons pu mener deux entretiens semi directifs. L'un avec l'ancien maire et le second avec un ancien adjoint, tête de liste en 2020 et actuellement élu à l'opposition. Ces entretiens ont été réalisés grâce à des

informations préalablement récoltées dans l'analyse documentaire et dans les revues de presses. Cela nous a permis de d'évaluer les grands thèmes à évoquer et d'interroger ces personnes dans un cadre prédéfini.

Le premier biais que l'on peut constater est que, ce sujet politique, dont les enjeux spatiaux à l'échelle territoriale restent certes importants, est traité par une étudiante en architecture et nous n'avons pas acquis durant nos études de savoirs scientifiques politiques. Traiter ce sujet peut donc sembler délicat. Aussi, l'analyse des gouvernances municipales de nos cas d'études, sont superficielles parce qu'elles ne s'appuient pas sur un cadre théorique solide. En effet dans ce travail de recherche, nous avons accumulé peu de connaissances sur l'organisation des institutions territoriales françaises au profit de l'apprentissage des enjeux municipalistes. Par ailleurs, nous avons évacué l'aspect économique du municipalisme alors qu'il est très important dans sa définition.

De plus, nos deux études de terrains ont été menées pendant les vacances scolaires et durant une pandémie mondiale, ce qui n'a pas permis d'entrer suffisamment en contact avec les citoyens des deux petites villes, ni d'expérimenter leurs espaces publics dans leur configurations ordinaires. Aussi, le temps passé sur le terrain est de manière général insuffisant pour comprendre tous les enjeux et valider ou invalider des hypothèses. D'ailleurs, il aurait été bon d'intégrer d'avantage la parole habitante dans ce mémoire qui traite de la problématique environnementale dans les contextes de démocraties locales participatives.

Aussi, dans le cas de Saillans, comme dans la définition de la pensée théorique du municipalisme, nous nous sommes confrontés à une bibliographie et à de nombreux articles de presse militants. Ces sources ont permis de mettre notre sens critique à l'épreuve. Si nous pensons avoir réussi à nous détacher de certaines notions s'apparentant quelques fois à des dogmes, nous ne pensons pas avoir réussi à prendre suffisamment de recul nécessaire pour chacun des exemples analysés. Pour atténuer ce dernier biais, dans le cas de Saillans, il aurait été bon d'entrer en contact avec les nouveaux élus de la commune.

Le développement

Pour répondre à la problématique qui interroge les enjeux du municipalisme et pour examiner les politiques locales qui s'en approchent, nous avons divisé cette étude en deux chapitres.

Le premier chapitre se concentre sur les enjeux théoriques du municipalisme à l'heure de la transition écologique et sociale. Il s'agit de comprendre ce qu'est le municipalisme et en quoi ce mouvement s'inscrit dans une logique de transition écologique et sociale.

Dans une première partie, parce que certains événements historiques présentent des liens entre cités et expériences démocratiques citoyennes, nous préciserons trois d'entre eux :

le premier est l'Athènes de l'Antiquité, berceau de la démocratie ; le second est l'épisode des communes médiévales, fondées sur le principe du *conjuratio*, et le troisième est la Commune de Paris qui précise le projet universel républicain et pose l'utopie d'une nation gouvernée depuis les communes vers une « Commune des communes ».

Ces événements sont fondateurs pour le mouvement municipaliste, dont le penseur contemporain est Murray Bookchin. Ainsi, la deuxième partie comprendra la présentation de ce militant écologiste révolutionnaire suivie par celle de l'Écologie Sociale dont il est l'auteur. Cette utopie repose sur la critique des dominations et propose, une société où l'écologie est mêlée aux enjeux sociaux et *vice-versa*. Elle est fondatrice du municipalisme, qui s'apparente, dans sa dimension libertaire, à son programme opérationnel.

Nous en définirons les termes dans une troisième partie, en commençant par les enjeux critiques qui concernent les « deux politiques » et l'urbanisation. Nous continuerons en évoquant les principaux points programmatiques du municipalisme libertaire et terminerons par l'interdépendance municipale qui évoque la nécessité d'une confédération intermunicipale, ainsi que la précision du rôle des experts dans ce contexte.

Pour clore ce chapitre, dans une quatrième partie, nous étudierons le municipalisme dans sa dimension de réforme et inclurons les théories analogues que Duran Folco considère comme participant à l'enrichissement du municipalisme. Nous évoquerons l'institution des *communs* aux communes de Dardot et Laval et la théorie spatiale territorialiste de Magnaghi.

Le second chapitre de ce mémoire se concentre sur l'analyse de la politique locale menée dans les municipalités de Loos-en-Gohelle pendant près de 40 ans, et de Saillans entre 2014 et 2020.

Dans sa première partie, nous préciserons brièvement, qu'aucun des cas étudiés ne se revendique du mouvement précédemment analysé, et évoquerons les deux principales expériences se revendiquant du municipalisme, à savoir le Rojava et les villes rebelles d'Espagne, afin de rappeler la dimension soit révolutionnaire soit de réforme de ce mouvement.

Dans sa seconde partie, nous passerons à l'analyse du cas de Loos-en-Gohelle. Nous exprimerons, en quoi les mines de charbon ont été un vecteur de transformation tant social que territorial rappelant les causes et les conséquences pour le territoire et sa population, de l'effondrement de cette industrie.

Nous évoquerons par la suite, en quoi le récit culturel et son implication citoyenne a permis à la ville de Loos-en-Gohelle de poser les bases de sa « mise en trajectoire », vers des initiatives sociales et écologiques à l'échelle communale. Après cela, nous analyserons les outils du POS et de la Charte du Cadre de Vie utilisés par la gouvernance loosoise en tant qu'initiateurs de projets écologiques et sociales.

Enfin, nous concluons le cas de Loos-en-Gohelle, en présentant de manière non exhaustive, - et par un lien entre photographies relevées durant notre enquête ethnographique et textes - certains projets municipaux dont les enjeux dépassent parfois les limites administratives de la commune.

L'étude du cas du village de Saillans viendra compléter ce deuxième chapitre, dans une troisième partie. Nous décrirons la forme organisationnelle de cette gouvernance citoyenne basée sur la collégialité entre élus, la transparence et la participation systémique des habitants aux décisions communales.

Par la suite, nous nous intéresserons à leurs méthodes encourageant la participation et à la diffusion de cette expérience sur le territoire.

Nous continuerons en évoquant la révision participative du PLU communal, en révélant en quoi cet outil d'aménagement du territoire a été utilisé afin de co-construire une vision à moyen terme sur le territoire.

Nous évoquerons ensuite les oppositions locales et intercommunale qui a mené la municipalité participative à ne pas être reconduite lors du mandat de 2020.

Enfin, nous concluons le cas de Saillans. Par un lien entre photographies relevées durant notre enquête ethnographique et textes, nous exprimerons en quoi le PLU acte des enjeux de conservation environnementale et de respect de l'échelle du village, tout en encourageant le lien social dans ses espaces publics. Nous évoquerons également l'avenir incertain de cette expérience participative de six ans.

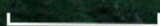
Loos-en-Gohelle

Saillans



Source images : Google maps

1 km



1.

L'émergence du municipalisme à l'heure de la transition écologique et sociale

Les enjeux de la théorie municipaliste

1.1-

La démocratie et la cité : des événements fondateurs pour le mouvement municipaliste

Le terreau historique du municipalisme est important pour ses théoriciens. L'histoire offre des exemples riches d'expériences démocratiques qui se situent à l'échelle municipale. On note que celles-ci permettent aux municipalistes d'inscrire leur théorie dans la continuité qui lui ressemble : depuis la *demokratia* athénienne, en passant par les communes de l'Europe médiévales, et à celle du Paris révolutionnaire républicain. En effet, le municipalisme, tel que pensé par Bookchin, n'a actuellement pas de réalité physique. Aussi démontrer que dans l'histoire, des mouvements démocratiques citoyens et citoyens aient pu avoir lieu dans des villes autonomes, cela présente un argument fort au profit de l'hypothèse d'un territoire gouverné en commun par ses habitants. Par ailleurs, les expériences historiques que nous avons choisies de citer brièvement, sont étudiées à partir des travaux municipalistes. Ils donnent un éclairage sur les caractéristiques des théories contemporaines que nous allons analyser au cours de cette première partie mais permettront aussi de préparer le travail de terrain en deuxième partie. Ces expériences inaugurent les mouvements municipalistes d'aujourd'hui, qui ont émergé au Kurdistan ou en Espagne, dans les mairies de Madrid, Barcelone, Cadix, La Corogne, Saragosse, Valence etc.¹.

¹ DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017, p.111

A- Athènes : la cité de « l'animal politique »

On présente Athènes comme le berceau de la démocratie occidentale et c'est en effet de cette ville que proviennent les premières traces d'un autogouvernement fonctionnant sur la démocratie directe : dêmos, « territoire » (de daiesthai, « partager ») puis « peuple » (en tant qu'ensemble de tous les citoyens de la cité), et kratein (« commander »)². Pour Janet Biehl, le « caractère amateur [de cette gestion municipale] était délibéré³ ». Des réunions d'assemblées de citoyens, un système judiciaire basé sur de vastes jurys populaires... La participation aux choses de la vie politique locale était générale et continue pour les hommes libres de la ville :

« Les Athéniens de l'Antiquité pensaient (...) que les hommes adultes sont des êtres intrinsèquement politiques, qu'il est dans leur nature même de socialiser les uns avec les autres pour organiser et gérer leur vie communautaire. Bien que la nature humaine ait des facettes publiques et privées, sa marque distinctive reposait selon eux dans l'élément politique. Par conséquent, en tant qu'êtres politiques, les hommes grecs ne pouvaient s'accomplir entièrement à moins de participer à la vie communautaire organisée ; sans leur participation, il n'y avait pas de vie communautaire, pas de communauté organisée - et donc pas de liberté -⁴. »

Athènes pose le postulat municipaliste selon lequel la cité est la cellule de base d'une démocratie (au sens étymologique) citoyenne et directe ; et que la spécificité de l'homme est son caractère politique : « l'animal politique » en plus de « l'animal rationnel » (Aristote) sort l'être humain mâle de l'animalité. La vie politique de la communauté est une manière de s'élever et d'être reconnu. A contrario en être exclu est le signe de dégradation et de sauvagerie. En cela cette expérience reste marquée par une forte hiérarchie qui exclut femmes et esclaves de la citoyenneté.

2 Article « démocratie » Wikipédia, URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mocratie>

3 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020, p.33

4 *Ibid.*, p.32

B- Les communes médiévales et le « conjuratio »

Une autre époque chère aux théoriciens du municipalisme est celle des communes « fondées sur le principe du pacte⁵ ».

Les communes médiévales débutent au 11^{ème} siècle dans les villes du nord de l'Italie, qui était alors le Saint Empire Romain Germanique. Alors que le système féodal règne de manière dominante dans toute l'Europe, la bourgeoisie, constituée principalement de marchands et d'artisans s'organise pour réclamer des libertés locales vis à vis du clergé ou des comtes qui exercent leurs pouvoirs sur les villes depuis l'extérieur. En effet, les nouveaux centres urbains que sont les villes, génèrent d'importants flux migratoires et économiques qui accentuent la dissociation entre les lois de l'église, qui n'ont pas de connaissance sur les choses du commerce, et le monde artisan et marchand. Ces demandes autogestionnaires sont de manière générale refusées par le pouvoir ecclésial et seigneurial ; mais c'est en se regroupant dans la « Ligue lombarde » pour mener une rébellion à une échelle plus vaste que cet ensemble de cités obtient gain de cause :

« En 1183, lors de la paix de Constance, plusieurs d'entre elles obtinrent de l'Empire une charte qui leur accordait le droit d'élire leurs magistrats, d'adopter leur propre lois, en un mot, de se gouverner elles-mêmes⁶. »

On retrouve des communes médiévales ailleurs en Europe : en France, en Espagne, en Allemagne, en Suisse etc. A la tête de celles-ci se trouvent des associations de marchands, artisans et professionnels qui forment de nouvelles institutions juridiques d'autonomie locale par la signature de chartes, de pactes ou de serments. Pour Duran Folco, la substance du sens médiéval de la commune se retrouve dans le serment du *conjuratio* et pour le démontrer, il cite un passage du Comité invisible. Nous le reprenons également, non seulement parce qu'il constitue une interprétation du *conjuratio*, mais également parce qu'il est important dans le développement théorique de Duran Folco :

« La commune, alors ce n'est pas la ville franche, ce n'est pas une collectivité qui se dote d'institutions d'autogouvernement. Si l'on peut obtenir que soit retenue la commune par

5 DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017, p.99

6 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020, p.50

telle ou telle autorité, généralement à l'issue d'âpres combats, elle n'a pas besoin de cela pour exister. Elle n'a même pas toujours de charte, et quand il y en a une, il est bien rare que celle-ci fixe une quelconque constitution politique ou administrative. Elle peut avoir un maire, ou pas. Ce qui fait la commune alors, c'est le serment mutuel prêté par les habitants d'une ville ou d'une campagne de se tenir ensemble. Dans le chaos du XI^e siècle en France, la commune c'est se jurer de se prêter assistance, s'engager à se soucier les uns des autres et à se défendre contre tout oppresseur. [...] La commune c'est donc le pacte de se confronter ensemble au monde. C'est compter sur ses propres forces comme sources de liberté. Ce n'est pas une entité qui est visée là : C'est une qualité de lien et une façon d'être dans le monde⁷. »

Si le style est quelque peu animé et le fond un peu romancé, les municipalistes veulent se concentrer sur cette avancée sociale plutôt que sur les systèmes de dominations pas souvent inclusifs des communes médiévales qui étaient principalement régies par une bourgeoisie marchande qui gérait la commune en bon père de famille⁸.

Le mouvement se termine au 13^{ème} siècle mais marque le début d'un long processus qui mène le féodalisme peu à peu vers l'État centralisé. On retient de cette expérience historique plurielle la capacité et la volonté intérieure des habitants des villes, qui connaissent une réalité riche d'échanges économiques et humains, à conquérir une forme d'autonomie face à un pouvoir parfois lointain et détaché de problématiques locales. On note également la capacité des villes à former des coalitions qui augmente l'importance de leur pouvoir politique à l'échelle territoriale et met à mal les pouvoirs centraux.

7 DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017, p.102-103

8 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020, p.53

C- La Commune de Paris, la naissance de la République et l'utopie de la Commune des communes

La Commune de Paris de 1871, apparaît comme une des expériences fondatrice de démocratie directe libertaire à une échelle municipale. En France, cet épisode de conflit historique insurrectionnel fait parti de l'héritage révolutionnaire national. Pour autant, il est souvent passé sous silence au profit de la Révolution Française de 1789. Si cette dernière sonne la longue construction de la République, c'est la Commune qui va préciser son projet universel, démocratique et social.

La démocratie populaire de la Commune de Paris naît dans un contexte de guerre sociale et de guerre entre deux nations.

Alors que le Second Empire est fragilisé par les revendications d'un peuple qui souffre, pour fédérer celui-ci autour d'un ennemi commun, Napoléon III entreprend une guerre contre la Prusse. Le prétexte est que cette dernière revendique le trône d'Espagne, et aurait le souhait d'encercler la France. La guerre est vite conclue par la capitulation de Napoléon, le 2 septembre 1870 à Sedan. Deux jours plus tard, à Paris, la chambre des députés est confuse : faire la paix et conserver l'Empire ou proclamer la République et destituer l'empereur ? Ce sont les parisiens qui tranchent en prenant possession de la Chambre des députés. La foule proclame la République.

Un gouvernement provisoire, loin des aspirations populaires est nommé et l'armée prussienne encercle Paris. Le siège commence le 20 Septembre. Gambetta est un des seuls députés à ne pas accepter la défaite, il quitte la capitale en promettant de constituer une armée qui n'arrivera jamais. Dès son départ, les députés ouvrent les pourparlers avec le chancelier Bismarck. Il est question de céder l'Alsace et la Lorraine. Les parisiens crient à la trahison. Le 31 octobre, un groupe de citoyens entre à nouveau dans la chambre des députés. On leur promet des élections communales, mais le gouvernement ne tient pas promesse. Les parisiens et le pouvoir central continuent de se distendre et les citoyens sont les premières victimes du siège prussien qui dure. Le 28 Novembre une armistice est signée. Les prussiens entrent à Paris. À leur demande et après seulement une semaine de campagne, une nouvelle Assemblée Nationale est élue au Grand Théâtre de Bordeaux. Les bonapartistes sont balayés, y siègent quelques républicains pour une écrasante majorité de monarchistes. Parmi eux, Adolphe Thiers, qui est élu chef du pouvoir exécutif.

Au même moment, les parisiens établissent un pouvoir parallèle, le Comité Central. Le 25 février, ils rejettent l'accord signé par Thiers qui autorise l'entrée des prussiens dans la ville et se saisissent des canons payés par souscription. Ils les placent sur les Buttes Montmartre et Belleville et édifient des barricades autour des quartiers occupés par les prussiens.

Le 1^{er} mars, l'Alsace et une partie de la Lorraine sont cédées à la Prusse...

Après avoir signé la paix, le gouvernement central siège de nouveau dans la capitale. Il souhaite rapidement reprendre le contrôle de ces canons. L'armée est envoyée mais les soldats refusent de tirer et fraternisent avec les parisiens. Thiers et son gouvernement fuit à Versailles suivi par la municipalité de Paris et son maire, Jules Ferry. Ils vont y préparer, avec l'aide des prussiens, le massacre de la Semaine Sanglante qui fera, entre le 21 et 28 mai, plus de 30 000 morts parmi les civils et communards. Dans l'ignorance des plans futurs du pouvoir central de l'État, les membres du Comité Central arrivent à l'hôtel de ville et La Commune de Paris est proclamée, elle durera soixante-douze jours⁹.

L'urbanisme et l'architecture sont deux sujet qui clôturent l'épisode de la Commune parisienne. En effet, il est important de noter que plusieurs scientifiques établissent une corrélation entre les travaux de modernisation de Paris, initiés par le baron Haussmann et l'insurrection populaire des parisiens. C'est en effet un des premiers cas reconnu d'exclusion socio-spatiale :

« Durant cette période, les travaux de reconstruction de Paris ont notamment entraîné une ségrégation socio-spatiale croissante, du fait de la hausse spéculative des loyers qui exila les plus pauvres en périphérie ou bien même dans les bidonvilles qui se sont développés au centre. Petit à petit est apparue et s'est accrue cette double opposition sociale encore présente aujourd'hui, d'une part entre le centre et la banlieue, d'autre part entre l'est et l'ouest de l'agglomération parisienne¹⁰. »

Il est aussi intéressant de noter que cet événement s'est terminé par la construction de la Basilique du Sacré Cœur qui, par un geste architectural, assoit le pouvoir symbolique et politique de la République des conservateurs :

« La construction de la basilique du Sacré-Cœur a finalement scellé la victoire de la réaction et de l'alliance entre catholiques conservateurs et monarchistes. Le culte du

9 Récit historique issu de MEYSSAN, Raphaël, *Les damnés de la Commune*, Vol.1. À la recherche de Lavalette, Vol.2. Les orphelins de l'histoire, Vol.3. Ceux qui n'étaient rien, Delcourt, 2018, 2019, 2019

10 HURIOT, Jean-Marie, « Haussmann, de la modernité à la révolution », *Métropolitiques*, 15 février 2013

Sacré-Cœur était « l'axe de ralliement pour toutes les forces d'opposition conservatrices » (p. 494). La basilique a été édifée explicitement à la mémoire de deux généraux tués par les communards. Par une étrange coïncidence, c'est justement sur la butte Montmartre que Varlin, un des principaux acteurs de la Commune, fut torturé et tué par les Versaillais en 1871¹¹. »

L'autre point soulevé par cet événement historique sont les idées politiques issues de la Commune de Paris. Ces dernières sont à l'origine d'avancées sociales importantes et sont à la source de plusieurs principes fondamentaux de notre République actuelle. Toutefois, la première originalité pour les municipalistes, est dans l'équilibre mis en place entre le représentant locaux et la démocratie directe des citoyens :

« Les élections ne servaient pas à élire des représentants qui auraient carte blanche une fois au pouvoir, mais de désigner des commissaires du peuple qui resteraient soumis au contrôle démocratique et révocables tout au long de leur mandat¹². »

Quatre-vingt-douze membres sont élus le 26 mars au Conseil de la Commune. Le gouvernement est citoyen et populaire, ses membres représentants sont issus des classes moyennes et populaires, ce qui est une première si on la compare aux communes médiévales, représentées par la bourgeoisie marchande locale. Sur le plan des réformes sociales, la Commune se démarque et est précurseur d'avancées significatives. Si elles n'ont pas le droit de vote, les femmes jouent un rôle important et établissent un bon nombre de revendications libertaires à travers un des premiers mouvements féministes reconnus en France : l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. Elles obtiennent le droit au travail et l'égalité salarial. Par ailleurs, la Commune est laïque, voir même anticléricale : l'union libre est reconnue, la laïcité dans les écoles et les hôpitaux devient obligatoire et le droit à la liberté de la presse est défendu. Dans un souci d'équité entre les citoyens, de nombreuses mesures sociales sont prises : les actes notariaux sont gratuits, une pension est versée aux blessés, les logements vacants sont réquisitionnés au profit des sinistrés et les ateliers et fabriques fermés ou abandonnés sont remis à des coopératives¹³.

11 HURIOT, Jean-Marie, « Haussmann, de la modernité à la révolution », *Métropolitique*, 15 février 2013

12 DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017, p.105

13 *Ibid.*, p.107

« La Commune a dessiné les contours d'une nouvelle forme d'organisation sociale à l'échelle nationale et internationale¹⁴. »

En effet, la Commune de Paris est l'affirmation d'une politique nouvelle qui se substitue périodiquement au pouvoir central par un modèle de démocratie locale reproductible. Pour Duran Folco, la Commune n'est pas le contraire de la République, mais représente « *la République contre l'État*¹⁵ ». En effet, au même moment, en France, un éventail de Communes de provinces s'auto-organisent : C'est le cas des villes de Béziers, Perpignan, Grenoble, Bordeaux¹⁶. Mais aussi Le Creusot, Lyon, Saint-Étienne, Marseille, Limoges, Narbonne ou Toulouse¹⁷.

Toutes ces démocraties populaires autoproclamées font l'objet de fortes répressions par l'État. Ensemble, elles posent les bases de l'utopie municipaliste d'une Commune des communes, capable de fédérer le pays.

L'épisode communard français de la fin du XIX^{ème} siècle, se place comme un carrefour dans la distribution du pouvoir sur le territoire national. La répression violente annonce effectivement que le XX^{ème} siècle, sera celui des États centraux.

14 *Ibid.*

15 *Ibid.*, p.108

16 *Ibid.*, p.109

17 MEYSSAN, Raphaël, *Les damnés de la Commune, Vol.2. Les orphelins de l'histoire*, Delcourt, 2019, p.139-140

1.2-

De l'écologie sociale au Municipalisme Libertaire

A- M. Bookchin, écologiste radical

On ne peut pas évoquer le municipalisme sans parler du militant et philosophe américain Murray Bookchin (1921-2006), considéré comme le théoricien le plus important du municipalisme libertaire contemporain, « *il est connu pour son étude minutieuse de la tradition révolutionnaire européenne et pour avoir introduit l'idée de l'écologie dans la pensée de la gauche. Le premier, il énonça en 1962, le principe selon lequel une société libératrice ne pouvait être qu'écologiste*¹⁸ ». Autodidacte né dans le Bronx d'une famille d'immigrés russes de confession juive, il est dès tout petit, imprégné des idées révolutionnaires marxistes et anarcho-syndicalistes de ses parents et grands-parents. Il entre dans la jeunesse communiste à 9 ans, et continue sur cette voie pendant son adolescence en militant au parti communiste. Il en sera exclu à 18 ans pour « *déviationnisme trotsko-anarchiste*¹⁹ ». C'est à juste titre puisque son parcours de militant s'oriente par la suite vers le trotskisme.

La terreur et l'autoritarisme bureaucratique mené par l'URSS de Staline est un véritable coup-de-massue pour les idéalistes de gauche de l'époque, et l'évolution du jeune Bookchin en est un exemple. Il intègre le "parti social des travailleurs", et c'est à 30 ans, qu'il finit par s'éloigner définitivement du communisme. Il est déçu, après avoir travaillé dans le monde ouvrier et milité aux sein de syndicats, il remet profondément les théories marxistes en question, et le rôle hégémonique d'avant-garde de la classe ouvrière²⁰. Il reprend alors des études et, toujours sensible à la critique du capitalisme, il s'oriente vers l'anarchisme. Il devient militant écologiste, et s'interroge dès les années 50 des risques liés aux pesticides dans les aliments consommés par la population. Cette étude va le mener à établir une corrélation entre la destruction de l'environnement et le système de production capitaliste.

18 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020, p.21

19 *Ibid.*

20 *Ibid.*

C'est ce constat, qu'il va s'efforcer de démontrer et d'étoffer au cours de sa vie, dans son œuvre littéraire, mais aussi dans son enseignement et ses conférences d'éducatrices populaires²¹.

La biographie de Bookchin est importante dans ce qu'elle révèle des balbutiements de l'héritage révolutionnaire de gauche dont il est, comme la théorie municipaliste, complètement imprégné. Elle révèle également que celui-ci, fort de ses idéaux radicaux, serpente dans ces milieux en électron libre. Janet Biehl, qui s'est attelée à la vulgarisation des théories de Bookchin le résume ainsi :

« Si Bookchin a tiré du marxisme une critique du capitalisme, c'est dans la tradition anarchiste qu'il a puisé ses idées sur le communalisme, l'antiétatisme et le confédéralisme. Pour autant, l'anarchisme n'échappe pas à sa critique. Contrairement à beaucoup d'anarchistes de tendance individualistes, Bookchin n'est pas ennemi des institutions en tant que telles. La liberté conçue en termes purement personnels et qui ne s'incarne dans aucune institution, soutient-il, sombre dans la complaisance narcissique. Une société favorisant à la fois la liberté individuelle et la liberté sociale doit reposer fermement sur des institutions elles-mêmes libératrices. Elle doit fournir la structure qui permettra aux citoyens de diriger collectivement leurs propres affaires. La question n'est donc pas de savoir si une société doit avoir des institutions, mais bien lesquelles elle doit avoir²². »

33

Son imprégnation des milieux radicaux de gauche et ses idéaux individuels vont constituer le terreau de l'élaboration de « L'Écologie Sociale » dont découle le municipalisme libertaire.

21 Article « Murray Bookchin » Wikipédia, URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Murray_Bookchin

22 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020, p.22

B- Une critique de la domination pour une société écologique

On peut définir l'Écologie Sociale comme une théorie politique, utopique, radicale et révolutionnaire, qui repose sur la critique de la domination :

« La société [que Bookchin] envisage éliminerait non seulement le capitalisme, mais également l'État nation, non seulement les classes, mais aussi la hiérarchie, non seulement l'exploitation mais encore la domination et cela ferait d'elle une option rationnelle et écologique²³. »

Le biais que l'on peut opposer à l'auteur est son militantisme. Pour autant, reléguer l'Écologie Sociale de Bookchin à cet unique fait est réducteur. D'une part, face à l'urgence écologique, il est maintenant impossible de nier que cet état des choses n'est pas lié à nos systèmes d'organisations politiques et économiques. Cela interroge par là même, nos fonctionnements sociaux ainsi que leur constructions socio-spatiales. D'autre part, l'auteur, comme bien des utopistes, revendique que pour faire des projets de sociétés, il est nécessaire d'échafauder des utopies, ou « *une étoile qui brille dans le ciel*²⁴ ». Celui-ci, quelque part, conscient de son idéalisme sous-entend l'impossibilité de l'application parfaite d'une telle idéologie. L'Écologie Sociale est pour nous une utopie, qui n'est, dans l'absolu, pas atteignable. Et comme toutes les utopies, sans doute pas souhaitable. Cependant, elle présente des enjeux sociaux, politiques et environnementaux de notre monde contemporain et dessine un objectif désirable : celui d'une vie harmonieuse entre les êtres et la nature.

L'Écologie Sociale développée par Murray Bookchin constitue en elle-même un vaste sujet et il n'est pas aisé de la résumer en quelques mots, cependant c'est pour tendre vers celle-ci que Bookchin est amené à élaborer le municipalisme libertaire.

23 Op. cit., BIEHL, p.22

24 Jean François Caron, maire de Loos-en-Gohelle, interrogé par, « LSD, la série documentaire » (*France Culture*) en 2019, raconte que pour débiter un mouvement et mobiliser de l'énergie pour changer les choses celui-ci doit être motivé par un but désirable à atteindre. (min.16 environ)

Julie Beauté²⁵, doctorante en philosophie contemporaine sous la direction de Dominique Lestel (philosophe) et Mathias Rollos (architecte), vient résumer l'Écologie Sociale afin de réinterroger « *le paradigme de la raison* » de l'auteur américain comme un paradoxe dans son propre raisonnement. Cette critique s'inscrit dans le cadre d'un débat avec l'anthropologue Marin Schnaffer qui voit dans l'Écologie Sociale, un moyen de relier les critiques de la domination. Nous allons nous intéresser principalement aux deux premières parties de l'article de Julie Beauté²⁶, afin de définir dans le cadre de ce mémoire les grandes lignes de l'Écologie Sociale.

Tout d'abord, on peut dire que Bookchin défend la nécessité d'agir de manière radicale vis à vis du changement social face à l'urgence climatique et nous prépare ainsi au caractère révolutionnaire de sa théorie :

« Mettre en œuvre des solutions partielles reviendrait (...) à dissimuler la nature profonde de la crise écologique. Au contraire, passer radicalement d'une société capitaliste à une société écologique permettrait d'arrêter la destruction des écosystèmes²⁷. »

Aussi, le concept de l'Écologie Sociale se dresse sur la critique des sociétés capitalistes contemporaines du monde occidental. Pour Bookchin, elles sont déterminées principalement, par un système général de domination des hommes sur les hommes et des hommes sur la nature :

« Au sein d'une économie de marché devenue société de marché (Bookchin 1996 [1990], p.191, "La dialectique écologique"), l'auteur constate une confusion trompeuse, élaborée par les élites dirigeantes, entre leurs propres systèmes hiérarchiques de domination et la vie communautaire en tant que telle²⁸. »

L'ensemble de nos rapports sociaux et de nos vies en communautés sont assujettis et figés par l'omniprésence d'une distribution sociale qui encourage l'asservissement et l'oppression de certaines catégories sur d'autres. Ainsi, l'humanité, organisée artificiellement sur des principes de dominations, entre en conflit avec la nature, par essence « *organique* » (qui s'oppose au linéaire hiérarchique) et « *associative* » (qui s'oppose au concept de domination)²⁹. Pour Bookchin, c'est de cette opposition

25 BEAUTÉ, Julie, « La pensée libertaire de l'écologie sociale. Vers une réconciliation des critiques de la domination ? » *Métropolitiques*, 16 Juillet 2020. URL : <https://metropolitiques.eu/La-pensee-libertaire-de-l-ecologie-sociale.html>

26 *Ibid.*

27 *Op. cit.*, BEAUTÉ, p.2

28 *Ibid.*, p.1

29 *Ibid.*, p.2

que naissent les crises environnementales et sociales, qui de leur côté, convergent vers cette même cause : la domination de l'homme sur l'homme et de l'homme sur la nature.

Par ailleurs, pour que le rapport entre la domination parmi les hommes et la destruction de l'environnement soit établi ; il est nécessaire de cesser d'opposer les sciences humaines avec les sciences naturelles et de repositionner l'espèce humaine au sein des processus naturels :

« Il y a une mise en œuvre de la nature au sein de l'humanité : « le social et donc combiné au naturel, et la raison humaine est combinée à la subjectivité non humaine » (Bookchin 1996 [1990], p.103, « Du caractère naturel des sociétés »)³⁰. »

Cette double critique, interroge les problèmes écologiques au regard de la hiérarchie sociale parmi les hommes et propose de cesser de maintenir la pensée écologiste uniquement sur ses enjeux environnementaux. L'auteur établit ainsi une nouvelle manière de penser et de faire de l'écologie³¹.

Bookchin mène une étude anthropologique et historique de l'organisation communautaire des hommes ainsi que leurs rapports de dominations. Il montre que ces organisations s'établissent par leurs institutionnalisations et que celles-ci définissent les libertés mais protègent également certaines formes de dominations sociales.

La seconde étude menée par Bookchin est celle des processus écosystémiques naturels. Il constate que ces derniers sont basés sur « l'interdépendance », « l'entraide », « la complémentarité », « la participation » et « l'association interspécifiques »³².

C'est à l'issue de ce double constat que vient l'élaboration du Municipalisme Libertaire en tant que programme politique menant à une société écologique et sociale.

L'écologie sociale repose sur une critique du capitalisme, qui est basé sur la domination et la hiérarchie, mais aussi sur la mise en valeur de l'évolution de la nature en tant que processus d'association et de complémentarité entre les espèces, qu'il conviendrait de poser comme un exemple d'évolution parfaite. L'opposition entre les deux, permet à l'auteur de poser la supposition selon laquelle, une société écologique ne peut être que sociale.

La société nouvelle qu'il propose doit tendre vers un fonctionnement écosystémique et se déposséder d'un système hiérarchique qui considère les hommes, ainsi que

30 *Ibid.*, p.3

31 *Ibid.*, p.2

32 *Ibid.*, p.2

la nature comme des sujets de dominations. Pour cela, il est nécessaire de fonder de nouvelles institutions qui favorisent la liberté et le respect de l'environnement, par l'interdépendance, l'entraide, la complémentarité, la participation et l'association interspécifiques. Ces institutions forment la base d'une structure écologique et sociale :

« Bookchin nous confie de précieux outils tant philosophiques que concrets. Il invite à penser de façon écologique, à se reconnecter au foisonnement de la coévolution multispécifique, à développer des éco-communautés et à reprendre le pouvoir sur nos vies, contre l'hégémonie capitaliste. L'écologie ne se réduit donc nullement à un simple environnementalisme, puisqu'elle traite de l'interdépendance dynamique du vivant et du non-vivant, en y inscrivant l'humanité de manière décisive. L'écologie sociale peut ainsi élaborer une analyse puissante du rôle de la hiérarchie intra-humaine dans la destruction écologique, insistant à juste titre sur le besoin de maintenir une critique des structures sociales³³. »

La dimension opérationnelle de cette utopie philosophique s'inscrit dans un mouvement de *recommunalisation*³⁴ autour du renouvellement de l'institution communale :

« Des communes reliées en réseau au niveau fédéral par des écosystèmes, des biorégions et des biomes³⁵. »

L'Écologie Sociale est présentée par Bookchin comme le but à atteindre. Ainsi, l'élaboration du Municipalisme Libertaire permet, de tendre vers cet avenir désirable.

33 *Ibid.*, p.5

34 *Ibid.*, p.3

35 *Ibid.*, p.4

1.3-

Le Municipalisme Libertaire

A- Les « deux politiques » et l'urbanisation

La filiation de Bookchin avec le milieu anarchiste et révolutionnaire, fait de celui-ci un fervent opposant aux États nations centralisés. Pour lui cette forme de gouvernance constitue « *une source intrinsèque de domination*³⁶ ». Dans ce mémoire, nous avons choisi de mettre un peu de côté l'argumentaire et la critique des États pour nous concentrer sur les enjeux conceptuels du Municipalisme Libertaire dans son élaboration et dans ce que Bookchin présente comme un programme opérationnel. Cette critique est centrale mais elle se lie selon nous suffisamment au travers des alternatives que l'auteur présente pour ne pas entrer dans les détails. D'ailleurs, si l'État central est rejeté en bloc, la spécificité de Bookchin dans les pensées libertaires se situe dans le fait que celui-ci n'est pas opposé au rôle des institutions. En effet, pour lui elles sont nécessaires à la vie en communauté et sont des outils de protection des libertés. Les institutions sont la création de ce qui, pour lui, constitue la singularité de l'humanité. Et cela, uniquement si elles s'inscrivent dans un mouvement libertaire de démocratie directe :

« *L'écologie sociale affirme plus précisément la suprématie de la raison comme attribut distinctif, en insistant sur l'intellectualité des êtres humains. Ceux-ci peuvent conceptualiser, relier des idées, communiquer symboliquement, prévoir, comprendre ou encore opérer volontairement des changements dans le monde*³⁷. »

C'est cette spécificité de la raison humaine qui va organiser les sociétés autour et à partir d'institutions qui viennent fédérer et réglementer la vie en collectivité. Celle-ci n'ont de bonnes raison d'exister que si elle s'inscrivent dans un mouvement libertaire de recommunisation.

36 DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017, p.111

37 BEAUTÉ, Julie, « La pensée libertaire de l'écologie sociale. Vers une réconciliation des critiques de la domination ? » *Métropolitiques*, 16 Juillet 2020. URL : <https://metropolitiques.eu/La-pensee-libertaire-de-l-ecologie-sociale.html>

Pour commencer, le municipalisme libertaire de Bookchin part de la critique de la confusion courante entre *les deux politiques*³⁸. La première est, la politique « étatique » qui est en fait « l'exercice du pouvoir ». La centralisation de celui-ci fait que toutes les institutions qui en découlent sont reléguées à un « système professionnel de contrainte sociale³⁹ ». La seconde politique est « le politique » qui est définie par l'auteur comme « l'administration directe des affaires publiques par l'ensemble de la communauté⁴⁰ ». C'est pour lui cette dernière, qu'il appelle « le champ politique », la politique originale au sens étymologique qui doit être rétablie.

« Le municipalisme libertaire veut ressusciter la politique dans le sens ancien du terme : construire et étendre la démocratie directe locale de sorte que les simples citoyens prennent des décisions relatives à leur communauté et à la société dans son ensemble⁴¹. »

En effet cette confusion a pour l'auteur, permis aux institutions (aux États) de délaisser l'éthique du vivre ensemble, du commun et de la vie collective au profit de la croissance économique : « L'économie a acquis une place prédominante par rapport à la communauté⁴² ». D'autre part cette confusion et cette omniprésence de l'économie au sein de la société a amené le socialisme à se consacrer à la lutte des classes en se concentrant davantage sur la vie au travail, dans les usines, que sur le quotidien et la vie sociale en communauté. Les citoyens, les habitants d'une cité, sont envisagés dans ce tableau comme un simple corps électoral et contribuable et ont perdu leur caractère civique⁴³.

Par ailleurs, on observe chez Bookchin une critique de l'urbanisation qui va l'amener à se positionner sur nos champ de compétence architecturale et urbaine. La cité est, selon Bookchin, le lieu originaire du champ politique. Pour l'auteur, dans le but que la cité reprenne son rôle propice au développement du champ politique, il faut sortir d'une autre confusion dommageable qui est celle qui voudrait que le développement d'une cité se fasse par son urbanisation et donc son expansion physique. Pour lui et pour Janet Biehl, l'urbanisation est non seulement en train de détruire les espaces naturels et agricoles mais, est aussi en passe « d'achever, l'œuvre des empereurs romains, des monarques absolus et des républiques "bourgeoises" »

38 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020

39 BOOKCHIN, Murray, *une société à refaire, vers une écologie de la liberté*, Montréal, Écosociété, 2011, p.104

40 *Ibid.*, p.108

41 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020, p.36

42 BOOKCHIN, Murray, *Pour un municipalisme libertaire*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2003, p.9

43 *Ibid.*, p.17

*d'il y a si longtemps : la destruction du champ politique*⁴⁴ ». En effet, le sens civique de la cité se perd au profit d'une gestion des villes basée sur l'accumulation des infrastructures pour "booster" le capital. La lecture de l'urbanisation au travers du prisme démocratique citoyen et citadin, amène Bookchin à considérer les qualités spatiales des banlieues américaines comme des lieux où il est particulièrement difficile de développer le champ politique basé sur la communauté habitante. En effet, la banlieue est, selon l'auteur, dotée de peu d'espaces publics dont les usages n'est pas ceux de la circulation automobile. Aussi les banlieusards, à l'inverse des citadins, passent moins de temps dans l'espace public pour se rendre d'un lieu privé à un autre lieu privé (par exemple d'une habitation à un lieu de travail ou à un commerce) et donc se rencontrent moins entre eux. Bookchin pense que pour créer des *municipalités* qui rassemblent la communauté dans les banlieues, il est nécessaire de mettre l'accent plutôt sur les problèmes ou les sujets d'inquiétudes qu'ils partagent en commun avec leurs voisins de pavillons, par exemple les problèmes de transport, d'économie locale ou d'environnement. Le manque de rencontre dans leur espace public doit donc être compenser par des rencontres conscientes et délibérées⁴⁵.

Pour Bookchin, il convient de sortir de ces confusions qui opposent : le champ politique et l'État (la démocratie avec l'exercice du pouvoir), ou encore : la cité et l'urbanisation, qui par là, efface le rôle civique de la ville, au profit de son développement capitaliste. Pour sortir de ces confusions, Bookchin propose une distinction tripartite entre l'État, le champ politique et le champ social⁴⁶. Dans ce contexte le champ social représente « *le domaine privé (qui inclut à la fois la famille, la communauté et la vie économique)*⁴⁷ ». Le champ politique est alors considéré uniquement dans une perspective d'autogouvernement des citoyens qu'il convient de réhabiliter à travers le programme municipaliste libertaire.

44 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020, p.69

45 *Ibid.*, p.86-87

46 *Ibid.*, p.38

47 DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017, p.111

B- Le programme politique de l'Écologie Sociale : la démocratie directe des municipalités

Le municipalisme libertaire est le programme qui permet au champ politique d'arriver à sa forme d'autogestion. Celui-ci passe et se réalise par la volonté de la communauté qui définit les affaires qui l'intéresse. Une communauté existe lorsque des individus « *forment une entité communautaire identifiable*⁴⁸ ». Cette dernière l'est par l'espace public que ces individus occupent lorsqu'ils franchissent le seuil de leurs domaine privé. C'est la proximité résidentielle et les intérêts communs, tel que l'environnement, l'éducation et l'économie qui les réunissent en *municipalité*, définie par la communauté résidente :

*« C'est ce potentiel politique de la communauté que le municipalisme libertaire tente de créer ou de renouveler, puis d'étendre. Ici, les gens peuvent passer de monades isolés à celui de citoyens qui se reconnaissent les uns les autres, qui sont mutuellement dépendants et qui, à ce titre, se soucient de leurs bien être commun. C'est ici qu'ils peuvent créer ces institutions politiques qui permettent une large participation et qui les soutiennent sur une base continue*⁴⁹. »

Le municipalisme libertaire se définit par une décentralisation des institutions locales dans les villes qui sont trop vastes pour la proportion qui convient au développement du champ politique municipale. Le village confère selon Bookchin la proportion idéale, aussi, parce qu'il entend que chaque communauté auto et cogère dans la limite du possible son alimentation et son économie locale, il est nécessaire de découper les grandes et moyennes villes en arrondissements. Cette décentralisation institutionnelle se fait environ à l'échelle des quartiers représentés par de nouvelles municipalités, plus petites, gouvernées par les habitants adultes, tous sexes, origines ethniques, et de classes confondus. La chose qui les rassemble est le lieu physique de leur champ politique.

Bookchin imagine que cette décentralisation institutionnelle à l'échelle locale inaugurerait de nouveaux espaces citadins dans une décentralisation physique des espaces auparavant destinés à l'exercice du pouvoir. Ceux ci se répartiraient

48 BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 2020, p.73

49 *Ibid.*, p.74

dans chaque *municipalité* par des dispositifs de jardins et de lieux publics, clos ou à l'air libre où pourraient s'exercer le champ politique retrouvé.

Par ailleurs, le municipalisme libertaire définit le fonctionnement démocratique de ces institutions municipales. Pour Bookchin, il faudrait dans un premier temps s'inspirer des assemblées citoyennes athéniennes, des *conjuratio* médiévaux, des sections parisiennes etc. pour les faire peu à peu évoluer avec leurs habitants. A l'initiative des assemblées tenues régulièrement, un règlement en commun doit être déterminé pour régir les prises de décisions, de paroles et plus généralement la conduite des réunions :

« Ces réunions détermineront la procédure de prise de décision, les postes nécessaires et les moyens par lesquels on choisira les individus appelés à les occuper, ainsi que la manière dont ils devront rendre des comptes à l'assemblée toute entière. Ces individus pourront aussi établir des comités de consultation et d'administration locale pour étudier diverses questions et faire des recommandations à l'assemblée, puis pour exécuter les politiques d'assemblée. Ces organismes et leurs travaux seront sous la surveillance constante de l'assemblée, et leurs membres pourront être révoqués sans délais, c'est à dire que si les membres violent les règlements de la communauté concernant les pouvoirs des comités et des commissions, les citoyens auront le droit de les démettre de leurs fonctions et de les remplacer⁵⁰. »

Ces assemblées au cadre bien dessiné par le collectif, sont par la suite le lieu du débat et des prises de décisions démocratiques et directes pour l'ensemble de la communauté municipale. Il est à cet effet important, que l'ordre du jour et les points évoqués pour chaque réunion soient annoncés à l'avance afin que les citoyens aient le temps de préparer leurs interventions. Les débats sont suscités et doivent être tenus de manière à ce que le pour et le contre apparaissent ⁵¹.

Aussi, dans le mode de prise de décisions, Bookchin s'éloigne du consensus de la pensée libertaire ordinaire. Pour lui, le consensus convient pour des petits groupes homogènes d'individus proches les uns des autres, il devient en revanche très problématique dans de larges collectifs hétérogènes qui constituent par définition les municipalités libertaires. En effet, une prise de décision par consensus donne la priorité à l'autonomie personnelle⁵², cela entend qu'un seul individu peut empêcher une décision soutenue par la majorité de la communauté par son droit de veto individuel. Bookchin soutient que pour maintenir le dissensus démocratique, il est nécessaire de maintenir des prises de décisions à la majorité

50 Op. cit., BIEHL, p.78

51 Ibid.

52 Ibid., p.79

parce que cette méthode favorise le débat démocratique et protège les individus de la communauté d'éventuelles « *manipulation des dissidents* » souvent relégués au silence par les prises de décisions consensuelles. Le dissensus doit, dans une communauté municipale libertaire, être protégé, écouté et reconnu comme un « *effort honorable* ». Biehl l'exprime ainsi :

« Il y aura toujours des dissidents, car il est impossible que tous les membres de la communauté soient d'accord avec chaque décision ; en fait, il n'est pas souhaitable qu'ils le soient. Le conflit fait partie de la politique, c'est une condition de son existence même, et les dissidents (heureusement) sont partout. Quelques individus trouveront toujours qu'une décision particulière n'est pas favorable à leurs propres intérêts ou au bien public. [...] Dans une communauté où les décisions reposent sur la règle de la majorité, la minorité doit effectivement se conformer à la décision majoritaire pour éviter que la vie sociale ne se désintègre dans un cacophonie d'individus hargneux. Mais la minorité garde la liberté primordiale d'essayer de faire changer la décision. [...] Par la dissidence, même passionnée, la minorité maintient la question en vie, pose les bases qui permettent de modifier une mauvaise décision et de devenir à son tour la majorité, en faisant du même coup progresser la conscience politique communautaire⁵³. »

Le municipalisme libertaire de Bookchin donne une armature institutionnelle à l'Écologie Sociale qu'il défend. Le champ politique étant intrinsèquement lié à la cité, c'est dans les villes qu'il convient d'initier cette révolution démocratique. La décentralisation des institutions locales vient redessiner les contours du paysage citadin et l'investissement démocratique des citoyens qui, dans ce contexte, reprennent le pouvoir et réhabilitent le champ politique délaissé jusqu'alors à « *l'exercice du pouvoir* » des institutions étatiques. Par ailleurs l'organisation des assemblées, policées dès le départ par des règles communes à tous, confère un cadre qui définit le rôle des représentants et leurs qualités à exercer les pouvoirs transmis d'en bas par la municipalité citoyenne. Aussi, le municipalisme souhaite favoriser et rendre possible la prise de parole et l'expression d'idées argumentées de chacun. Cet exercice démocratique municipal, qui s'organise autour de débats où les dissensions sont encouragées et les décisions prises à la majorité, a pour fin de transformer les habitants en citoyens capables d'exercer leur participation avec raison « *pour eux-mêmes, pour les autres membres de la communauté et pour le bien commun*⁵⁴ ».

53 Ibid., p.79-80-81

54 Ibid., p.78

C- Interdépendance municipale : coordonner et administrer, le rôle des experts et de la Confédération Intermunicipale

Le municipalisme libertaire ne se résume pas au seul localisme que serait une révolution de l'institution municipale. En effet, celui-ci peut être dangereux dans ce qu'il pourrait révéler d'esprit de clocher ou de chauvinisme. Rien ne peut, en effet, empêcher une communauté de prendre des décisions à son échelle, qui soient profondément anti-écologiques ou discriminatoires. L'autre argument qui s'oppose au localisme est la question du poids politique que celui-ci peut avoir dans le paysage territorial. En effet, une institution locale seule ne peut pas s'opposer à un pouvoir central puissant. D'ailleurs, l'État n'est pas tout le temps synonyme d'oppression, il peut aussi être présenté comme un régulateur des libertés et des droits humains. Pour l'auteur, ces questions sont fondamentales mais il n'est pas question de reconnaître l'État central dans ces dimensions protectrices, selon lui, les États (et les entreprises capitalistes) sont à l'origine de la complexité bureaucratique du monde. Si ils leurs arrivent de se poser en protecteurs, l'histoire démontre que cela ne les a pas empêchés de commettre tous les abus : « *de la ségrégation raciale à l'apartheid, de l'esclavage au génocide, du travail des enfants au patriarcat et à la persécution des minorités sexuelles*⁵⁵. » Pour les municipalistes, la régulation des abus n'est pas un phénomène étatiste. D'ailleurs, dans un monde municipaliste, celui-ci doit se faire par une instance plus large que la commune. La confédération intermunicipale est l'alternative présentée au pouvoir centralisé. L'*interdépendance* des municipalités est reconnue et encouragée par les municipalistes, particulièrement sur les questions écologiques, sur la vie économique et sur la protection des droits de la personne⁵⁶. Aussi, le confédéralisme est un moyen institutionnel déjà éprouvé dans l'histoire - par exemple en Suisse avec la confédération des Trois Liges à partir du quinzième siècle -, qui présente la qualité de former un réseau organique d'interdépendances des communes, tout en maintenant leur liberté et autonomie : un tout qui n'efface pas les parties, mais les représente dans leur dimension autonome.

« Dans une société écologique, les municipalités déjà démocratisées - c'est-à-dire celles

55 Op. cit., BIEHL, p.111

56 Ibid., p.115

dont les chartes auront été modifiées de sorte que les assemblées de citoyens détiennent le pouvoir politique suprême - formeront des confédérations sur une base régionale pour s'occuper des questions intermunicipales ou régionales. Ces confédérations institutionnaliseront l'interdépendance inhérente des municipalités sans priver celles-ci ni de leur liberté, ni de leur souveraineté⁵⁷. »

Les confédérations municipalistes sont des congrès de délégués, mandatés et élus par les citoyens afin qu'ils exécutent les décisions prises et débattues en assemblée. Ces agents délégués sont élus pour un mandat clair qu'ils s'engagent à respecter. La clarté de celui-ci est censée protéger les citoyens et les délégués. En cas de fraude, l'assemblée peut immédiatement destituer l'élu qui est tenu à une tâche précise. Aussi « *le but premier du conseil confédéral sera de coordonner et d'exécuter les politiques formulées par les assemblées⁵⁸* ».

C'est au terme du chapitre sur le confédéralisme que Biehl évoque une séparation des pouvoirs entre l'assemblée municipale des citoyens, le rôle des experts - dans ce cas précis, les ingénieurs - et l'institution confédérale. Pour Bookchin, la dissociation s'effectue entre *l'élaboration de la politique* et son *exécution administrative*.

Pour les municipalistes les décisions et l'orientation de la politique se fait uniquement par les citoyens au travers des assemblées : ce sont elles qui décident des projets à mener. Lorsque un projet est défini, on fait appel à un groupe d'expert - de préférence de la communauté -, pour un projet d'aménagement par exemple, ce groupe de spécialistes du sujet évoqué, va s'emparer du projet pour répondre à la demande de l'assemblée - leur maître d'ouvrage -. Il y a rarement une seule solution aux contraintes qui limite la production d'un projet, - c'est le cas en architecture - c'est pourquoi, plusieurs propositions devront être présentées à l'assemblée politique. L'intelligibilité des enjeux pour chaque projet, dépourvue de jargon professionnel, va être déterminante pour la prise de décision démocratique de l'assemblée de citoyens. Le maintien démocratique en tout lieu et sur tout champ d'intervention, devient la responsabilité de chacun et de tous, experts compris. Ces derniers n'ont en effet qu'une fonction administrative (par leur connaissance de spécialistes) de la volonté de l'assemblée. Les décisions sont été prises en amont, aussi, La réalisation physique des projets est également de l'ordre de l'administration.

La classification peut paraître un peu simpliste quand, en maîtrise d'œuvre, sur un aménagement urbain ou un projet architectural, les décisions se font à tous les niveaux du projet, de l'esquisse à l'exécution de celui-ci, sans pour autant qu'elles soient classées comme « *décisions politiques subrepticement déguisées en question*

57 *Ibid.*, p.116

58 *Ibid.*, p.116

*administratives ou techniques*⁵⁹ ». Pour autant se poser la question de l'ouverture démocratique des champs techniques tels que l'ingénierie, l'architecture ou l'urbanisme, à l'avis des premiers concernés - les usagers, les citoyens - place les professionnels dans une responsabilité nouvelle de médiation dont le but est de construire ensemble, les paysages de demain. On peut penser que cela empêcherait dans une certaine mesure l'expansion d'infrastructures destinées à l'usage d'une minorité d'intérêt particulier. À l'inverse, cela promouvrait la qualification d'espaces dont la qualité découlerait de l'usage commun et collectif de la majorité.

La fonction de la confédération se retrouve comme celle des experts dans sa qualité administrative et coordinatrice. Elle exécute les politiques adoptées par les municipalités⁶⁰. Elle vient également se poser en terme de régulateur, avec un système de référendum confédéral à la majorité, qui décompte les voix de chaque citoyen de toutes les municipalités membre. Ce référendum peut se révéler utile lorsque par exemple une municipalité membre menace un écosystème ou nie des droits humains.

*« La décision n'est pas prise par le conseil confédéral, mais par la majorité des citoyens de toutes les assemblées, conçues dans leur ensemble comme une seule grande communauté qui aura exprimé sa volonté grâce à la confédération*⁶¹. »

La confédération se pose donc dans sa dimension régulatrice de grandes questions communes telle que vues ci-dessus mais aussi dans l'élaboration de projets de territoire à une échelle plus vaste qui regarde et concerne toutes ou la majorité des communes membres. Ces sujets touchent souvent les questions économiques, qui sont déterminées par l'interdépendance de l'économie humaine, mais tous les autres sujets d'intérêt commun pour les municipalités concernées peuvent être régis par la confédération intercommunale. L'important est que dans ce contexte, chaque assemblée citoyenne de chaque municipalité reste au rennes de cette institution administrative au travers de leurs représentants élus pour un mandat bien spécifié.

59 *Ibid.*, p.122

60 *Op. cit.*, BIEHL, p.122

61 *Ibid.*, p.123

1.4-

L'interdépendance des théories dans le municipalisme

Bookchin vient poser les contours du municipalisme libertaire et de l'Écologie Sociale. Pour autant le municipalisme n'est pas figé. Ses contours théoriques purs qui puisent dans bon nombre de concepts politiques, restent indéfinis et se rapprochent inévitablement d'autres théories critiques. En effet, en définissant une interdépendance et une auto-gestion libre des territoires et des communes, le municipalisme autorise une interdépendance et une porosité avec d'autres apports théoriques qui défendent l'implication des localités dans une transition écologique et sociale. D'ailleurs, croiser ces apports permet de ne pas s'enfoncer dans le dogme et participe à l'enrichissement de ce courant politique.

Dans son traité municipaliste⁶², l'auteur canadien, Duran Folco, s'attelle à un travail de croisement autour de la question de la commune et de l'autonomie territoriale. Ce dernier est professeur à l'École d'innovation sociale de l'Université de Saint-Paul et ses recherches portent, entre autres, sur l'écologie politique, la démocratie participative et délibérative, les communs, les innovations sociales et la philosophie de la ville.

62 DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017

A- La commune et les communs

L'importance des sujets, des intérêts et des biens communs qui lient les communautés et les municipalités entre elles, amène Duran Folco à établir un lien entre les *communs* et la municipalité. En effet, dans son traité de municipalisme⁶³, Jonathan Duran Folco s'attelle à associer les théories qu'il considère en lien avec le projet municipaliste.

L'auteur Québécois est moins radical que Murray Bookchin. En évitant le terme « libertaire », celui-ci s'éloigne de la pensée anarchiste antiautoritaire, qui entend libérer la société des dominations et de l'exploitation. Pour lui la recommunisation du monde consiste à favoriser une démocratie plus participative et directe en rapprochant les pouvoirs publics des gens sur le terrain afin de surmonter « *le fossé entre gouvernants et gouvernés par divers mécanismes de participation, de tirages au sort, d'assemblées publiques, de démocraties numériques, de jurys citoyens, etc.*⁶⁴ ». Duran Folco se pose donc comme modéré en comparaison à l'aspect révolutionnaire de l'Écologie Sociale de Bookchin. Il voit la possibilité de réformer profondément le système de gouvernance territorial de l'intérieur sur un modèle municipaliste enrichi par d'autres théories qui lui semblent complémentaires.

Dans *Commun*, Pierre Dardot et Christian Laval⁶⁵ établissent le rapprochement entre les notions de communs et la commune. En effet, pour eux, la revendication des communs se présente comme le nouveau fer de lance des luttes écologistes contre le néolibéralisme⁶⁶.

Duran Folco définit le *commun* comme un concept multiforme qui s'adapte tant aux besoins locaux des communautés qu'aux *milieux*, c'est-à-dire aux territoires, aux écosystèmes. En cela, on note que les communs entrent dans une logique d'écologie sociale qui fait le lien entre les sciences humaines et les sciences naturelles. En effet, ceux-ci dépendent du lieu où ils s'inscrivent, des spécificités naturelles des sites, des richesses et des frugalités qui y sont présentes etc. Ils dépendent aussi des communautés humaines qui l'habitent, qui se fédèrent par leur proximité et par leurs intérêts communs.

D'autre part, les communs s'inscrivent pour l'auteur comme une alternative à la propriété privée et à celle de l'État :

63 Op. cit., DURAN FOLCO, chapitre 2 : *la transition basée sur les commun(e)s*, p.43 à 70.

64 Ibid.

65 DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian, *Commun essai sur la révolution du XXI^e siècle*, 2014, La Découverte

66 DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017, chapitre 2 : *la transition basée sur les commun(e)s*. p.43 à 70.

« Les commons ne reposent pas sur la propriété privée ou la logique marchande, mais sur les principes de partage, d'accès et d'usage. Ils permettent aussi de repenser radicalement les droits de propriété en distinguant les « droits inclusifs » (accès, gestion, usage) et « exclusifs » (exclusion, aliénation). Alors que la propriété privée limite l'accès, la gestion et l'usage d'un bien ou d'une ressource à son propriétaire, lequel peut exclure les autres personnes d'utiliser son bien, le détruire ou le revendre comme bon lui semble, le commun permet de définir autrement l'usage et le partage d'une ressource collective, laquelle doit être gouvernée en commun par une approche basée sur la participation, la collaboration et l'autogestion⁶⁷. »

Par la remise en cause des propriétés privées et des États centraux, on observe ici, aussi bien le lien avec la critique du capitalisme de Bookchin, qu'avec celle des pensées hégémoniques de gauche, des sociales-démocraties ou du communisme d'État. Aussi, la culture du commun s'inscrit pour l'auteur dans une « troisième voie », celle du « socialisme autogestionnaire⁶⁸ ».

Par ailleurs, pour lui, le commun va au delà du *bien commun* en tant que ressource naturelle ou en tant qu'intérêt général d'un ensemble de personne. Duran Folco pense que le commun est à instituer. En effet, le commun instaure une régulation des pratiques par des règles communes à tous, et devrait être projeté au rang d'institution en tant que telle⁶⁹ :

« Le commun réunit ainsi trois éléments : 1) un bien ou une ressource partagée ; 2) une communauté de participants liés par des droits d'usage et des obligations ; 3) un ensemble de règles et de normes sociales définies collectivement pour gérer le commun⁷⁰. »

Les commons se distinguent par des formes variées : les commons de subsistances (terres communales, forêts, rivières), les commons immatériels (logiciels libres, Creative Commons, Wikipédia) les commons indigènes (savoirs-faire traditionnels), les commons civiques et sociaux (monnaies complémentaires, systèmes d'échanges locaux), les commons globaux (Antarctique), etc.⁷¹ Bien que ceux-ci soient présents à tous les niveaux de la société, dans des démarches alternatives, écologistes ou conservatrices (au sens de valeur patrimoniale matérielle et immatérielle), peu sont encouragés ou protégés par un régime légal ou social propre à une institutionnalisation. La transition écologique étant

67 Ibid.

68 Ibid.

69 Ibid.

70 Ibid., p.48

71 Ibid.

pour Duran Folco, basée tant sur les communs que sur le municipalisme, « *qui fait de la municipalité le cœur d'une transformation de la vie sociale, économique et politique*⁷² ». En intégrant au municipalisme libertaire, la notion de commun, Duran Folco vient pallier à un des manquements que l'on peut reprocher à Bookchin, à savoir, une certaine négligence vis à vis de la question environnementale, au profit d'une attention portée à l'organisation des communautés humaines et à leur autogestion. Duran Folco replace la question municipaliste au sein d'une transition écologique, basées sur les communs qui s'institutionnalisent, bien sûr, au niveau des municipalités. D'ailleurs, comme Bookchin à la fin de sa vie, Duran Folco, en tant que francophone, envisage les municipalités par le terme de « communes » :

« Comme le notent Dardot et Laval : si Commune est le nom de l'autogouvernement politique local et "communs" le nom des objets de nature très diverse pris en charge par l'activité collective des individus, "commun" est proprement le nom du principe qui anime cette activité et qui préside en même temps à la construction de cette forme d'autogouvernement⁷³. »

Les communs comme bien ou ressource partagés et régis par la commune municipaliste, deviennent un concept écologique et social. Ceux-ci renvoient à des principes de partage, d'accès, d'usage, de participation, de collaboration et d'autogestion⁷⁴ - et donc à une recommunalisation du territoire et des personnes -, dans une logique de transition écologique. Les intérêts particuliers sont écartés au profit d'une institutionnalisation des communs. Leur régulation sociale et légale devient pour Duran Folco une prérogative de la commune en tant que cellule à la base d'une *régénération* démocratique. En faisant se confondre les termes municipalités et communes - comme dans la langue française -, l'auteur lie les théories de Dardot et Laval avec celle du municipalisme libertaire. Comme Bookchin, les communes/municipalités deviennent les lieux de nouvelles institutions basées sur la revitalisation de la démocratie locale, garante des communs.

72 *Op. cit.*, DURAN FOLCO, p.50

73 *Ibid.*, p.51, en effet, l'auteur cite ici l'ouvrage "Commun" de Pierre Dardot et Christian Laval (2014, p19-20) ce sont eux qui vont mettre en évidence le rapport entre commune et communs. Duran Folco, vient finalement relier cette théorie à celle du municipalisme.

74 *Ibid.*

B- Territorialisme : le principe spatial d'une politique municipaliste

La transition écologique et sociale basée sur les communs et les communes, amène Duran Folco, à mobiliser le territorialisme du philosophe, architecte et urbaniste, Alberto Magnaghi.

Son projet territorialiste propose une transition écologique basée sur le territoire en tant que bien commun et présente beaucoup de similarités avec le municipalisme libertaire. Bookchin est d'ailleurs souvent cité dans les ouvrages de Magnaghi⁷⁵. Tous les deux, sont proches des idées écologistes libertaires, environnementalistes et biorégionalistes. Pour autant, tous les deux, critiquent ces mouvements : pour Bookchin les limites du biorégionalisme se situent dans la considération que les localités sont autosuffisantes. Pour le municipalisme, « *l'autosuffisance n'est pas seulement impossible, elle est indésirable*⁷⁶ ». Les municipalités sont interdépendantes d'un point de vue économique et social. Si on prend pour exemple, la subsistance alimentaire, elle nécessite des outils issus d'industries de fabrication n'étant pas forcément présents dans chaque localité.

La deuxième critique des biorégionalistes porte sur le rejet technologique, vu par ces derniers comme une aliénation. Bookchin considère pour sa part que la technologie n'est pas mauvaise, c'est son organisation sociale qui l'est. Pour lui, remplacer les travaux pénibles de main d'œuvre permet de dégager le temps utile à l'épanouissement des citoyens, dans les loisirs et dans la participation à la vie politique de la cité⁷⁷.

Magnaghi quant à lui, introduit le territorialisme, par une double critique des théories écologistes actuelles : la première porte sur la théorie *fonctionnaliste* de « l'écocompatibilité » (celle dans laquelle nous-nous trouvons), c'est-à-dire, qui répond à la demande, par l'offre de biens ou de technologies produites et consommées sur un modèle de croissance économique. Pour Magnaghi, cette dernière ignore l'environnement et les localités et ne peut pas, structurellement, enrayer « *l'éco-catastrophe planétaire*⁷⁸ ». Cette première critique fait le lien avec l'anti-capitalisme présent chez les municipalistes comme Bookchin et Duran Folco. La critique de la *Métropolisation* de Magnaghi qui voit la métropole et son processus d'urbanisation comme la propagation de *non-lieu* dépourvu d'identité fait suite à

75 Le Projet Local et La Biorégion Urbaine, petit traité sur le territoire bien commun

76 BIEHL, Janet, Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale, Montréal, Écosociété, 2020, p.112-113

77 Ibid.

77 MAGNAGHI, Alberto, Le projet local, Sprimont (Belgique), Architecture + Recherches / Mardaga, 2000, p.29-33

la critique de l'urbanisation capitaliste, défendu par Bookchin, qui nie le caractère civique de la ville.

L'architecte s'éloigne également des théories *environnementalistes*, il leur reproche d'être « *exclusivement focalisées sur la nature*⁷⁹ » quitte à en oublier la critique de la cause de la dégradation de cette dernière. Si on ne recense pas les causes humaines, comment les surpasser ?

En cela, le territorialisme comme le municipalisme se positionnent franchement dans les débats politiques des mouvements écologistes et se complètent dans leurs positions. En effet, le territorialisme, basé sur l'étude des milieux humains, considère la nature en prenant en compte le rapport que les communautés humaines entretiennent avec celle-ci. L'humanité a modelé les paysages depuis sa sédentarisation, cela a engendré une association des spécificités naturelles des lieux avec les usages que les communautés habitantes y ont développés. Le principe de *Milieu* entre dans l'interrelation d'une Écologie Sociale qui lie nature et humanité :

« L'approche territorialiste dépasse le caractère réducteur des positions environnementalistes, dont elle assume cependant bon nombre d'orientations théoriques et pratiques, par sa conception du territoire, conçue comme un néo-écosystème en permanence crée par l'homme. Appliquée aux milieux, la soutenabilité se réfère alors à la construction d'un système de relations vertueuses entre les trois composantes du territoire que sont le milieu naturel, le milieu construit et le milieu proprement humain. Autrement dit, la dégradation du territoire n'est pas réductible à la dégradation de l'environnement et du territoire construit, mais elle comprend également la dégradations sociale qui en résulte⁸⁰. »

Magnaghi ne propose pas une recommunisation du monde comme les municipalistes, mais une reterritorialisation du monde. Celle-ci commence « *lorsque le territoire se voit restituer sa dimension de sujet hautement complexe*⁸¹ » et sous entends le projet territorial en tant que projet de réalisation socio-spatial, déterminé par le lieu et par un ensemble de *soutenabilités* à respecter. Ces *soutenabilités*, se rapprochent de l'Écologie Sociale dans le sens où Bookchin est cité parmi les précurseurs de « *l'approche antro-po-biocentrique*⁸² » de la théorie territorialiste de Magnaghi. Dans cette approche qui lie environnement et activités humaines, ce dernier propose un panel de *soutenabilités*. Celle qui fait ouvertement référence au municipalisme est la *soutenabilité politique* :

79 Op. cit., MAGNAGHI, p.29-33

80 Ibid. p.35

81 Ibid. p.38

82 Ibid.

« Par soutenabilité politique, j'entends la capacité réelle d'auto-gouvernement d'une communauté locale face aux relations qu'elle entretient avec les systèmes décisionnels exogènes à d'autres échelons⁸³. »

Pour Magnaghi, le territoire est un bien commun son projet n'est possible que si les communautés locales participent activement et démocratiquement à son élaboration :

« Pour permettre à une telle société de développer des formes d'autogouvernement, fondés sur la participation et la concertation et susceptible d'aboutir à des "pactes" socialement partagés, en vue d'un développement visant la valorisation du patrimoine territoriale⁸⁴. »

À la soutenabilité politique s'ajoute la *soutenabilité sociale*, qui entend l'intégration de toutes les catégories sociales au système décisionnel local. Comme le municipalisme, le territorialisme ne conçoit pas une lutte des classes, mais bien une homogénéisation des hiérarchies au sein des *municipalités*. La *soutenabilité économique* elle, entend de développer la valeur ajoutée des lieux. C'est à dire de disposer des particularités des territoires pour développer des activités économiques (commerciales, agricoles, tertiaires, industrielles etc.). La soutenabilité environnementale entend que le développement des projets humains soient en accord avec les capacités environnementales du territoire pour que l'équilibre demeure. L'ensemble de ces *soutenabilités* permettent la soutenabilité du territoire, des milieux naturels et humains.

La notion de territoire n'est pas présente dans le municipalisme libertaire. Aussi, Magnaghi et Bookchin sont complémentaires. Tous deux traitent avec précision d'une réorganisation territoriale du monde à partir de multiples centralités locales. Ils apportent deux angles : celui de l'organisation politique des communautés municipales interdépendantes, et celui de leur organisation spatiale sur un territoire interconnecté. En reliant les deux théories, Duran Folco exalte la notion d'interdépendance des milieux naturels et humains, chère aux territorialistes et aux municipalistes, que ce soit dans une logique d'Écologie Sociale ou dans celle d'une approche antro-po-biocentrique. Si l'architecte italien donne une prérogative au projet territoriale, en l'érigant en tant que bien commun, on peut dire, d'après Dardot et Laval, que les communs sont à instituer au niveau de la commune. Aussi, le projet municipaliste complète ces théories, dans ce qu'il dit de la nécessaire institutionnalisation des sujets du communs, comme de celui du territoire.

66 MAGNAGHI, Alberto, Le projet local, Sprimont (Belgique), Architecture + Recherches / Mardaga, 2000, p.39

84 Ibid.

2.

Des municipalités, laboratoires de la transition écologique et sociale

Les cas de Loos-en-Gohelle et de Saillans



Saillans

Source image : Google maps

2.1-

De la théorie politique à la pratique du territoire

Certaines expériences convergent vers des formes d'organisations politiques et sociales se revendiquant du municipalisme, mais comme vu précédemment, sa définition théorique stricte n'est pas figée. Néanmoins, le fait qu'elle reste maintenue dans un cadre politique militant la rend difficilement traduisible dans les faits. Les idées peuvent être belles et séduisantes, mais chaque disposition géopolitique locale est différente : les contraintes, les ressources, les cultures, les relations entre les différentes échelles de gouvernances etc. sont autant de causes qui influencent obligatoirement la théorie pure.

Les municipalités *municipalistes* sont par nature inscrites dans un milieu territorial propre et décentralisé. Aussi, les expériences d'auto-organisations et d'associations municipales se revendiquant de ce courant libertaire entreraient difficilement dans le carcan idéologique présenté par ses penseurs.

L'un des exemples ouvertement municipaliste ayant eu dernièrement une réalité est la région du Rojava - le Kurdistan syrien -, où Abdullah Ocalan, le représentant du parti des travailleurs kurdes (PKK), au départ marxiste léniniste, s'est abondamment nourri de la théorie municipaliste libertaire et de sa rencontre avec Murray Bookchin. Leurs échanges ont modifié les méthodes du PKK, le faisant passer d'une lutte armée insurrectionnelle et révolutionnaire, à un mouvement qui s'est construit démocratiquement, et petit à petit s'est institutionnalisé au sein de certaines municipalités turques et syriennes. En revendiquant un projet de « confédéralisme démocratique », le PKK s'est permis un grand écart, le faisant passer d'une organisation terroriste, à un mouvement progressiste : « *fondé sur la démocratie participative, délibérative, active, inclusive et directe, ainsi que l'autogouvernement, et la solidarité entre les communautés locales*¹ ». En cela, le confédéralisme kurde - qui après avoir participé à la lutte contre Daesh est actuellement violemment écrasé par Ankara, Damas et Moscou -, a constitué une transposition des théories municipalistes appliquées à une géopolitique particulièrement complexe et explosive. Il est impossible à transposer ailleurs, mais il peut, en revanche, démontrer une certaine adaptabilité de ce projet

1 DURAN FOLCO, Jonathan, *Anous la ville ! Traité de municipalisme*, Montréal, Écosociété, 2017, p.116

démocratique basé sur les communes, qui entre ouvertement en conflit avec les États centraux qui le concerne.

L'autre exemple moins tragique et plus proche de nos réalités socio-culturelles est celle des *villes rebelles* d'Espagne : Barcelone, Madrid, Valence, Saragosse ou encore Saint-Jacques-de-Compostelle et d'autres.

En 2015, l'Espagne a vu arriver à la tête de certaines de ses mairies, des personnalités qui avaient pour ambition de renouveler la pratique politique² par une autre gouvernance des villes plus participative et démocratique. Ces expériences sont arrivées par l'émergence de plateformes citoyennes inspirées du mouvement des *Indignés* et qui découlaient des conséquences directes de la crise de 2008. La plupart de ces listes, constituées de personnalités issues de la société civile, n'ont pas été reportées aux dernières élections municipales de 2019, sauf pour les mairies de Cadix et de Valence. Ces défaites sont constitutives d'un certain nombre de raisons propres à chaque situation locale dans leur contexte national et européen. Elles ont quand même réussi à affirmer « *d'autres valeurs politiques et une autre façon de gouverner, notamment sur la question de l'accueil des migrants et sur la féminisation de la politique (...) elles ont pu juguler dans une moindre mesure l'aspect de l'inflation immobilière par leur travail sur l'accès au logement. Pour autant il y a des questions qui n'ont pas assez été prises en compte*³. »

Ces deux exemples contemporains montrent des résultats mitigés et nous interrogent quant à la capacité des municipalités à réorganiser, de façon durable, la manière de faire et de produire des politiques démocratiques, participatives, écologiques et sociales, à l'échelle de leur territoire local, mais aussi dans des contextes nationaux particuliers.

On constate néanmoins au travers de ces deux expériences contemporaines, brièvement évoquées, que le municipalisme est un mouvement politique polymorphe : il prend des visages différents en fonction de sa mise en pratique sur les territoires et peu prendre autant des formes révolutionnaires que réformatrices.

En France, le mouvement municipaliste est émergent. On a pu en entendre parler lors des débats autour des Gilets Jaunes dont certains revendiquent une démocratie plus directe et participative à travers le RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) ou les ateliers constituants. A la suite des Gilets Jaunes, c'est aux listes citoyennes de fleurir pendant les élections municipales de 2020. Une bonne partie d'entre elles s'alimentent des théories municipalistes, on parle même d'une

2 DELORME, Florian, FRICAUDET, Magali, NEZ, Héroïse, « Culture Monde, Série : Le nouvel empire des villes », « épisode 3 : Municipalisme, quand les habitants prennent le pouvoir », *France Culture*, 29 Mai 2019, 4 min 48 sec

3 *Ibid.*, 12 min

« Commune des communes⁴ ». Certaines de ces listes ont été élues en 2020 mais elle sont encore trop récentes, et le contexte sanitaire compliqué, pour déjà les analyser.

Aussi, pour produire un travail critique, il est nécessaire d'étudier sa traduction dans les faits par l'analyse de pratiques municipales dans leurs milieux socio-spatiaux.

Dans cette seconde partie, nous avons choisi d'étudier deux municipalités françaises emblématiques pour leur positionnement vis à vis de l'écologie politique et de la démocratie participative. Leurs expériences sur un temps plus ou moins long, permet de rendre compte et de profiler leur politiques locales et a vocation à révéler leurs actions sur leur territoire tout comme leurs répercussions à plus grande échelle.

En effet, Loos-en-Gohelle et Saillans sont, ou ont été (Saillans) parfois considérées comme exemplaires à l'échelle nationale dans leur gestion communale. Pour Loos-en-Gohelle c'est pour sa transition spectaculaire qui a fait passer la ville de l'extraction de charbon au développement durable; pour Saillans, c'est son expérience sans précédent de démocratie participative locale.

Après avoir étudié le cadre théorique du municipalisme, il est nécessaire d'en sortir pour se rendre sur le terrain. Le lien entre la théorie et la pratique s'efface mais la définition de celui-ci est utile à l'évaluation des projets concrets qui se développent dans des contextes politiques et sociaux propres.

Le lien entre théorie et pratique est utile pour souligner une possible convergence entre l'idéal type du municipalisme et des évolutions réelles, qui pourtant, ne sont pas vraiment en lien idéologique avec ce dernier.

Effectivement, aucune de ces expériences ne se revendique d'un municipalisme mais nous sommes désireux de les passer sous le prisme de cette pensée afin d'en découvrir les convergences et contradictions qu'une telle mise en partique sur le terrain peut révéler de ces nouvelles formes de gouvernance municipale.

4 d'ALLENS, Gaspard, « En France, le municipalisme libertaire trace son chemin », *Reporterre*, 28 février 2020, URL : <https://reporterre.net/En-France-le-municipalisme-libertaire-trace-son-chemin>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Loos-en-Gohelle

2.2 -

Loos-en-Gohelle, Pas-de-Calais,
Du charbon à une transition écologique et sociale



Lens

Base 11/19



Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Il continue   l'Est en Belgique, puis en Allemagne. La densit  de sa population en France est importantes : 1 million d'habitants. On peut aller de Douai   Valenciennes sans quitter l'agglom ration. 100 000 kilom tre de galeries (allant jusqu'  - 1 000 m. en profondeur) ont  t  creus  sur l'ensemble des si ges d'extraction. Loos-en-Gohelle se situe dans la p ri rie Nord de Lens.

(Source de l'image : Wikip dia)

A- La mine de charbon : vecteur de transformations sociales et territoriales

Pour comprendre l' volution de la petite ville de Loos-en-Gohelle, il faut comprendre son histoire. En effet, c'est un territoire marqu  par d'importantes interventions exog nes : D'abord Loos est le th  tre d'importantes batailles pendant la Premi re Guerre Mondiale. C'est une ligne de front o  la guerre de tranch  fait rage entre arm e allemande et coalition franco-britannique⁵. Les tranch s et bombardements vont modifier l'organisation et la nature du territoire. La ville de Loos-en-Gohelle sera compl tement d truite au terme de la Grande Guerre.

A cela viennent s'ajouter les 136 ann es d'exploitation du charbon dont l'impact sera consid rable. En effet, La houille est pr sente en abondance dans les sous-sol du bassin minier. D'importantes familles lilloises issues de l'industrie textile

5 Loos, sur les Traces de la Grande Guerre (Association) : <https://www.loos1915.fr>

(laine et coton) sont à la tête des compagnies minières. Après 1945, elles sont nationalisées et c'est l'État qui en tire les bénéfices⁶ à travers son établissement public à caractère industriel et commercial : Charbonnage de France (CdF qui existe de 1946 à 2007).

Pendant près d'un siècle, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est au cœur de la puissance du pays. En France, la révolution industrielle, mais plus particulièrement les Trente Glorieuses, vont reposer à la base, sur le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et son extraction de charbon. Cette ressource fossile présente en quantité sur le territoire est la principale source d'énergie à une époque où le pétrole est peu utilisé et le nucléaire inexistant. Elle est pourtant limitée.

Le territoire donne tout durant la « Bataille du Charbon ». Les mineurs également ; les « gueules noires » sont décrits comme les nouveaux héros de la France du travail et de l'économie. Les accidents dans les mines sont pourtant fréquents et la silicose, la « maladie du mineur » limite l'espérance de vie des travailleurs.

« Quand on disait qu'un mineur avait vu sa retraite, c'était génial. Ça voulait dire qu'il n'était pas mort au fond, ni de la silicose qui tue à l'époque bien plus que les accidents du fond⁷ ». « Les hommes mourraient à 40-50 ans, c'était normal de donner sa vie pour sa famille⁸ ».

63

Dés 1960, la récession va entraîner la fermeture progressive de tous les puits d'extraction.

A Loos, l'extraction dure de 1873 à 1986, soit 113 ans. Cette activité économique a considérablement façonné et modelé le paysage mais aussi l'organisation de la ville et de sa population. En 1870 Loos est un village agricole de 800 habitants et en 1880 ils sont 2 400. La population culmine à 8 000 habitants en 1962, elle est constituée de gens du Nord puis des différentes vagues d'immigration (Pologne et Maroc notamment)⁹.

Neuf puits d'extractions sont construits entre 1873 et 1960 et huit terrils. Le dernier (le puits 19) est le plus efficient du bassin minier. Sa puissance technologique est à l'origine des deux plus grands terrils d'Europe, ils dominent Loos-en-Gohelle du haut de leur 186 m. D'ailleurs, les infrastructures liées à l'activité des mines sont présentes partout dans le Bassin minier et donc sur la commune de Loos.

6 ABAT, Martine, BERESSI, Julie, NEZ, Héloïse, « LSD, la série documentaire, Série : Que fait le Maire ? », « épisode 4 : Loos-en-Gohelle un maire dans la transition démocratique », *France Culture*, 14 Février 2019, 55 min

7 *Ibid.*, 17min50

8 *Changer de regard pour se redonner un futur*, Jean François Caron, TEDxVaugirardRoad, Juillet 2015, 23 min.

9 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, *ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015

En effet, à l'époque, les sociétés des mines reposent sur un système paternaliste extrêmement bien structuré. Elles bénéficient d'une grande autonomie que ce soit vis à vis des décisions appliquées à la construction de leur patrimoine, mais aussi dans leurs réalisations techniques. L'extraction, la maintenance et la construction des bâtiments fait que l'industrie dispose de tous les corps de métiers présents sur les mines pour exécuter les travaux décidés d'en haut par les exploitants¹⁰ :

« À chaque ouverture de puits, les cités sont construites à proximité directe afin de loger les nouveaux arrivants. Hébergements, stades, églises etc., tout est organisé par l'industrie dans un esprit paternaliste qui maintient les familles dans une dépendance totale à leur employeur : le charbon était gratuit pour les mineurs qui risquaient toutefois leur vie à l'extraire, le club de football et les ducasses (fêtes locales) servaient à détourner les ouvriers de l'envie de manifester... En 1960, la moitié des 2 200 logements de Loos appartient à la société HBNPC. Le village s'agrandit mais l'urbanisme est atomisé, car les puits sont situés à la périphérie du territoire et séparés du village par des étendues agricoles¹¹ »

Les constructions sont des volumes simples, en briques maçonneries qui se répètent le long des allées. Chacune a un jardin dont le potager fournit une grande partie de la nourriture à ses habitants. Les maisons de mineurs sont confortables pour l'époque, elles ne sont pas isolées mais le chauffage au charbon est fourni gratuitement par les sociétés minières. Les mineurs et leurs familles dépendent en tout des biens fournis par les Houillères, et avec la nationalisation, le système paternaliste s'étend d'avantage. Elles gèrent tout de la vie quotidienne des habitants du Bassin minier et de Loos-en-Gohelle : la santé, le sport, les loisirs, les écoles. Rendre une population et son territoire dépendants d'une unique source de production l'expose en cas d'échec à une série de problèmes structurels. C'est ce qui va se produire à la fermeture progressive des fosses.

¹⁰ Loos en Gohelle - de la mine à un développement global (Francis Maréchal), Conférence le 28 avril 2018, Riec sur Belon, 20ème Foire Bio & Alternative, Association Pen Ar Web, 3 min
¹¹ CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable, Paris, Les petits Matins, 2015, p. 42

B- L'effondrement du modèle

La fin de l'extraction du charbon du à la récession, marque une crise pour le territoire et ses habitants :

Avec les fermetures consécutives des puits, la population émigre peu à peu pour atteindre aujourd'hui près de 7 000 habitants (6 751 hab. en 2017 d'après l'Insee). L'héritage post-moderne dans le bassin est très lourd, les risques de remontée de grisou sont importants.

À Loos-en-Gohelle le sol de la surface s'est affaissé de 15 mètres consécutivement aux forage des sous-sols. Les rivières s'inversent, et des nouveaux bassins versants se forment. Lorsqu'ils se situent dans des zones naturelles et agricoles, ils sont source de développement de la biodiversité. Par contre, quand ce phénomène s'applique aux zones habitées, il nécessite un pompage permanent de l'eau qui s'exerce aujourd'hui encore dans la petite ville de Loos. Le système d'assainissement a dû être complètement revu et 1 100 maisons ont été touchées par des problèmes d'inondations ou de fissurations et ont dû être détruites¹². Par ailleurs, la disparition de l'industrie laisse 20% de friches industrielles fortement polluées. Les nappes phréatiques le sont également, elles présentent une concentration en nitrate deux fois plus élevée que dans les recommandations sanitaires, elle est impropre à la consommation.

Le bilan humain est aussi très lourd. À Loos, ce sont plusieurs milliers de personnes qui se retrouvent au chômage. Les générations de mineurs de père en fils se voient retirer une vision sur le long terme quant au devenir de leurs enfants. La prise en charge exercée de manière paternaliste et globale par les mines engendre à son arrêt, que tout un pan de la population ouvrière se retrouve sans rien. Aujourd'hui, encore, le chômage se transmet dans certaines familles comme le métier de mineur lorsqu'il était encore exercé¹³. En fait c'est un véritable deuil collectif qui s'exerce sur la population de mineurs. C'est l'effondrement de l'image du héros, résistant et courageux, ayant relevé l'économie française : « *L'image de soi est dégradée et cela n'aide pas à aller vers des initiatives*¹⁴ ».

12 *Loos en Gohelle - de la mine à un développement global* (Francis Maréchal), 12 min

13 *Ibid.*, 15 min

14 Citation de Francis Maréchal, adjoint à l'urbanisme de Loos-en-Gohelle, *Loos en Gohelle - de la mine à un développement global*, 16 min

C- Construire la transition : le récit culturel, vecteur d'implication citoyenne et d'initiatives écologiques

L'état des lieux laissé par l'exploitation du charbon est amère. Dès le début des fermetures de fosse, la culture s'impose naturellement comme « *ciment social et base de la résilience loosoise*¹⁵ ».

Ce sont des productions de citoyens (film, et travaux d'historien amateur¹⁶), qui révèlent en premier lieu la nécessité de faire un travail de prise en charge collective par la municipalité de l'époque. En effet, la crise économique et sociale qui frappe le territoire, engendre un sentiment de perte de confiance et d'estime de soi dans la population d'anciens mineurs. La municipalité représentée par Marcel Caron (maire socialiste de Loos-en-Gohelle de 1977 à 2001), entreprend une politique culturelle qui cherche à reconnaître et valoriser la mémoire, les valeurs populaires la culture et les savoir-faire du lieu¹⁷ :

« *Ce travail visait à situer Loos-en-Gohelle dans une histoire plus large que celle de la mine qui, bien qu'elle en constitue un chapitre central, ne la résume pas entièrement. Il s'agissait d'aider les loosois à tourner la page de l'époque minière, à en faire le deuil, sans pour autant rompre tout lien avec cette période, dans une forme de catharsis collective. Sans nécessairement le verbaliser en ces termes à l'époque, la dynamique culturelle a permis de prendre appui sur le passé pour créer les conditions d'un processus de résilience du territoire, transformant les cadres de pensée et ouvrant de nouveaux espaces pour l'action. Elle a posé les bases solides d'une transition en faisant entrevoir - certes pas aux yeux de tous - de nouvelles perspectives de développement*¹⁸. »

On peut donc dire que la transition loosoise commence par la culture, mais aussi par une corrélation entre l'action publique et l'implication des citoyens. En effet, une des premières actions de la mairie à cet effet, est celui d'aménager un théâtre de verdure à l'emplacement du terril plat du puits 15 bis¹⁹. C'est la première friche

15 Ville de Loos-en-Gohelle, L'implication de citoyens, Retour d'expérience de la Commune de Loos-en-Gohelle, « Un référentiel pour faire le point et nourrir l'action », 6 décembre 2019, p.7

16 Loos-en-Gohelle à la recherche de son passé, Ouvrage collectif, Loos-en-Gohelle, 1982 // CUVILLON Marc, Loos-en-Gohelle, hier, aujourd'hui, demain, [Super 8 sonore], 1977.

17 *Ibid.*

18 *Ibid.*

19 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, *ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015, p. 45

qui trouve une nouvelle destination et démontre la possibilité de construire l'avenir sur les vestiges du passé. Le théâtre accueille la première représentation du festival de Gohelliades (1985). Les représentations sont participatives et les habitants sont invités à y jouer parfois leur propre rôle, mais surtout, à raconter l'histoire collective du territoire et de ses habitants (la mémoire de 14-18, l'extraction de charbon, l'exploitation agricole, l'hommage aux immigrés etc.). Une année plus tard, la mairie réussit à sauver le plus gros carreau de fosse du bassin qui est présent dans les limites administratives de Loos-en-Gohelle : la fosse 11/19. Celui-ci risque le démantèlement, c'est la volonté initiale des Houillères, alors propriétaire du site, qui finit par le céder à la mairie, pour 1 euro symbolique. Cette reprise marque la reconquête collective d'un « *espace de deuil* » pour la commune et ses habitants. Cette année là, le festival des Gohelliades et ses spectacles sons et lumières, prennent place dans les infrastructures de la future Base 11/19. Ce premier événement marque le début de la réhabilitation de ce lieu, qui continue encore actuellement à jouer un rôle culturel important, pour la commune tout comme pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. C'est une scène nationale, dont les locaux sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce travail de deuil collectif autour de la mise en récit cathartique par et pour la population lossoise, prépare les projets futurs et fournit « *l'énergie de la résilience*²⁰ ». Elle inaugure par la même occasion, le début d'une longue co-construction entre les représentants municipaux et les habitants de la ville.

Se raconter prend un caractère primordial d'abord pour sortir de l'impasse produite par l'effondrement du modèle d'exploitation du charbon; puis pour construire le futur écologique de la ville. Enfin, cette capacité à se raconter en tant que population, en tant que territoire, c'est à dire en tant que milieu, permet en plus, de communiquer sur les actions communales, puis intercommunales. Cette capacité de communication de soi participera plus tard, à valoriser les actions de Loos-en-Gohelle à l'extérieur de ses frontières administratives.

D- La mise en trajectoire : Le POS puis la Charte du Cadre de Vie

La dimension véritablement écologique de la transition loossoise arrive avec Jean-François Caron, le maire actuel de la ville. Ornithologue de profession, celui-ci entre en politique en 1992 en tant qu'élu au conseil régional dans la première liste écologiste ayant remporté la présidence d'une grande collectivité territoriale (Nord-Pas-de-Calais). Il est en charge du développement des emplois, et à l'initiative de la Conférence permanente du Bassin minier (c'est elle qui va mener l'inscription au patrimoine de l'UNESCO). En 1995 il apparaît sur la liste de son père qui brigue un quatrième mandat. Adhérent, de son côté, à l'écologie politique au travers des Verts, sa position d'élu à l'urbanisme le pousse à interroger le futur Plan d'Occupation des Sols (POS) :

« Très vite, il m'est apparu qu'on ne pourrait pas faire un Plan d'Occupation des Sols sans un vrai projet de ville. Or nous, on n'avait plus de ville, on n'avait plus de futur. Comme au Far West, quand on a quitté les mines d'or, c'était resté en l'état. (...) [Il fallait] définir un véritable projet de ville, de ville nouvelle et ça ne pouvait être qu'à travers une œuvre collective. Ça ne pouvait pas être laissé uniquement aux dires d'experts (...) ça n'était pas aux élus non plus de le faire (...). Ça ne pouvait se faire que dans un processus collectif. C'est comme ça que l'on a pu instiller le raisonnement d'habitant-acteur [qui met] les gens en situation de coproduire la ville²¹. »

Le POS de 1995 fixe le programme d'aménagement et de transition écologique de la ville. Plutôt qu'un schéma d'administration du territoire, il doit jouer le rôle de moteur qui va être, quelque part, à l'initiative de la transition écologique et sociale qui a lieu à Loos-en-Gohelle. Le document repose sur deux piliers : d'une part sur une vision d'avenir, un rêve, celui du développement durable, et d'autre part, sur un principe de gouvernance, l'implication citoyenne.

« En tant qu'écologiste, je suis plus intéressé à avoir des habitants actifs que de traiter la nature. Parce que la nature, on y arrivera si on a des gens qui se mobilisent²². »

Loos-en-Gohelle est un pionnier de la « démocratie participative ». Les habitants

21 *Changer de regard pour se redonner un futur*, Jean François Caron, TEDxVaugirardRoad, Juillet 2015, 10 min.

22 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, *ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015, p. 71

qui étaient jusqu'ici acteurs au sens culturel, deviennent acteurs du projet et des actions menés par la ville.

Pour la réalisation du POS, on nomme des experts qui vont établir deux diagnostics : un premier social (1995) et un second environnemental (1996).

Les habitants sont invités à exprimer leurs besoins et leurs propositions, et sont confrontés aux valeurs du vivre ensemble et du commun. Ces derniers doivent régir l'action publique et prendre le pas sur les intérêts particuliers. Les données sont collectées par les experts, via le périodique local (*L'Écho loosois*) qui diffuse des questionnaires pour sonder le ressenti des habitants. Par ailleurs, un travail de « recherches-actions » est mené. Il est destiné à obtenir des éléments d'analyse. A cela s'ajoute une série d'entretiens avec une trentaine de groupes témoins d'habitants, réunis par quartier²³. En fait, dans la ville, depuis la fin de la mine, « l'incertitude » et les « contradictions » s'observent par une cristallisation des « provocations, agressions et vandalismes sur des équipements publics »²⁴. Le diagnostic social vient poser des mots sur ce phénomène et révèle un fort sentiment d'appartenance des habitants aussi bien pour Loos-en-Gohelle que pour leur quartier. La « perte de repère », « la déconnexion intergénérationnelle » et le « délitement d'une paix sociale » sont les faits révélés au terme de cette étude²⁵, et sur lequel la ville souhaite travailler.

Le diagnostic environnemental commence après avoir réalisé une série de questionnaires qui recueillent des informations sur la perception des habitants sur leur environnement. On nomme ensuite deux experts pour réaliser une étude d'écologie urbaine. Celle-ci constate le morcellement de l'aménagement urbain. Les infrastructures minières ont atomisé la ville. Le réseau routier prévaut quand les voies piétonnes et cyclables sont rares. Par ailleurs Loos-en-Gohelle conserve son caractère villageois par la prédominance de ses terres agricoles dans certaines zones de la commune. A terme, l'étude fait mention de sept enjeux environnementaux dominants, qui vont être à l'origine des actions menées par la municipalité. Parmi ces enjeux se trouvent l'organisation des déplacements, la problématique de la ressource en eau et en énergétiques locales, la gestion des milieux biologiques ou encore l'implication des habitants dans les décisions municipales.

Les diagnostics lancés pour la production du POS aboutissent en 2000 à la réalisation de la Charte du Cadre de Vie. Ce document est défini par la commune comme une stratégie d'actions sur le long terme, un « Agenda 21 » qui va préciser les objectifs de la transition écologique de la commune et qui l'engage dans la

23 *Ibid.*, p.73

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*, p.76

co-construction avec ses habitants²⁶. La rédaction de ce document entre dans la politique « Charte du Cadre de Vie » du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de l'époque ainsi que dans la politique « Écologie Urbaine » de Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais. L'accord prévoit des aides de partenariats régionaux et nationaux (Conseil Général Pas-de-Calais, Agence de l'eau Artois - Picardie, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'A.D.E.M.E.). Si la commune s'engage à communiquer de façon annuelle sur la mise en œuvre de son programme d'actions, cette dernière peut prévoir de se faire aider par des partenaires privés ou associatifs.

Un comité de pilotage est à l'origine de sa publication, Il est constitué d'une vingtaine de personnes dont des élus, des fonctionnaires des services techniques de la ville et des citoyens. En effet, la Charte est réalisée en concertation avec des habitants sélectionnés sur la base du volontariat. La commune communique régulièrement, en distribuant des documents dans les boites aux lettres des habitants -c'est encore le cas aujourd'hui -. Les termes de la Charte sont définis au travers de quatre réunions du comité de pilotage²⁷. Ce travail en commun, autour des actions futures à mener, va induire une écoute transversale entre habitants, experts et élus et préciser les fonctions politiques de tous : les citoyens, via le experts et techniciens, apprennent et montent en compétence quant au contraintes et aux réglementations techniques et administratives. Les experts et techniciens, via les habitants, prennent en considération et reconnaissent l'expérience de terrain de ces derniers comme une véritable expertise d'usage. Cette compétence apparaît par sa légitimité, nécessaire à prendre en compte et à encourager pour les actions municipales futures. Le rôle de l' élu est celui de « l'arbitre » qui garantit l'intérêt général et assure que la rédaction de chaque étape aille dans ce sens²⁸.

« Il est (...) porteur d'un mandat politique conféré par son élection. Cela signifie qu'il a la responsabilité de faire reconnaître ses choix comme légitimes auprès de ceux-là même, techniciens et citoyens, qui ont débattu du texte²⁹ ».

Après concertation, le texte de la Charte non définitif est ouvert aux modifications au conseil municipal et soumise à la signature du maire. Elle est signée en mai 2000, on y retrouve les sept même enjeux que dans le diagnostic environnemental de 1996 auquel s'ajoute la nécessité de respecter la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) dans toute les constructions et réhabilitations dans les limites de la commune. A l'époque, la démarche HQE initie une approche écologique au projet architectural et urbain.

26 Ville de Loos-en-Gohelle, Charte du cadre de vie, mai 2000

27 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, *ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015, p. 77 à 84

28 *Ibid.*

29 *Ibid.* p. 80

Une trentaine d'actions concrètes prévoient des projets d'envergures diverses sur le territoire communal. Parmi elles, la protection et la promotion de l'économie dont découle quatre projets. Le « plan vert » est le second point, il prévoit d'améliorer les espaces verts existants, d'en créer de nouveaux, et surtout de les relier les uns aux autres. Il y a également le point qui concerne la gestion des déchets, et valorise la biomasse végétale. Le point des déplacements soulève la nécessité de ralentir et sécuriser les voies routières et d'équiper la ville de déplacements piétons et cyclistes. L'énergie est aussi un point central. Il est prévu de développer les énergies renouvelables et de montrer l'exemple en optimisant la consommation énergétique des infrastructures de la mairie³⁰. Pour chaque point, la charte prévoit des actions qui regardent en premier lieu la municipalité mais intègre la nécessaire transition écologique chez les particuliers. Des actions incitatives sont mises en place. Parce qu'elles sont facilement accessibles, principalement en terme de coût, elles font peu à peu l'objet des choix des habitants dans leur domaine privé. La Charte fixe également la notion de participation citoyenne aux « choses » de la commune. Au terme de sondages menés durant le diagnostic social, il ressort que 93% des habitants « *souhaitent une meilleure information sur l'environnement de la commune* » et 67% « *se sentent profondément intéressés et solidaires aux actions menées et à mener pour l'amélioration du cadre de vie* »³¹. Ce constat engage la mairie à poursuivre une politique de transparence, de pédagogie et de participation pour ses décisions et ses actions. Elle prévoit la création du Forum Local, un atelier qui ouvre la population au débat et à l'action publique et souhaite déboucher sur la coproduction de chaque action, de la dite Charte, avec les habitants concernés.

La réalisation de la Charte du cadre de vie de Loos en Gohelle est un moment fondateur de sa politique écologique et sociale. Elle élabore et pose les bases de la transition de son territoire dans un document contractuel co-construit avec les acteurs de la ville et cosigné avec des organismes régionaux et nationaux. Par ailleurs, la ville organise sa mise en perspective, la fameuse vision sur le long terme qui avait été enlevée à sa population lors de l'effondrement du modèle de l'industrie charbonnière. La municipalité représentée par Marcel Caron aura réussi à diminuer les effets de la crise, par la culture comme vecteur de participation et de lien social. À l'arrivée de Jean-François Caron au sein de la liste de son père, la ville pose les bases du développement durable comme vision d'avenir. Pour l'atteindre, la gouvernance doit être partagée et co-construite avec les habitants à travers le principe d'implication citoyenne.

30 Ville de Loos-en-Gohelle, Charte du cadre de vie, mai 2000

31 *Ibid.*

E- Les actions municipales de la ville rayonnent sur le territoire

En 2001, Jean-François Caron est élu maire de Loos-en-Goelle. Il l'est toujours actuellement. Pour définir la transition de la ville, il aime utiliser la métaphore de l'étoile qui brille dans le ciel et des petits cailloux blancs nécessaires pour l'atteindre :

« Depuis que je suis maire, on a toujours cette idée qu'il faut avoir une vision, qu'il y a un sens, un cap. Cela engendre une distance que j'appelle l'étoile et les cailloux blancs : Dans l'action politique, il faut une étoile qui brille dans le ciel (...) et qui nous met en désir. Le désir, c'est de l'énergie. (...) Il faut un but, mais si on n'a pas les cailloux blancs qui mènent à l'étoile, ça veut dire que l'étoile on la regarde mais qu'elle n'est pas pour nous. Ça provoque de la sidération (...) ça provoque aussi de la frustration et de la colère. L'une des façons pour moi de manager la ville, c'est d'être en permanence dans ce dialogue entre l'étoile et les cailloux blancs. Ce qui se joue à Loos-en-Gohelle, c'est que c'est devenue la ville durable, la ville où les gens se parlent où chacun arrive à trouver sa place et, où dans la gestion des ressources, dans la façon dont on développe notre modèle économique, on voit qu'on va à la fois créer de la richesse, mais une richesse qui va ménager les hommes et ménager l'environnement, la planète³². »

Nettement plus optimiste que la légende du Colibri, les « petits cailloux » du maire de Loos-en-Gohelle sont autant de petits projets qui partent de besoins concrets, formulés au travers de la Charte par les habitants, les élus et les experts. Ils s'agencent peu à peu dans le temps sur la commune. Si on les met bout à bout, ils forment un ensemble qui tend vers le but que Loos-en-Gohelle se donne. Ces projets forment un ensemble qui font de Loos-en-Gohelle, l'une des villes les plus avancées actuellement dans la transition écologique sur le territoire français.

32 ABAT, Martine, BERESSI, Julie, NEZ, Héloïse, « LSD, la série documentaire, Série : Que fait le Maire ? », « épisode 4 : Loos-en-Gohelle un maire dans la transition démocratique », France Culture, 14 Février 2019, 12-13 min

Ces avancées à l'échelle communale ont été reconnues par l'État et son Agence de la Transition Écologique (l'ADEME) qui l'a nommée « ville pilote ». La ville intéresse aussi l'économiste et sociologue américain, Jeremy Rifkin qui a théorisé le New deal vert. Cette notion défend une économie capitaliste éco-compatible à l'échelle locale :

« Le capitalisme est en train de se métamorphoser : on passe d'un modèle de vendeurs et acheteurs à celui de fournisseurs et d'utilisateurs. C'est un changement de business model et ceux qui avancent le plus vite sont ceux qui agissent en dehors du monde capitaliste que nous connaissons³³. »

À travers une série de photographies réalisées en Juillet 2020, nous allons sélectionner et présenter certains des projets emblématiques de la ville de Loos-en-Gohelle afin de définir les contours de ce milieu dont l'identité, l'histoire et les projets transparaissent et rayonnent sur le territoire.

33 BROUE, CAROLINE, « L'invité Actu », *France Culture*, 14 Décembre 2019, 32 min, URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-actu/jeremy-rifkin-le-new-deal-vert-doit-se-construire-a-lechelle-locale>





BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
10000 PARIS
Tél : 01 23 45 67 89
www.architecte.com
ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
UN DROIT D'AUTEUR

Loos-en-Gohelle la ville-village, une agriculture en transition.

Frange ouest de la ville vue depuis le terroir tabulaire 74b, juillet 2020.

Le Nord-Pas-de-Calais est une région principalement composée de vastes plaines cultivées.

Loos-en-Gohelle est un arrondissement de Lens et appartient à la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Au Sud de Loos-en-Gohelle, des friches de l'exploitation charbonnière passée, éloignent la commune de la rocade qui entoure les villes de Lens et de Liévin. Les communes de Grenay, Vermelles, Haisnes, Hulluch et Benifontaine encadrent Loos-en-Gohelle sur ses limites Ouest, Nord et Est. Ces dernières, sont largement détachées du bourg par de vastes champs d'exploitations agricoles.

Ces terres agricoles sont principalement situées au nord de la commune, elles occupent 70% du territoire. La plupart des exploitations pratiquent la céréaliculture, la culture industrielle (betteraves sucrières), la culture léguminière (pomme de terre, carottes, chicon etc.) et le fourrage¹. La « *plaine* », comme on l'appelle, est préservée de l'expansion urbaine par le PLU.

L'activité agricole dont l'importance est majeure pour la commune, n'a pas échappé à la politique de la municipalité. Depuis 2012, lorsque certains exploitants interrompent leur activité, la ville préempte les terres pour les mettre à la disposition d'agriculteurs qui s'engagent à les convertir en agriculture biologique. Cette initiative municipale est à l'origine, en 2013, du projet Vital (Ville en transition et alimentation local) qui favorise un système alimentaire local à l'échelle des agglomérations environnantes (Lens-Liévin et Hénin-Carvin principalement)².

1 Ville de Loos-en-Gohelle, Charte du cadre de vie, mai 2000, p. 3-4

2 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, *ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015, p. 71

L'isolement des autres agglomérations et la prédominance des terres agricoles au plus près des limites de la ville bâtie de Loos-en-Gohelle, lui confère une identité rurale encore très présente.

Le centre-ville de Loos est toujours appelé « *village* ».

Le tissu urbain auparavant atomisé par les infrastructures minières, s'est resserrée avec l'apparition de nouveaux quartiers. Les Houillères, dont le patrimoine qui constituait à l'époque de l'extraction du charbon plus de 60% de l'habitat, n'en représente plus que 6% en 2000³. La plupart de ces opérations proposent des logements individuels locatifs de confort, certaines sont en accession à la propriété. La construction d'équipements publics, sportifs et scolaires participent à rendre ces quartiers attractifs et peuvent expliquer l'augmentation de la population entre 1990 et 2000 (de 6 590 hab. à 7 080 hab.)⁴.

3 Ville de Loos-en-Gohelle, Charte du cadre de vie, mai 2000

4 *Ibid.*





Des terrils noirs aux terrils verts.

Versant Ouest du Cône 74, vu depuis le Cône 74a, juillet 2020.

Les terrils ponctuent les plaines du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

À Loos-en-Gohelle, il y a les deux plus haut d'Europe. Ils mesurent 186 mètres. Leur envergure en font un des symboles le plus important de l'exploitation acharnée du charbon dans le bassin minier.

Autrefois nommés les « *crassiers* », ils sont la résultante d'un amas de déchets d'extraction du charbon (les « *stériles* »), aujourd'hui on les entend se faire appeler « *les jumeaux* », « *les géants noirs* », « *les pyramides de nos parents* », « les cônes » ou simplement « *les terri* ». Cela marque un attachement de la population envers ces importants marqueurs de paysage qui participent à la construction de l'identité du lieu et de sa transformation.

A la fin de l'activité des houillères, les terrils abandonnés sont pour la plupart utilisés pour des travaux de remblais et de voiries.

La nature reprend peu à peu ses droits sur ceux de Loos-en-Gohelle. Jean-François Caron (le maire) et Francis Maréchal (l'actuel adjoint à l'urbanisme) sont membres d'un groupe d'ornithologistes et de naturalistes. Ils y découvrent la présence d'une faune et d'une flore propres à ce milieu rocheux, décharné et en hauteur. Certaines espèces sont rares, c'est le cas du traquet motteux, un oiseau présent habituellement dans les Alpes et en Scandinavie. Cette découverte révèle une résilience en cours de l'écosystème dans ce paysage particulièrement pollué par le passé minier¹.

L'association de la Chaîne des Terrils, créée (entre autre) par Jean-François Caron et Francis Maréchal, participe activement à la reconnaissance de la qualité paysagère, culturelle et historique de ces géants noirs qui se couvrent peu à peu de vert. Celle-ci sera un acteur important dans la mise en œuvre du dossier d'inscription du Bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO.

À cet effet, les terrils jumeaux ont été quelques fois, la toile de fond d'un certains nombres d'événements culturels et participatifs. Le plus emblématique est l'opération de Loos ch'tricote qui, en 2010, enroule autour du terril 74a une écharpe multicolore de plusieurs centaines de mètres constituée de millier de carreaux de laine assemblés².

Actuellement, les terrils forment les points culminants d'un parc, arpenté principalement pour la promenade et l'activité physique, mais aussi pour la vue panoramique que le cône 74a propose.

1 *Changer de regard pour se redonner un futur*, Jean François Caron, TEDxVaugirardRoad, Juillet 2015, 23 min.

2 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, *ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015, p. 121



UNIVERSITÉ D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 71 22 33 33
Fax : 04 71 22 33 34
www.univ-clermont.fr



De la fosse 11/19 à la Base 11/19.

Vue Nord sur la Base 11/19, juillet 2020.

Le site 11/19 est un emblème pour la commune. Il est un lieu de mémoire de l'industrie charbonnière du XIXe et XXe.

Un « carreau de fosse » définit la partie superficielle des installations de mines. Celui de la fosse 11/19 comporte à l'origine un chevalement traditionnel métallique alimenté par une salle des machines qui fait monter et descendre les cages des mineurs et extrait le charbon du sous-sol. Une intervention de modernisation de son ingénierie va le doter d'une puissance jamais égalée sur le territoire français. Le nouveau puits ouvre en 1960 :

« L'immense tour de béton est une prouesse technologique qui permet de remonter plus de charbon que tout autres puits. Quelques 51 millions de tonnes de charbon seront extraits en trente ans, soit près de la moitié du charbon sorti du sous-sol en un peu plus d'un siècle. Cela explique que les terrils du 11/19 soient les plus hauts d'Europe aujourd'hui¹. »

¹ CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable, Paris, Les petits Matins, 2015, p.43

En 1986, la fosse 11/19 est le dernier site minier à fermer ses portes à Loos en Gohelle. Cela fait déjà longtemps que l'extraction est terminée et que la seule activité qui y demeure se résume à la maintenance des infrastructures d'extractions. Il devient alors le symbole du nouveau départ de la commune ; d'abord par sa reprise par la municipalité de l'époque, représentée par Marcel Caron :

« Je suis devenu maire alors que les puits de mines fermaient les uns après les autres et que les installations étaient systématiquement rasées. Ces fermetures étaient vécues comme une véritable défaite, accompagnées d'une perte d'espoir et même d'un sentiment de honte dans la population. Le puits 19 devait cesser son activité en 1982 et être détruit [...]. Il m'apparaissait indispensable de conserver un lieu permettant d'illustrer cette mémoire. Le site 11/19 était emblématique : ces deux terrils coniques dominants la plaine d'Artois, son carreau entier et ses chevalements, son arc de cités minières. A cette époque, il faut dire que ni les Houillères de Bassin Nord-Pas-de-Calais (HBNPC), ni les élus, ni les médias n'y croyaient. J'étais pris pour un passéiste incapable de regarder la vérité en face². »

85

Le lieu retrace un mode de fonctionnement productiviste, destructeur pour l'environnement et insoucieux des hommes qui y travaillent. Il devient fortement symbolique dans la transition de Loos-en-Gohelle.

2 Témoignage de Marcel Caron, CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable, Paris, Les petits Matins, 2015, p.36





La Base 11/19, un projet de développement durable à grande échelle.

Les bâtiments de la Cd2e, de Culture Commune et les chevalements classés à l'Unesco, juillet 2020.

La Base 11/19 est un pôle d'activité d'excellence qui diffuse et promeut des entreprises qui incarnent l'économie du développement durable. Les activités accueillies respectent ses principes fondateurs sur le plan environnemental, économique, culturel et social.

La Base 11/19 dépasse l'enjeu communal. Le site se veut exemplaire et reproductible. Même si l'élaboration du projet initial, revient à Loos-en-Gohelle, l'idée dépasse largement les finances publiques de la ville. Rapidement après la reprise par la mairie, la Base 11/19 et son projet de requalification économique revient à une instance intercommunale (Samzal), puis à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (Call) après sa création¹.

Par ailleurs, les principaux financements sont obtenus par la Région, l'état et la Communauté européenne².

La Base 11/19 remporte l'adhésion territoriale. Elle est reconnue comme un lieu stratégique pour le développement économique du Nord-Pas-de-Calais par l'exécutif régional.

Le comité de pilotage de la co-construction du site est présidé par Jean-François Caron, premier représentant de la ville de Loos-en-Gohelle. Ce projet communal est porteur de changements au delà de son propre territoire.

1 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, *Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015, p.105

2 *Ibid.*

La réhabilitation du site est progressive.

La base accueille peu à peu une série d'acteurs économiques et culturels. Parmi eux, Culture Commune est une des premières activités à s'y installer (1995). L'association de création artistique et de spectacle est devenue aujourd'hui une scène nationale³.

Le Centre de Création et de Développement des Eco-Entreprises (Cd2e) arrive en 2008. C'est « *un outil régional d'animation économique dans le secteur de l'environnement* ». Il est chargé de promouvoir, d'aider à l'installation, au partenariat et au développement des éco-entreprises de la région⁴. Il coopère et dialogue avec plusieurs centaines d'entreprises et assiste des collectivités territoriales dans leur maîtrise d'ouvrage. Il lance des projets comme le « *LumiWatt* » qui participe à équiper la municipalité en énergie solaire tout en promouvant la technologie photovoltaïque sur un territoire peu ensoleillé.

La Base 11/19 crée des emplois et participe au renouveau économique et attractif de la ville de Loos-en-Gohelle. Par ailleurs, il est le premier lieu d'expérimentation de l'éco-rénovation en conception bioclimatique. Un autre fer de lance de la ville, inscrit dans la Charte du cadre de vie.

3 *Ibid.*, p. 90

4 site de la mairie de Loos-en-Gohelle





Écoconstruction et écorénovation, couture urbaine dans les cités minières atomisées.

Logements sociaux Chênelet, six appartements, quartier ouest, juillet 2020.

Une série de projets architecturaux sont valorisés par la ville au travers de sept parcours sur l'identité de Loos-en-Gohelle. Ces promenades permettent de comprendre la trajectoire de la ville en alliant arpentage des lieux, histoire et présentation de projets phares.

Parmi ceux-la, le sentier Ouest nous promène dans le quartier excentré de la ville par une vaste fosse. Il devait être détruit à la fin des mines. Finalement, trois vagues de rénovations se sont succédées. Elles sont destinées à l'amélioration du confort et de la qualité de vie des habitants.

L'écoconstruction et les éco-matériaux sont deux secteurs qui répondent aux préoccupations de Loos-en-Gohelle et de la Cd2e. Aussi, les dernières réhabilitations et constructions neuves se font sur ce modèle. C'est le cas des logements sociaux Chênelet construits en 2009, en matériaux biosourcés qui répondent à divers enjeux bioclimatiques.



Le projet participatif de l'écoquartier ouest doit contenir 600 logements et relier les trois cités populaires excentrées au centre ville. Situé sur une ancienne friche minière, le terrain destiné à l'accueillir est aujourd'hui un parc à la végétation luxuriante et pourvu de larges clairière. Juillet 2020.



La cité des Oiseaux est éco-construite en 2009 et répond à la nécessaire redensification d'une agglomération atomisée par les infrastructures minières. L'ensemble de 53 logements individuels, contribue à l'amélioration de la trame urbaine en sortant la cité populaire de la Source de son isolement. Juillet 2020.





La ceinture verte : maîtriser l'étalement et cohabiter avec la nature

Fauchage différencié sur la ceinture, proche du Hill 70 Memorial, juillet 2020.

Les « *cavaliers* » désignent les voies ferrées qui reliaient les terrils plats aux fosses d'extraction. Les wagons qui y circulaient étaient emplis de charbon, de « *stériles* » ou de matériels nécessaires aux activités minières.

Nombreuses sont les friches de cavaliers miniers converties dans la région en corridors écologiques. D'abord parce qu'elles se sont naturellement végétalisées à la fin des mines, mais aussi parce qu'elles n'ont pas reçus d'engrais chimiques depuis plus d'un siècle.

À Loos-en-Gohelle, c'est le cas de la ceinture verte, dont les cheminements reprennent bien souvent les anciens passages des cavaliers de mine. Elle est actuellement constituée de 15 km existants. 15 km projetés à l'ouest de la commune, par le PLU de 2013, terminent peu à peu la boucle.

Elle forme un anneau principal, encore incomplet, qui entoure la ville sur sa périphérie et notifie une limite symbolique en dehors de laquelle l'expansion urbaine n'est plus tolérée. Elle est agrémentée de parcs qui composent des espaces plus vastes que ceux destinés à la seule circulation piétonne et cycliste.

Le projet de ceinture verte répond à deux fonctions pour la ville.

La première est celle de l'éco-mobilité :

La ceinture est reliée à des ramifications, des axes pénétrants vers le centre ville ou des liaisons vers l'extérieur, qui permettent une circulation douce efficace par la trame qu'elle dessine et par les différents points stratégiques de la ville qu'elle dessert (écoles, lieux culturels, commerces etc.). Elle est donc, aussi bien empruntée pour des déplacements utilitaires, que pour des promenades de loisirs.

La deuxième fonction est celle de la restauration de l'environnement, dans le temps et par des interventions humaines peu intrusives (fauchage tardifs, prairies fleuries, bois en gestion conservatoire etc.). La ceinture verte se démarque de la ville comme de la plaine agricole. Elle constitue un corridor écologique et est considérée comme étant la plus importante réalisation loosoise en matière de biodiversité¹. L'association La Chaine des Terrils l'observe d'ailleurs comme un terrain d'évaluation et d'inventaire important pour le développement de la faune et de la flore sur la commune.

97

Lorsqu'on l'arpente, le contraste est fort entre passé et présent. Difficile de s'imaginer le passage des wagons emplis du « *sang de la terre* », dans ce cadre bucolique et végétal.

¹ CHIBANI-JACQUOT, Philippe, *Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015, p.100





Saint Vaast, le signal symbolique de la transition.

Vue d'ensemble de la couverture photovoltaïque de l'église au centre-bourg, juillet 2020.

L'Allemagne et la Suisse sont précurseurs dans l'installation de panneaux photovoltaïque sur les églises communales. En France, celle de Loos-en-Gohelle est la première réhabilitation du genre.

C'est une coproduction avec la communauté catholique qui rapporte 5 000€ par ans pour la commune.

Sur les 7 millions d'euros de fonctionnements, la production en électricité de la couverture représente peu de chose, mais pour le maire le symbole est important :

« C'est merveilleux de pouvoir travailler ensemble avec tous les types de communautés pour construire l'avenir de la ville¹. »

Le projet utopique est consécutif à la Charte du Cadre de Vie. Il s'agit d'instaurer une autonomie électrique par les énergies renouvelables dans la ville du charbon.

Aussi, en dehors de l'église, la plupart des bâtiments municipaux ont fait l'objet de travaux de couverture et sont pourvus de panneaux photovoltaïques sur les pentes les mieux exposées.

Par ailleurs, la plateforme de démonstration des technologies photovoltaïques, LumiWatt, portée par la Base 11/19 est à l'origine d'un champ de production local d'électricité situé au pied des terrils jumeaux.

Aussi, depuis 2007, la municipalité attribue une subvention aux particuliers qui souhaitent équiper leur maison de panneaux solaires².

Pour aller plus loin, la commune envisage l'installation d'une ferme éolienne qui permettra d'atteindre un certain niveau d'autonomie énergétique. La concertation avec les habitants s'est annoncée périlleuse, tout comme leurs positions projetées. Les terres agricoles proposées ont une portée patrimoniale et se situent sur d'anciens champs de batailles de la Grande Guerre.

1 *Changer de regard pour se redonner un futur*, Jean François Caron, TEDxVaugirardRoad, Juillet 2015, 15 min.

2 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, *Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015, p.126



Couverture photovoltaïque de la nef de l'église Saint Vaast, juillet 2020.



Couverture photovoltaïque de l'école Basly, juillet 2020.





La participation, une logique de responsabilisation.

Jardin partagé dans le parc à l'angle de la rue Salengro et de l'avenue du Général de Gaulle, juillet 2020.

La participation est, comme le développement durable, une compétence transversale dans les services de la mairie¹. La concertation est systématique quelque soit le sujet traité.

Le Forum Local lossois est un dispositif mis en place par la Charte du cadre de vie. Il amène le débat public et les propositions citoyennes par trois entrées qui sélectionnent les habitants intéressés et concernés : l'entrée thématique, celle du territoire et celle des services apportés aux habitants.

La municipalité représentée par Jean-François Caron à une position critique vis à vis de la démocratie participative :

« On a besoin de processus collaboratifs, non pas de démocratie participative au sens où on va faire des réunions publiques pour vous demander ce que vous voulez. Ça ce sont les cahiers de doléance, et c'est monstrueux... Pourquoi c'est monstrueux ? Parce que vous dites : le maire m'a invité et je vais lui dire "Je veux et j'exige, je paye des impôts, c'est quand même bien normal que j'exige". Alors vous me permettrez la formule suivante : participation, sans responsabilisation, égale : piège à cons. Parce que si vous n'êtes que dans un processus d'expression de la demande (...), on consomme de l'action publique comme on consomme à Auchan. Tous nos processus ont été basés sur une logique de responsabilisation des acteurs². »

1 CHIBANI-JACQUOT, Philippe, Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable, Paris, Les petits Matins, 2015, p.129

2 *Changer de regard pour se redonner un futur*, Jean François Caron, TEDxVaugirardRoad, Juillet 2015, 17 min.

Le système « fifty-fifty » reconnaît les initiatives citoyennes ou associatives en les facilitant par l'obtention d'un soutien financier et logistique, à condition que le projet relève de l'intérêt général.

Il est basé sur la responsabilisation et la prise d'initiatives citoyennes. Il aide à retrouver le caractère civique de l'habitant en le sortant d'une posture de consommateur pour arriver à celle de coproducteur d'action publique.

La mairie en dénombre 5 à 6 projet fifty-fifty par an sur la commune. Ils sont principalement à l'origine de réaménagement d'espaces publics, comme le skate parc, l'entretien de chemins et de certains jardins partagés. Les habitants s'engagent à participer à l'entretien de ces espaces et donc à leur réappropriation et la mairie répond positivement à des demandes légitimes, mais avec un coût maîtrisé.





La gestion municipale au centre de la transition.

Vue depuis le rond point du centre-bourg sur l'immeuble historique de la mairie qui supplante les nouveaux locaux éco-construits, juillet 2020.

On peut dire que la transition lossoise est le fruit d'une volonté à long terme de sa municipalité.

Elle est représentée par un homme dont les convictions humanistes et écologistes l'ont poussé à co-construire le futur de sa ville avec les citoyens.

La méthode municipale de Loos-en-Gohelle repose sur le travail des élus qui garantissent l'intérêt général, par un projet d'écologie sociale. Il est soucieux du milieu naturel et humain du territoire.

Jean-François Caron est bien conscient de l'étendue du bilan, de près de 40 ans de politique de résilience écologique et sociale :

« Nos résultats : on a développé le solaire, on ne consomme plus un seul litre d'eau potable depuis au moins dix ans pour les usages de la ville. (...) On prend de l'eau de pluie, tout simplement, et c'est juste du bon sens pour la population. On a massivement généraliser l'éco-construction et la réhabilitation thermique. Aujourd'hui on a des gens qui paye 197 € de chauffage à l'année dans un T4 pour une famille de deux adultes et deux enfants. Deux rues à côté au chauffage électrique, c'est 2 000 € et les gens ont froid dans leur maison. Il n'y a pas besoin de grand baratin pour expliquer ce que c'est que le développement durable. (...) C'est simple, ce sont des signaux concrets. On a multiplié par deux le nombre d'associations. On a renforcé les circuits courts. On a eu un retour des commerces, parce que l'image de la commune avait considérablement changée, qu'elle devenait attractive. On a créé 350 emplois d'après l'INSEE. On a transformé notre grand site minier en une véritable cité scientifique : pôle d'excellence sur les éco-activités, pôle de compétitivité sur l'économie circulaire. Et puis, ce dont je suis le plus fier, si on se regarde les yeux dans les yeux ; c'est que, parce que l'histoire des mineurs, vaut celle des rois, nous avons réussi à inscrire le bassin minier au patrimoine mondial de l'Humanité. Et ça, c'est merveilleux. C'est le premier bassin classé au monde, pour sa contribution à l'histoire de la planète. Pas seulement l'histoire des châteaux et des cathédrales¹. »

¹ Changer de regard pour se redonner un futur, Jean François Caron, TEDxVaugirardRoad, Juillet 2015, 17-19 min.

Par sa politique municipale, Loos-en-Gohelle rayonne à plus grande échelle sur le territoire. D'abord pour la Communauté d'Agglomération et la Région, avec la Base 11/19 ; mais aussi à l'échelle internationale avec son rôle dans l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'Unesco.

Sa réussite en terme de politique écologique et sociale à l'échelle locale l'a fait aboutir à des actions sur son territoire remarquées par l'Agence de la transition écologique française (l'ADEME). Celle-ci a choisi Loos-en-Gohelle pour devenir le « *démonstrateur national de la ville durable* ». La ville devient une référence en France en terme de transition écologique. La méthode lossoise pourrait être transférée sur d'autres territoires.

Ce rayonnement a fait de Loos-en-Gohelle un symbole national : en 2015, la délégation de la Cop21 avait prévu de passer une journée à la Base 11/19 avant d'annuler faute de sécurité sur le site².

En 2018, peu après l'annonce de la taxe sur les carburants et peu avant le premier acte des Gilets Jaunes, Emmanuel Macron avait choisi de monter les terrils de Loos-en-Gohelle en compagnie de Jean-François Caron³.

La ville monte en notoriété quitte à être parfois instrumentalisée.

Aux dernières élections municipales, la liste de Jean-François Caron, a obtenu 100% des voix, comme en 2014. Aucune liste d'opposition ne s'est présentée. Le consensus semble clair autour de sa politique écologique et sociale. Toutefois ces résultats interrogent quand à la vitalité démocratique présente sur la commune... Peut être que celle-ci ne se définit pas seulement aux scrutins municipaux mais aussi à travers les outils mis en place par son administration.

2 EMERY, Audrey, « COP21 : à Loos-en-Gohelle, les gueules noires virent au vert », *Le Point*, 1 décembre 2015

3 CRÉPELLE, Emmanuel, « Loos-en-Gohelle Tout in haut de ch'terril, Emmanuel Macron entre histoire minière et histoire militaire », *La Voix de Nord*, 9 Novembre 2018



2.3 -

Saillans, Drôme,

Un mandat de démocratie participative et d'initiatives écologiques



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

A- Organiser un gouvernance participative, collégiale et transparente

La liste « Autrement pour Saillans...tous ensemble » est élue en 2014 avec 56.8% des voix et 80% de participation. Durant notre entretien, Ferdinand Karagiannis, conseiller municipal à l'économie de 2014 à 2020 et tête de liste de « s'engager ensemble pour Saillans » - actuellement élu à l'opposition - m'explique le lancement de leur mandat : La fronde contre la politique de l'ancien maire, a motivé les personnes actives dans la lutte et pour d'autres, à s'organiser pour les municipales. Ces futurs élus ne se rassemblent pas autour de convictions particulières, ils sont tous très différents : des « adeptes de la chasse », siégeront en mairie à coté de « fervents écologistes (...) et de véritables « tronches » qui ont fait de longues études », tandis que d'autres « travaillent depuis qu'ils ont 14 ans »³⁴. Ce qui lie ce groupe hétérogène, aux multiples compétences, c'est le constat que dans ce village, la démocratie pourrait être davantage respectée et expérimentée.

« Je me suis trouvé au milieu de personnes qui étaient plutôt contre l'ancien maire. Nous avons (...) exprimé l'idée comme quoi nous ne souhaitons pas partir sur ces bases-là et que pour nous il était important de revoir les méthodes de prises de pouvoir et d'asseoir ce qu'on appelle la collégialité dans les prises de décision et l'ouverture de la politique communale : (...) la participation des habitants. Sur ces bases là on s'est retrouvé à 4-5 d'accord et c'est à partir de cela qu'on a lancé le mouvement qui s'est amplifié au fur et à mesure et qui a permis notre élection en 2014³⁵. »

La nouvelle liste ne détermine par un programme d'action politique. En fait le programme électoral sur lequel s'engage la liste « Autrement pour Saillans...tous ensemble », consiste à démocratiser la politique locale en intégrant les citoyens aux décisions et de rendre accessible le rôle de maire :

« Ce qu'on voulait nous, c'était la participation citoyenne, la transparence dans les affaires communales et le travail en collégialité entre élus³⁶. »

Pour se faire, la liste va établir une nouvelle gouvernance, le but étant d'être

34 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.36

35 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

36 Entretien Vincent Beillard, ancien maire de Saillans, 28-10-2020

opérationnel avant son élection. D'abord, le projet collectif entend éviter les prises de pouvoir par un élu ou un groupe d'élus³⁷. En France, le maire a un double rôle bien précis, il représente le pouvoir exécutif de la commune et il est un agent de l'État³⁸.

Si légalement ces deux fonctions demeurent, la liste inverse le schéma qui place le maire en haut de la pyramide du pouvoir local. Il est remplacé par les citoyens, habitants et usagers qui deviennent symboliquement les acteurs principaux de la nouvelle gouvernance.

Pour que cette symbolique schématique, tende vers de l'opérationnel, l'organisation des élus est remaniée dans le cadre de ce qui est autorisé juridiquement. La collégialité est organisée à partir de binômes formés entre adjoints. Chaque compétence est administrée à deux ce qui permet de partager les tâches et la responsabilité.

Il en va de même pour l'exécutif, Vincent Beillard est placé en tête de liste (il en faut une). Il est travailleur de nuit et c'est durant son absence qu'il est désigné maire pour ses qualités de médiateur³⁹. Annie Morin, une figure du village refuse la fonction en premier lieu, elle est nommée première adjointe. Ensemble ils forment le binôme de tête. Ils s'assistent pour assumer la fonction et cosignent systématiquement les documents officiels.

La répartition des indemnités, habituellement dédiée pour le maire, pour les adjoints et pour les conseillers est répartie de manière plus horizontale : 145 € pour les élus, 260 € pour les adjoints et 900 € pour le maire⁴⁰.

Par ailleurs, en plus de la réorganisation interne entre élus, les instances décisionnelles sont réorganisées de manière à intégrer les habitants. Dans les faits, le conseil municipal est la seule instance qui est vraiment encadrée par l'État : *« En terme légal on n'a pas eu de réelles limites quand on regarde bien, il n'y a que le conseil municipal qui est encadré. On l'a considéré comme une chambre d'enregistrement (ça l'est dans beaucoup d'endroits), le travail se passait ailleurs⁴¹. »*

Aussi, les décisions sont débattues et prises en amont. Le travail de fond se situe dans les commissions thématiques (la jeunesse, les travaux, les finances, l'économie, les associations etc.) qui donnent lieu à des GAP (Groupe Action Projet). Elles sont éphémères puisqu'elles n'existent que pour répondre à des objectifs d'intérêts généraux. Elles ont vocation à être dissoutes, une fois le travail réalisé.

37 Entretien Vincent Beillard, ancien maire de Saillans, 28-10-2020

38 <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/maire>

39 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.29

40 *Ibid.*, p. 32

41 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

Le groupe est constitué de citoyens et d'élus. A Saillans, ils sont tous formés à l'animation et ils cumulent parfois cette position avec celle d'animateur. En fonction des projets, du contexte, d'autres partenaires extérieurs peuvent être conviés au travail d'une GAP. Dans les faits cette dernière n'est pas institutionnalisée et ses contours peuvent varier.

Les travaux préparatoire des GAP sont ensuite repris par le comité de pilotage qui les mettent en commun et les discutent. Il a lieu une fois par semaine et regroupe tous les conseillers municipaux (13 conseillers actifs) et pas seulement le maire et les adjoints les plus investis. Il est ouvert à la participation, c'est à dire que les citoyens volontaires (une vingtaine de personne environ) peuvent se joindre au débat. Leur intervention est libre, ils ont le droit d'intervenir à tout moment, sur les sujets à l'ordre du jours et peuvent également ouvrir le débat à d'autres sujets. La parole leur est également donnée en fin de réunion de manière systématique⁴². Pour les élus, le comité de pilotage est l'instance essentielle du travail de la municipalité.

La transparence se fait au travers du site internet de la mairie, c'est l'outil qui met à disposition tous les comptes rendus, les événements, les actions publique etc. Elle s'effectue aussi sur le panneau d'information de quartier, qui présente les agendas mensuels. Des lettres d'informations municipales sont également distribuées régulièrement et font état des dossiers en cours⁴³.

Quelques mois après leur élection, les élus de Saillans ont rédigé une Charte qui récapitule leurs engagements. Elle a été retirée du site de la mairie depuis les élections de 2020. Maud Dugrand en cite un cours passage dans *La petite république de Saillans*, qui montre le rapport entre démocratie locale et écologique politique :

« Nous nous engageons à construire une nouvelle politique locale, à trouver les équilibres juste en matière sociale, écologique et économique par l'usage d'une politique participative, à impliquer les Saillansons dans le choix et les projets en facilitant les échanges entre élus et citoyens, en offrant la parole à tous (...), à informer les Saillansons des enjeux politiques et leur permettre l'accès à la formation et aux outils de gouvernance, à définir et créer des moyens d'un mieux vivre ensemble, à favoriser les échanges en s'appuyant sur la diversité et la richesse de la population⁴⁴. »

42 Saillans : pionnier de la démocratie participative en France ! (On passe à l'acte !), 29 Juin 2017, 18 min

43 Saillans, « gouvernance collégiale et participation, présentation des innovations », Vincent Beillard, Novembre 2019, p.9

44 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.26

B- Diffuser l'expérience, encourager la participation

Pour autant, le caractère expérimental de la mise en pratique de la participation dans la commune de Saillans, se confronte à des problématiques diverses : les élus pris dans leur fonction manquent de temps pour intégrer la participation et la transparence dans toutes leurs actions ; aussi, peu d'habitants sont coutumiers de la participation aux choses de la ville, ce qui peut mener à des incompréhensions quant aux décisions prises lors des GAP ou durant les commissions thématiques. En effet, les intérêts particuliers se confrontent parfois aux communs.

C'est pourquoi en 2017, une nouvelle instance, cette fois extra-municipale est inventée. Le « Conseil des Sages », nommé plus tard « l'Observatoire de la Participation », a une double responsabilité⁴⁵. D'une part il s'occupe des « sollicitations », et d'autre part il exerce un regard sur le respect des engagements de transparence et de participation dans les décisions municipales et les instances participatives, tout en répondant aux questions des habitants⁴⁶.

Durant la mandature, la municipalité reçoit plus de 730 sollicitations de l'extérieur⁴⁷. Il peut s'agir d'élus locaux, ou de collectifs désirant monter une liste pour les élections de 2020. Le retentissement de l'expérience démocratique saillansonne grandit et médias et chercheurs contactent également la mairie. Ces centaines de sollicitations demanderont à celle-ci d'organiser plusieurs journées de rencontre au village. Environ 200 personnes venues de toute la France participent à ces présentations sur la gouvernance mise en place à Saillans.

L'expérimentation démocratique inspire et le village joue le jeu et communique sur ces innovations⁴⁸.

A Bergerac par exemple, le nouveau maire, divers droite, élu en 2020 a utilisé la méthode des GAP mise en place à Saillans pour réaliser son programme électoral, mais sans pour autant reproduire la gouvernance saillansonne.

On ne quantifie pas précisément le nombre de listes élues ayant participé aux journées de sollicitation à Saillans mais l'essaimage est important pour ce village de 1 300 habitants.

45 Site Mairie de Saillans, Archive 2014-2020 (après suppression des documents produits dans cette période sur le site officiel)

46 *Saillans : pionnier de la démocratie participative en France !* (On passe à l'acte !), 29 Juin 2017, 18 min

47 Saillans, « gouvernance collégiale et participation, présentation des innovations », Vincent Beillard, Novembre 2019, p.16

48 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de formation des citoyens et des élus à la participation et au bien commun, la municipalité saillansonne utilise divers outils glanés au fur et à mesure de rencontres et d'expérimentations.

Lorsque je parle du municipalisme à Vincent Beillard, j'apprends que celui-ci a eu l'occasion d'en entendre parler lors d'une rencontre de l'OIDP (Organisation Internationale pour la Démocratie Participative) au Québec :

« Non, on ne savait pas qu'on faisait du municipalisme. D'ailleurs il y a pleins de choses que des gens extérieurs nous ont apportées en nous disant : ah mais vous, votre gouvernance c'est de la sociocratie, ou bien c'est de l'holocratie. On s'est donc intéressé à la sociocratie. De part cette dynamique qu'il y a eu, (...) on a été deux à proposer des méthodes d'éducation populaire pour faire participer les personnes. Tout un travail sur la gouvernance s'est ouvert grâce à cela. L'idée c'est que chacun est acteur de sa propre évolution et que chacun puisse exprimer et travailler très concrètement sur sa perception de sa place à la mairie : comment on voit les choses, comment on travaille ensemble, quels sont les enjeux qu'il pourrait y avoir de risques de prise de pouvoir... Toutes ces questions là on les a traitées avec des méthodes qui nous faisait aboutir à une solution, à une proposition on va dire⁴⁹. »

117

La forme d'autogestion de la mairie de Saillans se fait de manière expérimentale et empirique. Certaines expériences personnelles sont utiles au processus participatif, l'association la Turbine à Graines, par exemple se met au service de la commune pour diffuser des méthodes d'éducation populaire pour former des animateurs et animer les GAP. Vincent Beillard n'est pas non plus étranger à ces méthodes, dont il a pu s'imprégner lorsqu'il était éducateur et animateur au début de son parcours professionnel.

C- Construire une vision commune du territoire : la révision participative du Plan Local d'Urbanisme

L'expérience est enrichissante pour beaucoup mais paraît peu efficace pour d'autres. D'ailleurs, ce tâtonnement est remarqué même au sein de la mairie où la remise en question est permanent⁵⁰. À la mi-mandat, on reproche à l'équipe municipale de manquer de vision politique sur le long terme. La révision du PLU, devenu obsolète, s'impose comme une manière de construire en commun le visage du village de demain et répond à cette demande :

« Après trois ans de fonctionnement par commissions thématiques et groupes de projet, les gens ont commencé à nous dire qu'il nous manquait cette vision. L'entrée dans ce travail de PLU a permis de travailler sur cette vision du village construite de manière collective. On se disait pour le second mandat, que en ayant validé le PLU et ce début de vision, on savait où on allait et tous les deux ans on voulait valider cela par des assemblées de village⁵¹. »

Comme pour Loos-en-Gohelle, le PLU devient un projet d'avenir pour le village de Saillans. L'ancien document ne répond plus aux normes et à la loi NOTRe. Aussi, cette nécessité administrative devient l'occasion pour les élus de réfléchir sur le fond à leur politique municipale et comment celle-ci s'appliquera physiquement sur le territoire. La révision en tant que telle devient en soi, un projet pour la municipalité et les habitants de Saillans.

Il n'est pas question de le produire entre élus et experts comme c'est le cas dans beaucoup de commune. L'ambition est d'introduire la participation à grande échelle afin de construire cette révision collectivement.

Un appel d'offre est lancé, il demande aux cabinets d'urbanisme de répondre en présentant des actions pour intégrer les habitants au processus de décision. SILO Architecture et Démarches Participative sont retenus, aux côtés de Claire Bonneton, Far paysagistes et l'association d'éducation populaire du village, La Turbine à Graines. L'étude se déroule entre le mois d'avril et le mois d'août 2016, Leurs missions consistent à définir les objectifs de révision ainsi que les modalités de concertation qui y sont associées⁵².

50 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

51 Entretien Vincent Beillard, ancien maire de Saillans, 28-10-2020

52 <http://www.siloarchitectes.fr/saillans-revision-du-plu/>

Le premier document à réaliser est le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable); il s'inscrit dans une démarche d'anticipation et doit définir les buts du PLU. C'est celui-ci qui fera, dans un premier temps, l'objet du travail participatif. Il offre une marge de manœuvre, en sortant du caractère purement administratif et juridique.

Pour initier ce travail, trois réunions publiques sont organisées, chacune sur un week-end. La première se réalise autour d'une grande carte de la commune imprimée sur 20 m². Les habitants sont invités, par groupe de vingt, à venir raconter leur déplacements, les quartiers qu'ils habitent et ceux qu'ils connaissent moins. Le lendemain, c'est pendant le jour de marché et sur l'espace public que d'autres centaines de commentaires sont récoltées. Ces informations sont utilisées par les experts pour établir un diagnostic sur les questions de l'habitat, de l'espace public, de la mobilité et du vivre ensemble⁵³.

La seconde réunion propose, sur deux jours, cinq promenades. Les groupes d'habitants sont accompagnés par des animateurs professionnels et bénévoles. Ils revisitent les quartiers du village, leurs abords immédiats et cela permet d'échanger les points de vues et d'envisager les transformations possibles⁵⁴.

La troisième réunion regroupera à nouveau environ 200 habitants. Elle consiste à définir les contours du document administratif et du cadre légal. Les experts organisent une conférence présentant les lois Montagnes, Alur, Grenelle et NOTRe enrichie de l'analyse de l'ancien PLU de 2008⁵⁵.

Ces textes sont aussi mis à disposition des habitants. L'association d'éducation populaire, la Turbine à Graine, organisent des ateliers le soir, dans la salle du conseil municipal, pour accueillir des petits groupes d'habitants. La réglementation est étudiée thème par thème⁵⁶. Cet exercice de lecture va permettre aux habitants présents, d'échanger leurs impressions, de comprendre et d'appréhender les enjeux du cadre législatif, et son impact sur le futur PLU de Saillans.

A l'issue de ces réunions publiques, le PADD sera produit par les experts. Il s'en dégage cinq objectifs :

« Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations ; conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune ; maîtriser l'habitat

53 Ibid.

54 <http://www.far-paysagistes.com/saillans-26-etude-urbaine-en-participation/>

55 Saillans : pionnier de la démocratie participative en France ! (On passe à l'acte !), 29 Juin 2017, 18 min

56 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.64

pour un village accueillant et à taille humaine ; dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune ; s'engager dans la transition écologique et énergétique⁵⁷. »

Ainsi, le PLU doit répondre aux enjeux environnementaux et sociaux dans une dynamique d'écologie sociale soucieuse de l'échelle du village et du patrimoine existant.

L'ensemble de la concertation s'étendra sur deux ans et demi. Son élaboration technique va être soutenue financièrement par La Fondation de France et la Caisse des Dépôts et Consignations, qui prendront en charge 50 000€. La révision est subventionnée par l'état à 31% - c'est le cas pour toutes les révisions de PLU - pour un coût total de 100 000€⁵⁸.

La démarche participative de la révision en tant que telle, se constitue autour du Groupe de Pilotage Citoyen. C'est une autre innovation en matière d'instance de démocratie participative. Il est réalisé sur la base d'un panel citoyen, qui prend en compte la répartition de la population (sexe, quartier, etc.). Les citoyens sont désignés par tirage au sort. Ils sont cent-vingt habitants en premier lieu. Parmi eux, cinquante se déclarent intéressés et quarante se présentent pour la première réunion en septembre 2017⁵⁹. Au final, le GPC est représenté par douze citoyens. Le groupe est complété d'un expert - qui représente le bureau d'étude mandaté pour la révision (ARENE⁶⁰)- , d'un chargé de mission démocratie participative - représentant le CNDP - et de quatre élus.

Lors de notre entretien, Fernand Karagiannis décrit rapidement le fonctionnement du groupe :

« Le cabinet d'urbanisme avait proposé cinq scénarios possibles [les élus ont] donné [leur] option qui a été rediscutée par le Groupe de Pilotage Citoyen qui a décidé au final. C'est le GPC qui prenait les derniers arbitrages. Ils en discutaient au consensus. Ils ont dû faire quelques fois un vote quand c'était compliqué mais ça a été rare.

Les experts leur donnaient des éléments parce qu'au départ quand on a décidé de faire ce PLU il était évident qu'il fallait monter en gamme en termes de compétences pour que tous le monde puisse participer : qu'est-ce que ces termes dans le cadre d'un plu veulent dire, qu'est-ce que la loi impose ou non, qu'est ce qui se met ou pas dans un plu ? Ça nous

57 PADD du PLU de Saillans, URL : https://mairiedesaillans26.fr/wp-content/uploads/sites/345/2020/10/PLU_SAILLANS_PADD_APPROBATION.pdf

58 Ibid., p.65

59 Ibid.

60 Site du Groupement d'Intérêt Scientifique Participation et Démocratie.

paraissait impossible de le faire seul et c'est pourquoi on a choisi cette méthode de tirage au sort qui avait cet objectif d'avoir des habitants qui allaient monter en compétences. Avec les éléments donnés par le cabinet d'urbanisme et les synthèses de ce qui se votait en atelier, les décisions finales étaient prises⁶¹. »

Une fois encore le caractère expérimental de cette méthode opérationnelle et décisionnelle n'est pas sans difficulté. Le consensus est long et les aspirations individuelles se frottent aux veto des uns et des autres. Lorsqu'il n'est pas possible, c'est le « consentement » qui l'emporte :

« Ce dernier temps implique que quelqu'un formule une proposition suffisamment claire et que soit réalisé un tour de table formel jusqu'à éventuelle objection⁶². »

Le vote à la majorité est utilisé dans quelques rares cas mais donne la possibilité aux concernés de pouvoir vivre la diversité de leur opinion⁶³.

En Juillet 2019, le Conseil Municipal réussit à voter à l'unanimité le document et acte ainsi la fin de cette longue expérimentation démocratique.

Ce vote sonne le début de la phase administrative de relecture puis de vérification par les services de l'État qui dure environ six mois. Le document final s'applique à partir de Juillet 2020, peu après les élections municipales qui va entraîner la fin officielle du mandat de la liste participative et citoyenne de Saillans.

61 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

62 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.68

63 *Ibid.*

D- L'opposition au village et à l'intercommunalité s'achève par la défaite électorale

L'opposition qui va participer à faire basculer les élections de 2020 en défaveur de la liste citoyenne, va se lier autour d'une thématique abordée durant la révision du PLU. L'Habitat Léger Démontable va faire émerger un débat antagoniste au sein du village. L'idée était d'autoriser ce type de construction sur certaines zones qui ne soient pas celle du camping, et ainsi, l'associer à de l'habitat permanent. Quand je demande pourquoi cette thématique a soulevé autant le débat, Fernand Karagiannis exprime que deux visions se sont opposées. La première voit cette typologie comme une solution écologique et économique. Celle-ci se confronte à la vision de l'habitat plus traditionnel, et la peur de l'étranger :

« Il faut bien penser que premièrement, il y a cette idée qu'une maison c'est quelque chose de classique avec ses parpaings etc. Mais aussi que ceux qui vivent dans de l'habitat léger ne paient pas les mêmes impôts que les autres. Et ensuite, ça fait venir des populations différentes et c'est surtout ce point-là qui a été moteur. Il y a une partie qui dit « vous avez déjà fait venir des "alter" et là vous allez faire venir tous les autres... [les gens du voyage]. C'est une réalité. En tout cas, [l'opposition s'est] organisé[e]s à partir du PLU et de cette thématique⁶⁴. »

Les opinions autour du sujet sont divergentes au village et lient un groupe qui aboutit à la formation d'une liste alternative aux élections de 2020.

Si la liste citoyenne rassemble par son éclectisme, à long terme, il semble que le village soit divisé entre les habitants « anciens » et « néo » et leur visions : traditionnelle d'un côté et progressiste de l'autre. Pour Maud Dugrand, c'est la difficulté de rassembler la population aux représentations intellectuelles différentes, qui va coûter la victoire en 2020 à la liste « S'engager ensemble pour Saillans » au profit d'une toute nouvelle liste d'opposition moins favorable à la démocratie participative et plus à droite : « Saillans, un avenir en commun ».

Le PLU aura également beaucoup réduit les zones constructibles ce qui a fait perdre de la valeur à beaucoup de terrains. Certains propriétaires ne l'ont pas accepté.

64 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

Cette expérience de gouvernance est étonnante mais n'en reste pas moins difficile à mener. L'enthousiasme des débuts va petit à petit retomber pour beaucoup : le principe demande beaucoup de temps. Certains élus ont tellement investi dans ce travail, que cela a pu entraver leur vie personnelle⁶⁵. D'autres reconnaissent avoir souvent mis de côté leurs convictions politiques profondes au profit de l'écoute des habitants⁶⁶. Ils sont seulement quatre élus de la majorité à se représenter en 2020.

Dans la population, les reproches tournent autour du cadre d'expression en groupe de travail qui serait trop rigide, pas assez libre et inégale quant à la prise de parole en public : ce sont toujours les mêmes qui s'expriment⁶⁷. L'inefficacité des réunions est aussi dénoncée. Certains résultats seraient peu affirmés et mèneraient vers un « consensus mou⁶⁸ ». Ce dernier entraînerait l'usure des opinions individuelles. Au contraire, d'autres l'assument comme étant un « compromis » nécessaire qui intègre tous les points de vue discutés, mais qui nécessite toujours, du temps.

Dans l'ensemble, il semblerait que la municipalité aurait manqué de ligne politique clairement marquée et qu'aucune grande décision n'ait été prise dans une municipalité qui regroupe une population aussi diversifiée. L'aspect révolutionnaire espéré par certains n'a pas été au rendez-vous... Et il l'a été trop pour d'autres. Par ailleurs, en dressant le bilan, les élus reconnaissent qu'une des grandes difficultés a été d'aller rechercher tous les saillans pour participer à la vie politique locale. Les anciens élus doutent in fine que cela soit possible⁶⁹.

Aux élections municipales de 2020, la gouvernance collégiale n'est pas reconduite. La liste « Saillans, un avenir en commun » remporte le scrutin avec 18 voix d'écart. Pour Fernand Karagiannis qui s'était présenté en tête de liste, c'est un échec électoral, mais pas une défaite :

« Il y aura quand même un avant et un après de notre mandature c'est clair. On a quand même fait monter le niveau du débat même sur le fond. Même si les gens nous ont critiqués avec nos gaps, nos post it, nos gommettes... C'est facile... Mais sur le fond on a fait parler et je pense que globalement, les gens vont toujours être demandeurs⁷⁰. »

65 Entretien Vincent Beillard, ancien maire de Saillans, 28-10-2020

66 « *La République de Saillans* », ou *la politique en circuit court* (Dorine Brun et Sarah Jacquet), Octobre 2020, 30 min.

67 *Ibid.*, 18 min.

68 d'ALLENS, Gaspard, LECLAIR, Lucille, « A Saillans, les habitants réinventent la démocratie », *Reporterre*, 7 mai 2016, URL : <https://reporterre.net/A-Saillans-les-habitants-reinventent-la-democratie>

69 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

70 *Ibid.*

Les limites trouvées en interne du village ont un écho avec des limites externes auxquelles se sont confrontés certains élus, dont l'ancien maire. En effet, les relations n'ont pas été faciles avec la Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans. Cela interroge l'échelon municipal qui est petit à petit dépossédé de nombreuses compétences au profit de l'intercommunalité. L'entretien réalisé avec Vincent Beillard, l'ancien maire de Saillans montre une « *stratégie corporative*⁷¹ » face à l'arrivée de profanes en politique, où la « *démocratie à huit-clos*⁷² » a pris le pas sur la démocratie représentative, et où la hiérarchie est tenue par les communes les plus grandes :

« Quand on est arrivé, on représentait la troisième commune la plus importante de notre interco de 15 communes. (...) La vice-présidence était vacante. (...) Saillans était assez légitime pour obtenir cette place et être au bureau de l'exécutif. (...) C'est l'ancien maire de Saillans contre lequel on avait gagné les élections (...) qui a été élu vice-président (...) parce qu'il a remporté le vote de ses pairs. (...) Ça n'allait pas, parce que nous étions les représentants locaux légitimes. À l'interco, ce n'était pas pris en compte. C'était incroyable. (...) Au deuxième conseil communautaire, des saillansons et des gens de la vallée sont venus manifester devant celui-ci parce que c'était un déni de démocratie. Mais c'était légal. (...) À chaque réunion, on demandait la démission de l'ancien maire (...) [à cause de cette opacité] nous n'étions pas au courant des décisions. Ça a duré environ un an (...) avec la réforme de la proportionnelle sa place a été automatiquement supprimée. (...) Il y a eu un second vote pour la nouvelle vice-présidence. On s'est imaginé que pour calmer les choses, ça allait bien se passer, qu'on allait l'obtenir, et bien non. Hervé Mariton est à Crest (...) c'est un spécimen politique (...) il souhaitait nous laisser à l'écart, (...) il a rallié des élus communautaires, pour qu'on soit de nouveau exclus de la vice-présidence. Une personne s'est dévouée (...), sans la vouloir, pour occuper la place (...). Il l'a avoué après, parce que les relations ont fini par se détendre.

Au deuxième vote c'était un an après notre élection à la mairie de Saillans. Heureusement, on a (...) obtenu une place au bureau, donc j'étais dans l'exécutif (...) six mois après [j'ai obtenu] la vice-présidence (...). Il n'empêche que tous les élus de Crest ont voté blancs pour exprimer leur mécontentement. Le président et les autres élus ont appris à nous connaître et ont fini par reconnaître qu'il était devenu indéniable que nous avions notre place. (...) On a [finalement] été vécu comme des nouveaux élus légitimes, qui proposaient quelque chose d'intéressant, qui engendrent des formes de curiosité pour ce que l'on faisait. Et puis ils ont vu qu'on travaillait, qu'on était présent, ce qui n'est pas le cas de d'autres élus⁷³. »

71 CADIOU Stéphane, « L'intercommunalité ou les promesses déçues de la démocratie locale », *Métropolitiques*, 19 octobre 2012

72 Ibid.

73 Entretien Vincent Beillard, ancien maire de Saillans, 28-10-2020

E- La conservation écologique de l'échelle du village, l'encouragement du lien social et l'avenir incertain de l'expérience participative

Depuis peu, Saillans a une nouvelle équipe d'élus à sa mairie. Toutefois, le mandat précédent, laisse les traces de projets menés avec les citoyens, qui témoignent de l'expérience passée. Le PLU participatif, aujourd'hui acté, définit une nouvelle lecture du territoire. Lors de notre passage dans la commune, pendant trois jours, durant le mois d'octobre, nous avons pu arpenter le village et ses alentours, relever et sélectionner des photographies pour rendre compte, des caractéristiques les plus visibles, de l'état actuel du milieu saillanson.

Les éléments sélectionnés sont mis en relation avec le nouveau PLU et PADD pour certains ou avec des informations collectées durant nos entretiens et nos lectures.

Ces projets issus de la participation, croisés avec les objectifs du PLU, nous révèlent le souhait de l'ancienne municipalité - et des habitants amenés à participer -, d'entretenir et de valoriser le village tel qu'il existe actuellement. Et cela dans ses dimensions, comme dans son rapport avec la nature environnante et dans le traitement des espaces publics, lieux autour desquels se soudent une communauté.





La départementale et la voie ferrée circulent en aval,
elles longent la rive gauche de la Drôme,
octobre 2020.



Le village se situe sur la rive droite de la rivière,
le bord de Drôme est propice aux promenades et à la baignade,
octobre 2020



La Grande Rue est parallèle à la rivière,
l'installation et la couleur de ses pots de fleurs sont l'objet d'une des premières GAP,
octobre 2020.

La vallée de la Drôme est un territoire rural mais attractif. Sans offrir beaucoup d'emploi, il est agréable à vivre par son climat et son paysage. Le label « *Biovallée* » est le principal projet des trois communautés de communes de la vallée. Elles sont tenues de respecter certains engagements écologiques, notamment vis à vis de l'agriculture, et profitent en contre partie d'un financements de l'état, dans le cadre du programme TIGA (Territoire d'Innovation et de Grande Ambition)¹. D'autre part, les infrastructures du département desservent efficacement la vallée du Rhône et les autoroutes Lyon-Montpellier et Grenoble-Marseille.

A l'image de sa vallée, Saillans offre un cadre de vie particulièrement recherché par les néo-ruraux². De 1999 à 2014, 326 nouveaux habitants sont venus s'installer au village³.

Le train circule toujours et dessert l'ancienne gare SNCF, prochainement réhabilitée en espace de coworking⁴.

La départementale, relie les deux autoroutes et longe la Drôme qui sépare le bourg de la circulation relativement nuisante tout en lui concédant une liaison directe avec la région.

Le cœur du village de Saillans est particulièrement vivant pour ses 1 300 habitants. Beaucoup de commerces ont pignon sur la Grande Rue qui mène à la place de l'église où se tient, tous les dimanches, le marché. On compte un magasin de vélo et de réparation, une épicerie biologique, un bureau de tabac, une librairie, un magasin de décoration, une boucherie, une boulangerie, une pharmacie, une boutique qui fabrique du chocolat et des chemises hautes en couleurs, une supérette Vival et un fleuriste. On dénombre environ six restaurants et deux bars.

Pour maintenir cette vitalité, les rez-de-chaussées ne peuvent pas changer de destination depuis le nouveau PLU⁵.

1 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.61

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*, source INSEE, p.61

4 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

5 Mairie de Saillans, PLU de Saillans, règlement écrit, p.10



Bâti dense du bourg ancien,
octobre 2020.



Passage sous bâti du bourg
ancien,
octobre 2020.



Terrasses en R+1 du bourg ancien
octobre 2020.

Le centre ancien de Saillans représente 9 hectares.

Les constructions sont en pierre ou en pisé, elles se développent sur trois ou quatre niveaux. Les ruelles sont étroites et sinueuses, cette densité permet de maintenir la fraîcheur pendant les fortes chaleurs.

Dans ce secteur, le PLU de 2008 prévoyait une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) « *ambitieuse*¹ ». Elle est jugée par la révision de 2020 « *difficile à mettre en œuvre*² ». Afin de dégager des perspectives et d'aérer cette forte concentration bâtie, il était question de déconstructions partielles ou totales de certaines bâtisses et d'encourager la construction de terrasses sur les toitures. Ces dispositifs traduisaient une volonté de plus grande porosité entre les quartiers jouxtant le bourg ancien. Le nouveau PLU ne fait plus mention de ces principes d'aménagement. Cette typologie dense est valorisée et portée à titre d'exemple :

« Le centre ancien, construit au fil du temps dans une économie d'espaces et de moyens, présente des ambiances fortement identitaires et revendiquées, ainsi qu'une forte densité³. »

131

Le nouveau document se concentre d'avantage sur les zones voisines. De 29.4 hectares de potentiel foncier constructible, le nouveau document autorise seulement 6.7 hectares⁴. Ces mesures visent à limiter l'étalement périurbain en favorisant la densification des parcelles déjà urbanisées. Environ 150 logements sont à prévoir. La nouvelle volonté urbaine est celle de conserver l'échelle villageoise de Saillans sur le long terme. Les dispositifs envisagés sont la réhabilitation, la division parcellaire et l'utilisation des dents creuses⁵.

1 Site de la Mairie de Saillans, rapport de présentation du PLU de 2020, p.134, URL : https://mairiedesaillans26.fr/wp-content/uploads/sites/345/2020/10/PLU_SAILLANS_RAPPORT-PRESENTATION_APPROBATION.pdf

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*, p.128

4 *Ibid.*, p.155

5 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.71



Vue depuis le haut du premier secteur à urbaniser : La route de Véronne borde la parcelle à l'Est, les arbres, les haies et les ruines de l'ancien cimetière sont à préserver.
Le Massif des Trois Becs surplombe la vue,
octobre 2020.



Le Rioussel est un affluent de la Drôme, son étroit fillet, longe la limite Est du bourg ancien et amène les promeneurs aux bords de la rivière,
octobre 2020

Cinq secteurs entrent dans les zones à urbaniser. Sur chacun, des OAP orientent l'implantation des futurs bâtiments, les circulations qui y mènent et les éléments patrimoniaux à préserver.

Le premier secteur est un vaste terrain de presque 1 hectare contigu à l'Est avec le bourg ancien, par l'école et la mairie. Il est ailleurs, cerné de maisons de type lotissement, entourées de leurs jardins individuels. L'urbanisation de cette prairie centrale, par sa proximité avec les services et les équipements du village, est pensée dans une logique de continuité du tissu. L'OAP qui la concerne tend à faciliter sa densification, tout en tenant compte de son environnement existant et de son accessibilité qui doit passer obligatoirement par le cœur du village¹.

La législation française vise à prendre des mesures de protection des surfaces agricoles et naturelles. Les lois Grennelle et Alur, concernent l'ensemble du territoire et imposent une limitation de l'étalement urbain et de la surface du terrain par maison. La commune est également soumise à loi Montagne qui favorise ces mêmes notions.

Saillans est effectivement bordée de nature et le PLU permet d'interdire les constructions dans les zones naturelles considérées comme étant à préserver.

Situé dans un bassin versant, des ripisylves jouxtent les nombreux cours d'eau de la commune. Onze de ces zones ont été identifiées - Drôme comprise -. Lorsqu'elles se situent aux abords du bourg, ces espaces à la végétalisation dense, deviennent des lieux de respiration qui rompent avec l'agglomération. Ils sont utiles à la promenade à l'exercice et à la flânerie mais surtout, à la protection d'un écosystème fragile².

1 Site de la Mairie de Saillans, Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU de 2020, p.9 à 11, URL : https://mairiedesaillans26.fr/wp-content/uploads/sites/345/2020/10/PLU_SAILLANS_OAP_APPROBATION.pdf

2 Site de la Mairie de Saillans, rapport de présentation du PLU de 2020, p.294, URL : https://mairiedesaillans26.fr/wp-content/uploads/sites/345/2020/10/PLU_SAILLANS_RAPPORT-PRESENTATION_APPROBATION.pdf



Le mobilier destiné aux jeux d'enfants a été choisi par un groupe de citoyens, à partir du budget mis à disposition par la mairie. Les composts, gérés par des associatifs, sont utiles à la fertilisation des espaces verts entretenus par la commune, octobre 2020.



Dans les espaces verts réaménagés entre 2014 et 2020, des toilettes sèches publiques ont été installées. Celles-ci se situent dans la parc, à côté de l'école qui a fait l'objet d'une réhabilitation. En 2016, des panneaux photovoltaïques ont été posés sur la toiture du préau, octobre 2020.

Le mobilier urbain du jardin public à coté de la mairie a fait l'objet de trois GAP et d'une enquête auprès des citoyens et des enfants. Ci dessous un extrait de la publication de la mairie à son inauguration en avril 2015 :

« Le jardin public se veut convivial ouvert à tous et agréable. Il est interdit aux chiens même tenus en laisse. Les activités sont sous la surveillance des adultes et la responsabilité des parents. Il comporte :

- 6 espaces jeux dans un espace arboré avec charmes, marronniers...*
- Pour les 1 à 4 ans une maisonnette dotée d'un toboggan et d'un pont branlant qui mène au niveau supérieur.*
- Pour les 4 ans et + une structure de jeux proposant de la grimpe et de la glisse avec deux filets de grimpe, une perche en spirale et un toboggan.*
- Pour tous une Supernova, un jeu de rotation pour garder son équilibre. Seul, ou en équipe les enfants mettent en mouvement le grand anneau oblique et tournent à toute vitesse ou lentement, debout, assis ou couché, chat perché, rodéo...*
- un finger skate : un parcours ludique pour faire avancer des mini skates;*
- un jeu à ressort pour les plus jeunes;*
- un jeu de boules pour tous;*
- 2 bancs et deux tables de pique-nique;*
- un point d'eau près du potager;*
- des toilettes sèches* dans un espace sécurisé à proximité des adultes... loin de la route et de ses dangers.*
- un compost pour réduire le volume de déchets et obtenir un compost mûr pour les plantations du village géré par des bénévoles;*
- un coin « potager » : avec les plantations des enfants des écoles lors du projet « ça bouge dans ma cantine »;*
- une cabane en osier réalisée par les enfants lors des T.A.P.*
- une entrée remaniée avec l'enclavement de 2 containers semi-enterrés pour libérer le passage sur le boulevard de l'Écho.*
- Un cheminement piétonnier permet d'accéder au « city » espace multisport pour faire du foot, du basket et à son espace forum¹. »*

¹ Site Mairie de Saillans, Archive 2014-2020 (après suppression des documents produits dans cette période sur le site officiel)



La mairie est masquée par une opération de quatre habitats en bois à loyers modérés, le bâtiment s'inscrit dans une mixité de formes bâties et de typologies de logements, sa situation cohabite avec la ripysilve qui borde le Rioussel, octobre 2020.



L'Abri du Besoin à l'entrée Est du village, octobre 2020.

L'augmentation du parc social est une volonté de la municipalité de 2014 à 2020. Les quatre logements à loyer modérés du bailleur DAH, se situent à deux pas de la mairie et ont été lancés et livrés durant la dernière mandature. On constate un souci d'éco-construction à l'abord de ce bâtiment aux matériaux biosourcés et au chauffage biomasse. Son orientation et son alignement à la rue et au ruisseau, l'intègre au tissu urbain existant tout en cohabitant avec les espaces naturels qui forment les limites de la construction.

La Communauté de Commune dont fait parti Saillans n'a pas encore de Programme Local d'Habitat (PLH). Celui-ci n'est pas obligatoire pour les EPCI qui ont moins de 30 000 habitants et qui ne comprennent pas de commune de plus de 10 000 habitants¹. Aussi, dans ce cas, il convient à chaque commune d'établir son éventuelle offre. Actuellement, le parc social saillanson accueille principalement des personnes âgées. Le PLU prend exemple du PLH de l'EPCI voisine qui prévoit 25% de logement social par programme de constructions neuves².

Les GAP organisées sur la thématique du social dissipent les frontières entre l'action communale et l'action associative. L'Abris du Besoin a fait l'objet d'un chantier participatif en 2015. La petite rotonde se situe à la fin de la longue avenue George-Coupois bordée de platanes. C'est une ancienne station service qui a été réaffectée en 2015, par l'association Attac et le soutien de la mairie³. C'est aujourd'hui un lieu de dépôts et d'échanges d'objets, de vêtements, de livres et de jouets. Ce projet traduit une volonté de maintenir le village en vie, que ce soit au niveau du bâti, comme du lien social ; ici dans une dimension solidaire.

1 RIMBAULT, Christine, VERPEAUX, Michel, WASERMAN, Franck, *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, Paris, La documentation française, 11e édition, 2018

2 Site de la Mairie de Saillans, rapport de présentation du PLU de 2020, p.127, URL : https://mairiedesaillans26.fr/wp-content/uploads/sites/345/2020/10/PLU_SAILLANS_RAPPORT-PRESENTATION_APPROBATION.pdf

3 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.61



La zone d'activités se situe au Sud-Ouest de la commune, le long de la départementale, les bâtiments industriels sont cernés de vignes, octobre 2020.



Cette yourte (qui n'est pas l'unique de Saillans) se situe rive droite, à l'Est de la commune, elle fera bientôt l'objet d'un démontage, elle a servi d'alternative à un algéco pendant les travaux de la crèche, octobre 2020.

La zone d'activités de Saillans est située à un kilomètre du centre. C'est à cet endroit que devait s'implanter le fameux projet de centre commercial - porté par la municipalité de 2008 à 2014 et la Communauté de Communes - avant d'être abandonné suite au mouvement citoyens *Pays de Saillans Vivant* opposé au risque de dévitalisation du cœur du village.

Le PLU de 2020 autorise l'agrandissement de cette zone au profit de l'entreprise de fabrication d'huiles essentielles et d'aromathérapie qui compte 46 employés, dont certains sont des habitants de Saillans. L'élue à l'environnement, participait au Groupe de Pilotage Citoyen. Elle déplore cette décision qui entraîne une perte de terre viticole, alors qu'elle juge l'activité peu créatrice d'emplois¹. Cinq postes sont accordés à des personnes peu qualifiées, les autres sont des emplois très spécialisés.

La fronde autour de l'habitat léger démontable débute en 2018, lors d'une des séances de « *café urbanisme*² » organisée par la mairie. Une centaine de personnes participent à l'événement dans le but d'exprimer leur mécontentement quant à l'idée d'autoriser ce type d'habitat dans des zones de la commune :

« La méthode est critiquée et le débat s'oriente très vite sur les avantages et les inconvénients de ce type d'habitat³. »

En périphérie, du village, parmi les maisons individuelles, il n'est pas rare d'en observer. De la yourte à la cabane en passant par la construction agricole habitée, ces catégories existent sans être institutionnalisées. Si pour certains, réglementer ce type d'habitat dans le PLU aurait permis leur encadrement et l'intégration de leurs habitants à la collectivité (en payant des taxes) ; pour d'autres la charge est symbolique et équivaut à encourager la venue d'altermondialistes ou de gens du voyage⁴. L'actuel PLU n'en fait *in fine*, pas mention.

1 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.59

2 *Ibid.*, p.73

3 *Ibid.*, p.74

4 Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.



Le bar associatif et militant, ouvre certains soirs pour des événements festifs et culturels, le lieu organise des cafés philo, les sujets sont généralement politiques, octobre 2020.



L'unique bar du village ouvre tous les jours et se situe au croisement de la Grande Rue et de la rue Raoul Lambert, qui traverse la rivière et mène à l'école et à la mairie, octobre 2020.

« *Un café dans un village, c'est sacré*¹ ».

Les bars du village permettent à Maud Dugrand d'évoquer l'antagonisme des opinions dans la population saillansonne. De manière caricaturale, il y aurait d'un côté les néo-ruraux, « cool » et progressistes qui soutiennent fortement la municipalité participative; et de l'autre, les locaux, conservateurs et amateurs de chasse et de traditions.

Le bar associatif l'Oignon ouvre ses portes durant la lutte contre le super marché casino, la première années, il compte 1 500 adhérents et participe à faire renoncer l'industriel². Il semblerait que le lieu ait également fédéré futurs élus et population, autour du projet de démocratie participative.

Le Café des Sports est toutefois le dernier vrai café de la commune. Conscients du lien social qu'un tel lieu apporte à la communauté, à la mort des propriétaires, il y a quelques années, les commerçants se relaient pour ouvrir tous les matins, en attendant le rachat de l'affaire qui s'est conclue depuis³.

Pendant la mandature, le café, PMU était le lieu privilégié de la presse pour interroger ses usagers sur la fameuse démocratie participative mise en place à Saillans. Est-ce que le système fonctionne ou pas ? Telle était la principale question posée, dans un lieu qui a priori pouvait rassembler une forme d'opposition.

Il semblerait que cette médiatisation ait accentué la polarisation des opinions à l'intérieur du village⁴.

1 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.83

2 DUGRAND, Maude, « Saillans, une expérience de démocratie directe », *Sine Mensuel*, novembre 2014

3 DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020, p.83

4 *Ibid.*





La mairie de Saillans, en amont du bourg ancien,
octobre 2020.

Parmi les raisons évoquées de la défaite électorale, la surmédiatisation du village a joué un rôle dans l'opinion publique :

« Pour certains, ça nous a coûté une partie des élections. Certains habitants étaient super remontés du fait qu'on ait été dans les médias. (...) Nous on n'a sollicité personne, (...) on témoignait simplement de l'expérience « en cours » (...) pour que d'autres puissent se la réapproprier.

Une partie de la population pensait qu'on voulait se faire mousser, qu'on passait notre temps dans les médias. Mais au-delà de nos motivations de partager notre expérience, (...) Saillans est maintenant connue en France, on a acquis une notoriété en parlant en positif de Saillans. Et puis ça a attiré beaucoup de gens - on a eu 700 sollicitations dont la plupart étaient des collectifs citoyens -. Des personnes sont venues nous voir, ont pris des gîtes, on dormi à l'hôtel ou au camping. Elles ont mangé au restaurant, ont fait des courses à Saillans... Pour l'économie locale on ne peut pas rêver mieux. Tous les maires veulent que leur village soit connu, ait une notoriété, il y en a même qui dépensent des fois de l'argent en marketing de territoire pour faire connaître leur village... Nous, sans dépenser un centime on a acquis cette notoriété et les gens sont venus et ont fait vivre le commerce local¹. »

Depuis mars 2020, un nouveau groupe d'élus, issu d'une liste citoyenne, siège à la mairie de Saillans. Ce dernier a fait campagne à charge et est en rupture avec la municipalité précédente. En effet la nouvelle mairie est revenue au conseil municipal traditionnel et aux réunions d'élus fermées au public.

« Nous avons supprimé les réunions d'adjoints parce que (...) on voulait que cela se fasse sur la place publique, [ils] sont revenus à ça. (...) [Mais] ils ne sont pas complètement revenus en arrière, ils disent que « l'équipe » décide, ils ont pour cela créé un bureau municipal où ils se rassemblent. Mais nous, les 3 élus minoritaires, ne sommes pas invités à y aller (...). Ils ont aussi annoncé qu'ils allaient faire des comités

consultatifs, ils ne voulaient pas employer le terme « participatif ». (...) On a été battu de 18 voix d'écart, c'était très serré. (...) Ils ont mené une campagne à charge [et] n'avaient pas vraiment de projet. (...) Je pense démissionner de ce rôle parce qu'être élu minoritaire (...) à la commune ça ne nous donne aucun droit. On n'est pas dans le bureau donc on n'est pas au courant de ce qu'il s'y passe. (...) Autant que les gens s'opposent directement à eux, ça les obligera à être beaucoup plus clairs sur leurs projets. (...)

Nous on avait emmené des gens et donné des envies de venir participer. C'était déjà un objectif en soi. Il n'y a pas d'objectif de la mairie pour l'instant. Donc je m'interroge sur ce qu'ils vont faire et comment (...). Ils reviennent à des choses traditionnelles mais ils ne le disent pas franchement. Ils sont encore sur la défensive. (...) [La parole de l'opposition] n'est pas écoutée ou prise en compte (...) [elle] n'est pas comprise, elle est même des fois déformée. (...) Je me suis beaucoup engagé pendant notre mandature parce que je trouvais qu'il y avait un sens à notre projet, maintenant si je suis élu d'opposition, (...) dans la marge de manœuvre qu'il me reste, autant inciter les gens et les habitants à être plus proactifs et à (...) demander directement des comptes et être au plus près de ce qu'ils font. En fonction de ce qu'ils promettent, qu'ils le fassent². »

145

L'avenir de la démocratie participative à Saillans est incertain. Pour autant, ces six années ont révélé et encouragé la vitalité politique de la communauté saillansonne. Elle continue de s'exercer avec comme moteur, ses conflits internes.

La défaite, à quelques voix près de l'ancienne liste, annonce de nouvelles luttes et de nouveaux débats. Peut être se feront-ils, cette fois, moins sous le feu des projecteurs, mais ils présagent de nouveaux ajustements portés par des citoyens dans un cadre où l'autogestion n'est plus une inconnue.

Un manque d'éléments et de recul nous empêche d'évaluer, sur le long terme, l'impact que cette dernière expérience a eu sur la politique de transition écologique de la communauté. Dans tous les cas, il sera intéressant de considérer cet épisode à titre comparatif dans les futurs analyses entre enjeux écologiques et système décisionnel.

² Entretien Fernand Karagiannis ancien conseiller municipal, tête de liste en 2020 de "S'engager ensemble pour Saillans", élu à l'opposition ("élu de la minorité"), 27-10-2020.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CONCLUSION

Interroger les enjeux du municipalisme nous a permis de distinguer des politiques municipales qui, avec leurs citoyens, engagent leur territoire, dans une transition écologique et sociale.

La clé d'entrée dans ce sujet a été l'accumulation de connaissances quant au mouvement municipaliste, émergeant en France.

L'étude de certains événements historiques de cités, dont l'organisation démocratique implique les citoyens directement aux décisions communales, nous a permis de révéler que la cité est le berceau de la démocratie. Elle nous a montré également la capacité des institutions communales par leur proximité, à répondre aux demandes citoyennes et aux innovations sociales, de manière plus précise que certains pouvoirs centraux exogènes, dans ces cas, souvent conservateurs. Pourtant, sur le long terme ces expériences montrent l'incapacité de ce type de système décisionnel à faire le poids seul, face à la puissance de l'État, à moins peut être, de s'unir en système confédéral.

Le municipalisme libertaire s'appuie sur cette histoire communaliste et l'inscrit dans une démarche écologique. Cette doctrine politique issue de la gauche socialiste et radicale, s'inspire du marxisme, de l'anarchisme et de l'écologie libertaire. Elle retrace quelque part, le parcours militant de son auteur contemporain, Murray Bookchin.

Le municipalisme libertaire en tant que programme d'écologie politique est présenté comme pouvant initier une transition écologique et sociale.

Aussi, dans l'*Écologie Sociale* de Bookchin, la domination sociale est la cause de la crise environnementale et sociale, qui détache l'humanité de la nature, par essence organique et associative. Le modèle de société écologique et social tend à associer pratiques humaines et fonctionnement naturel, à travers la refonte des institutions qui, en ôtant leur aspect de protecteur vis à vis des systèmes de domination, se concentreraient uniquement sur la garantie d'un vivre ensemble qui valorise les libertés dans le respect de l'environnement et des hommes. Dans ce contexte, L'Écologie Sociale est l'utopie désirable, qui est atteignable, selon Bookchin, par un processus de recommunisation du monde.

Ainsi, nous avons vu que le municipalisme libertaire veut ressusciter la politique dans son sens étymologique, celui de construire et d'étendre la démocratie directe

à partir des cités. Dans ce cas, le rôle civique de la ville est valorisé et prédomine, ce qui permet d'entériner le processus d'urbanisation qui établit la confusion entre développement de la ville et son expansion physique.

Pour l'atteindre, les municipalistes nous montrent qu'une décentralisation institutionnelle et spatiale est nécessaire parce qu'elle permet des échelles où les habitants peuvent se rencontrer et exercer leur rôle civique.

Le cadre conseillé est celui d'assemblées citoyennes municipales. Il permet à tous les profils de participer seulement si celles-ci sont policées ensemble, dès le départ. Le dissensus démocratique où les décisions se prennent à la majorité doit être protégé, parce qu'il permet de faire émerger le débat.

Par ailleurs, nous avons appris que les cités sont interdépendantes et une instance supérieure doit s'assurer qu'aucune ne sombre dans de nouveaux systèmes abusifs de domination. C'est la forme confédérale qui est indiquée parce qu'elle permet un équilibre délicat entre représentants locaux, démocratie directe et administration intercommunale. Dans ce cadre, le rôle des experts, administrent et doivent s'assurer de donner les clés permettant aux citoyens de prendre les décisions en conscience.

149

Nous avons également noté, à travers Duran-Folco, qu'un municipalisme de réforme est possible et que de nombreuses conceptions se rapprochent du municipalisme, s'en nourrissent et le nourrissent.

Celles que nous avons retenues, est d'une part l'institutionnalisation des communs au sein des communes ; en offrant une alternative à la privatisation ou à l'étatisation, elle permet une plus grande autonomie communale, dans une logique de socialisme autogestionnaire.

D'autre part, le territorialisme pourrait devenir le principe spatial de l'écologie politique municipaliste. La critique du pouvoir central, du capitalisme et de l'urbanisation comme processus de métropolisation est fondamentale pour mener à bien une transition écologique et sociale pour ces deux mouvements. C'est pourquoi la reterritorialisation des milieux s'accorde avec la recommunisation du monde.

Interroger le municipalisme, nous a permis de sélectionner sur le territoire français, des municipalités dont les politiques locales offrent des correspondances avec certains de ses enjeux : l'intérêt porté à la transition écologique et sociale, une gouvernance impliquant de manière importante les citoyens dans son système

décisionnel et dans ses actions, et puis, un rayonnement notable de la municipalité sur une plus vaste échelle de territoire.

Ce choix de terrain, non exhaustif, s'est porté sur Loos-en-Gohelle et Saillans, qui présentent des milieux différents ainsi qu'une longévité en écologie politique locale qui varie grandement. L'étude de leurs gouvernances, de leurs actions territoriales et de leurs relations extérieures, à la lumière des enjeux municipalistes, nous permet maintenant de les mettre en relation et de définir certaines convergences.

Dans ses enjeux révolutionnaires, le municipalisme entend développer des localités gouvernées directement par les citoyens. D'un point de vu réformateur, les municipalités sont invitées à se réapproprier le caractère civique de la ville en intégrant des dispositifs de participation des habitants à leurs systèmes décisionnels.

Les deux gouvernances étudiées entrent dans le cadre de la législation française, toutefois, elles portent toutes les deux un regard critique qui les a mené à adopter leur politique locale. À Loos-en-Gohelle, les constats de la dépendance de sa population et de l'emprise de son territoire par des systèmes exogènes (Houillères privées, puis d'État), la conduisent à développer un intérêt pour l'autogestion. À Saillans, c'est l'opacité des décisions de la précédente municipalité et de l'intercommunalité qui l'engage dans la participation citoyenne et la transparence. Si à Loos-en-Gohelle, l'organisation hiérarchique est plus habituelle, avec Jean-François Caron dans le rôle du maire charismatique et expérimenté en politique; à Saillans, entre 2014 et 2020, la gouvernance citoyenne est plus expérimentale et engage son mandat sur des principes de collégialité. Par diverses méthodes, le rôle des élus tend vers un principe d'horizontalité.

Par ailleurs, les deux mairies s'imposent l'obligation de respecter la transparence des actions et des événements municipaux. Elles ont d'ailleurs, les mêmes méthodes pour honorer cet engagement.

On note également que la participation est transversale à toutes les compétences municipales, dans les deux communes. C'est le cas également de l'écologie à Loos-en-Gohelle. Cette dernière reste très importante dans l'ancienne politique de Saillans, mais à tendance à passer en second plan, si on la compare avec la participation, qui est le leitmotiv de la gouvernance saillansonne. D'ailleurs, leurs innovations de ce point de vue, sont considérables. À Loos-en-Gohelle, on peut qualifier les méthodes participatives mises en place comme précurseuses, si on regarde leur ancienneté.

Aussi, il est important de préciser que les deux gouvernances affirment leurs politiques écologique et sociale par des dispositifs de chartes qui récapitulent leurs engagements électoraux et préparent, dans le cas de Loos-en-Gohelle à un

plan d'actions sur le territoire.

La question du territoire est d'ailleurs centrale, si on relie la politique municipaliste avec l'approche spatiale, territorialiste. Dans le cas de Loos-en-Gohelle, il est dès le départ un moteur pour la municipalité. On peut expliquer cela par une situation d'urgence environnementale et sociale, liée à la destruction engendrée par l'industrie minière durant près d'un siècle qui nécessite au préalable, un travail culturel, curatif pour l'espace et pour les gens.

À Saillans, la gouvernance participative est le moteur, la question du territoire vient plus tard. Elle apparaît au moment où les habitants demandent plus explicitement une vision d'avenir pour la commune, ce qui se situe environ à la moitié du mandat. Si à Loos-en-Gohelle, Jean-François Caron, fort de son expérience dans divers collectivités, voit le POS comme un outil pour poser les bases de l'avenir du territoire communale; à Saillans, la révision du PLU apparaît dans ces mêmes enjeux, mais vient d'une demande citoyenne à laquelle les élus locaux répondent. Les deux outils de planification du territoire sont pensés avec la population. Dans une moindre mesure à Loos-en-Gohelle qu'à Saillans, qui met en place tout un nouveau principe participatif, exécutant cette dite révision.

Saillans bénéficiant d'une situation en coexistence avec la nature environnante; son document d'urbanisme vient s'assurer que cette relation demeure, et s'oppose formellement à une expansion urbaine démesurée, autorisée par le précédent document.

De son côté, la longévité de la gouvernance loosoise permet de voir sur son territoire une véritable transformation, initiée par la POS et la Charte du Cadre de Vie. Cela l'inscrit dans un processus de transition écologique et sociale bien visible dans l'espace. Elle est d'autant plus remarquable que le territoire est meurtri par l'industrie charbonnière. Par ailleurs, Loos-en-Gohelle réussit à maintenir dans ses limites administratives et au delà, la mémoire historique de son territoire.

Enfin, la question des relations extérieurs aux communes, est importante dans les enjeux municipalistes qui revendiquent une confédération intermunicipale. Sur le terrain, et dans les limites de la législation française, l'expérience de près de 40 ans de Loos-en-Gohelle, apparaît comme un exemple reconnu par l'ensemble des institutions des échelons supérieurs. L'engagement continu de sa municipalité dans la transition écologique et sociale, rayonne sur le territoire national.

De son côté la municipalité de Saillans de 2014 à 2020 a « écopé » de bien des difficultés à se faire considérer par son intercommunalité, mais a cependant bénéficié d'un large rayonnement dans les médias. Aussi, en partageant son expérience et ses méthodes, La gouvernance saillansonne a aidé de nombreuses

listes citoyennes ou pas, à alimenter leur projet politique local. Elle a ainsi participé à l'expansion sur le territoire national de la démocratie participative.

Ces résultats viennent affirmer notre idée de départ selon laquelle l'interrogation des enjeux du municipalisme peuvent faire émerger des municipalités, dont la politique locale, est capable d'initier une transition écologique et sociale, depuis ses limites administratives, vers une plus vaste échelle territoriale.

La petite échelle permet d'expérimenter pour la plus grande et de proposer des solutions appropriées à son milieu humain et environnemental.

On retiendra particulièrement la capacité de la ville de Loos-en-Gohelle à travailler sur la co-résponsabilisation des citoyens, permettant de transformer des revendications, parfois plaintives, en actions publiques où l'intérêt commun passe toujours en priorité.

Du côté de l'expérience saillansonne, on retient que, si leur parole est bien prise en considération dans le processus décisionnel, une population se sent plus concernée par la vie politique.

Il s'agirait maintenant d'interroger les limites de l'autonomie communale pour compléter cet exercice portant sur la politique locale. Aussi, il nous semblerait important de questionner l'échelon intercommunal. Les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), depuis leur institution ont absorbé un certain nombre de compétences municipales. Le PLU par exemple, peut maintenant être attribué à l'intercommunalité. Aux vues de l'importance croissante que prend cette échelle dans la gouvernance territoriale, il serait intéressant d'interroger les moyens mis en place concernant la légitimité et la transparence démocratique de cette institution méconnue des citoyens, et qui demeure sous le contrôle des élus locaux.

Si d'un côté, une forme majeure de coopération entre communes est souhaitable, et même nécessaire, d'un autre côté, les formes actuelles de cette coopération risquent de rendre vaines les tentatives municipalistes, d'inclusion de la population dans le processus décisionnel locale. Il serait réducteur de limiter la question de l'inclusivité démocratique à l'intercommunalité au seul mode de scrutin des élus : suffrage universel, ou indirecte. Si l'impact réel de la participation citoyenne n'est pas pris en compte à cet échelon, là où les choix les plus importants de développements locaux sont fait, cela risque de faire du municipalisme, un simple exercice rhétorique de démocratie, vidée de sa substance innovatrice.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Bibliographie

Ouvrages

BIEHL, Janet, *Le municipalisme libertaire, la politique de l'écologie sociale*, Montréal, écosociété, 2020

BOOKCHIN, Murray, *Pour un municipalisme libertaire*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2003

BOOKCHIN, Murray, *Qu'est-ce que l'écologie sociale*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2012

CHIBANI-JACQUOT, Philippe, *Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable*, Paris, Les petits Matins, 2015

DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian, *Commun essai sur la révolution du XXI^e siècle*, La Découverte, 2014

DUGRAND, Maude, *La Petite République de Saillans Une expérience de démocratie participative*, Arles, La brune édition Rouergue, 2020

DURAN FOLCO, Jonathan, *A nous la ville ! Traité de municipalisme*, Saint-Laurent, Ecosociété, 2017

GAGNEBET, Philippe, *Résilience écologique, Loos-en-Gohelle, ville durable*, atelier Henry Dougier, 2015

MAGNAGHI, Alberto, *Le projet local*, Architecture + Recherches / Mardaga, Sprimont, 2000

MEYSSAN, Raphaël, *Les damnés de la Commune, Vol.1. À la recherche de Lavalette, Vol.2. Les orphelins de l'histoire, Vol.3. Ceux qui n'étaient rien*, Delcourt, 2018, 2019, 2019

RIMBAULT, Christine, VERPEAUX, Michel, WASERMAN, Franck, *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, Paris, La documentation française, 11^e édition, 2018,

Articles scientifiques

BEAUTÉ, Julie, « La pensée libertaire de l'écologie sociale. Vers une réconciliation des critiques de la domination ? », *Métropolitiques*, 16 Juillet 2020. URL : <https://metropolitiques.eu/La-pensee-libertaire-de-l-ecologie-sociale.html>

CADIOU Stéphane, « L'intercommunalité ou les promesses déçues de la démocratie locale », *Métropolitiques*, 19 octobre 2012, URL : <https://metropolitiques.eu/L-intercommunalite-ou-les.html>

ESTEBE, Philippe, MADRY, Pascal, MASSA, Marco, MONGIN, Olivier, ROUX, Jean-Michel, « Villes moyennes, petites villes : déclassées ou mal gérées », *Tous urbains*, Janvier 2018, n°21, p.28-60

FRINAULT, Thomas, « La décentralisation : retour sur deux siècles de réformes », *Métropolitiques*, 1 octobre 2012, URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-decentralisation-retour-sur.html>

HURIOT, Jean-Marie, « Haussmann, de la modernité à la révolution », *Métropolitiques*, 15 février 2013, URL: <http://www.metropolitiques.eu/Haussmann-de-la-modernite-a-la.html>

PARIENTE, Alain, « L'Etat, la décentralisation et la crise économique : concilier l'inconciliable ? », *Métropolitiques*, 5 novembre 2012, URL : <https://www.metropolitiques.eu/L-Etat-la-decentralisation-et-la.html>

Articles de presse / émissions de radio

ABAT, Martine, BERESSI, Julie, NEZ, Héroïse, « LSD, la série documentaire, Série : Que fait le Maire ? », « épisode 4 : Loos-en-Gohelle un maire dans la transition démocratique », *France Culture*, 14 Février 2019, 55 min

d'ALLENS, Gaspard, LECLAIR, Lucille, « A Saillans, les habitants réinventent la démocratie », *Reporterre*, 7 mai 2016, URL : <https://reporterre.net/A-Saillans-les-habitants-reinventent-la-democratie>

d'ALLENS, Gaspard, « En France, le municipalisme libertaire trace son chemin », *Reporterre*, 28 février 2020, URL : <https://reporterre.net/En-France-le-municipalisme-libertaire-trace-son-chemin>

Auteur Inconnu, « Ce qu'il faut retenir du discours d'Emmanuel Macron devant les maires de France », *Le Monde*, 23 novembre 2017, URL : https://www.lemonde.fr/politique/article/2017/11/23/ce-qu-il-faut-retenir-du-discours-d-emmanuel-macron-devant-les-maires-de-france_5219433_823448.html

Auteur Inconnu, « Congrès des maires 2019 : retour sur trois jours de débats... et de polémiques », *Le courrier des maires*, 22 novembre 2019, URL : <http://www.courrierdesmaires.fr/84594/congres-des-maires-2019-retour-sur-trois-jours-de-debats-et-de-polemiques/>

BILLETTE, Alexandre, « A Saillans, l'expérience participative a vécu mais essaime ailleurs », *Libération*, 15 mars 2020 à 23:21, URL : https://www.liberation.fr/politiques/2020/03/15/a-saillans-l-experience-participative-a-vecu-mais-essaime-ailleurs_1781808

CLAVEL, Geoffroy, « L'ombre des gilets jaunes plane sur le congrès des maires », *Huffington Post*, 20 novembre 2018, URL : https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/19/lombre-des-gilets-jaunes-plane-sur-le-congres-des-maires_a_23593503/

CRÉPELLE, Emmanuel, « Loos-en-Gohelle Tout in haut de ch'terril, Emmanuel Macron entre histoire minière et histoire militaire », *La Voix de Nord*, 9 Novembre 2018, URL : <https://www.lavoixdunord.fr/485162/article/2018-11-09/tout-haut-de-ch-terril-emmanuel-macron-entre-histoire-mini-ere-et-histoire?&pwback>

DELORME, Florian, FRICAUDET, Magali, NEZ, Héloïse, « Culture Monde, Série : Le nouvel empire des villes », « épisode 3 : Municipalisme, quand les habitants prennent le pouvoir », *France Culture*, 29 Mai 2019, 59 min

DUGRAND, Maude, « Saillans, une expérience de démocratie directe », *Sine Mensuel*, novembre 2014, URL : <https://www.sinemensuel.com/reportage/saillans-une-experience-de-democratie-directe/>

EMERY, Audrey, « COP21 : à Loos-en-Gohelle, les gueules noires virent au vert », *Le Point*, 1 décembre 2015, URL : https://www.lepoint.fr/environnement/cop21-a-loos-en-gohelle-les-gueules-noires-virent-au-vert-01-12-2015-1986127_1927.php

GOTSCHAUX, Florence, « Municipales à Saillans : la commune poursuivra-t-elle l'expérience de la démocratie participative ? », *FranceBleu*, Mercredi 5 février 2020 à 2:52, URL : <https://www.francebleu.fr/infos/politique/saillans-poursuivra-t-elle-l-experience-de-la-democratie-participative-1580849484>

LEGROS, Claire, « Le municipalisme ou la commune au pouvoir », *Le Monde*, 7 février 2020 à 10h30, URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/07/le-municipalisme-ou-la-commune-au-pouvoir_6028746_3232.html

LEROY, Sébastien, « Nord - Pas-de-Calais Le FN, un poids lourd encore fragile », *La Voix de Nord*, 9 mars 2018, URL : <https://www.lavoixdunord.fr/331876/article/2018-03-09/le-fn-un-poids-lourd-encore-fragile?&pwback>

MARTY, François, « Les quatre crises de la représentation politique », *revue Esprit*, février 2006, URL : <https://esprit.presse.fr/article/miquet-marty-francois/les-quatre-crisis-de-la-representation-politique-13326>

PETIT, Pauline, « Elections municipales : la France et ses 35 000 communes, 34 999, 34 998, 34 997... », *France Culture*, 2 mai 2020, URL : <https://www.franceculture.fr/geographie/heurs-et-malheurs-de-la-fusion-de-communes>

Filmographie / Vidéo Conférences

« Changer de regard pour se redonner un futur », Jean François Caron, (TEDxVaugirardRoad), Juillet 2015, 23 min, URL : https://www.youtube.com/watch?v=uZFNNN7i734&feature=emb_logo

La démocratie représentative est-elle en crise ? (Decod'actu, Maxime Chappet), France 5, 2019, 4 min, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=jciUnTXFrso>

La République de Saillans, ou la politique en circuit court (Dorine Brun et Sarah Jacquet), Octobre 2020, 53 min.

« Loos en Gohelle - de la mine à un développement global », (20ème Foire Bio & Alternative), Conférence le 28 avril 2018, Riec sur Belon, Association Pen Ar Web, 58 min, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=42hWltsJLMU>

Saillans : pionnier de la démocratie participative en France !, (On passe à l'acte !), 29 Juin 2017, 18 min, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=mf-9UwofhhU>

Documents municipaux :

Mairie de Saillans, PLU de Saillans, règlement écrit, URL : https://mairiedesaillans26.fr/wp-content/uploads/sites/345/2020/10/PLU_SAILLANS_REGLEMENT-ECRIT-APPROBATION.pdf

Saillans, « gouvernance collégiale et participation, présentation des innovations », Vincent Beillard, Novembre 2019

Ville de Loos-en-Gohelle, « 30 ans de développement durable appliqué à Loos-en-Gohelle, un récit de résilience territoriale », L'écologie en action, octobre 2014 URL : https://www.loos-en-gohelle.fr/wp-content/uploads/2014/11/2014-10_re%CC%81cit-v5.pdf

Ville de Loos-en-Gohelle, Charte du cadre de vie, mai 2000, URL : https://www.loos-en-gohelle.fr/wp-content/uploads/2019/08/Charte_du_cadre_de_vie_2000.pdf

Ville de Loos-en-Gohelle, L'implication de citoyens, Retour d'expérience de la Commune de Loos-en-Gohelle, « Un référentiel pour faire le point et nourrir l'action », 6 décembre 2019, URL : <https://www.labodemocratieouverte.org/wp-content/uploads/2020/04/Re%CC%81fe%CC%81rentiel-loossois-de-limplication-Citoyenne-6-de%CC%81cembre-2019-V1-Comite%CC%81-scientifique.pdf>

Sitographie

« 36000 Communes », URL : <https://36000communes.org/>

« Action Commune ! », URL : <https://www.actioncommune.fr/>

« Chaine des terrils » (Association), URL : <http://www.chainedesterrils.eu/transactvsld.php>

« CNRTL », URL : <https://www.cnrtl.fr/>

« Collectivités locales du gouvernement », URL : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

« Département de la Drôme », URL : <https://www.ladrome.fr/mon-departement/la-drome/>

« Far Paysagistes », URL : <http://www.far-paysagistes.com>

« Groupement d'Intérêt Scientifique Participation et Démocratie », URL : <https://www.participation-et-democratie.f>

« Loos, sur les Traces de la Grande Guerre » (Association), URL : <https://www.loos1915.fr>

« Mairie Loos-en-Gohelle », URL : <https://www.loos-en-gohelle.fr/>

« Mairie de Saillans », URL : <https://www.mairiedesaillans26.fr>

« Mairie de Saillans, Archive 2014-2020 » (après suppression des documents produits dans cette période sur le site officiel), URL : <https://www.mairiedesaillans2014-2020.fr>

« SILO Architecture & Démarches Participative », URL : <http://www.siloarchitectes.fr>

